

Programme FED de l'Union Européenne pour le Bénin

Contrat-Cadre Bénéficiaires 2013

Lot 6 – Environnement

Contrat Spécifique N° 2015/359827

« Evaluation à mi-parcours de l'intervention AMCC au Bénin »

17/07/2015

Rapport final



Ce Projet a été financé par

l'Union Européenne



Ce Projet a été réalisé par le Consortium SAFEGE

Report Control Path

Project title: Evaluation à mi-parcours de l'intervention AMCC au Bénin Specific Contract No: 2015/359827 Country: Bénin Framework Contractor: Consortium SAFEGE Address: Gulledelle 92 – B-1200 Brussels Belgium **Tel:** +32-2-739.46.90 Fax: +32-2-742.38.91 E-mail: fwc6@safege.be **Specific Contract Implementing Party: SAFEGE** Address: Gulledelle 92 - B-1200 Brussels Belgium **Tel Number:** +32-2-739.46.90 Fax Number: +32-2-742.38.91 E-mail: fwc6@safege.be Date of the Report: 17/07/2015 **Reporting Period:** Author of Report: Birgit HALLE Specific Contract Implementing Party – Responsible Person: Barbara BECHT Framework Contractor: **SAFEGE**

«La présente évaluation, financée et guidée par la Commission européenne, est présentée par SAFEGE. Le rapport ne reflète pas nécessairement les points de vue et opinions de la Commission européenne.»

Sommaire

R	ésumé exécutif	6
1.	Introduction	11
	1.1 Contexte	11
	1.2 Brève présentation du projet	11
	1.3 Objectifs et contexte de l'évaluation à mi-parcours	12
	1.4 Méthodologie de l'évaluation à mi-parcours	13
2.	Réponses aux questions/constatations	15
	2.1 Pertinence	15
	2.2 Efficacité et instruments de la mise en œuvre	18
	2.3 Efficience	24
	2.4 Impact potentiel	26
	2.5 Durabilité potentielle (incluant appropriation)	29
	2.6 Cohérence et valeur ajoutée	32
	2.7 Thèmes transversaux (genre, environnement et économie sociale)	35
3.	Conclusion et recommandations	37
	3.1 Conclusions (Performance globale)	37
	3.2 Recommandations	38
4.	Annexes du rapport	41
	4.1 Termes de référence de l'évaluation	
	4.2 CV des évaluateurs	
	4.3 Méthodologie détaillée	
	4.4 La logique d'intervention / les matrices cadres logiques (originales et améliorées/mises à jou	ur)
	4.5 Carte de la zone géographique couverte par le projet et communes visitées par la mission	
	4.6 Liste des personnes/organisations consultées	
	4.7 Documentation consultés	
	4.8 Les autres annexes techniques	
	4.9 Réponse détaillée aux questions d'évaluation, critères de jugement et indicateurs (matrice d'évaluation)	

Sigles et acronymes

AGR	Activités Génératrices de Revenus		
AT	Assistant Technique		
ATLAS	Plate-Forme de Gestion des Projets et Programmes du PNUD		
BAD	Banque Africaine le Développement		
AMCC	Alliance Mondiale contre le Changement Climatique		
CC	Changement Climatique		
CDMT	Cadre de Dépenses à Moyen Terme		
CE	Commission Européenne		
CENATEL	Centre National de Télédétection et de Suivi Ecologique		
CEPED	Centre de Partenariat et d'Expertise pour le Développement Durable		
CNCC	Commission Nationale de Changement Climatique		
CNP	Coordonnateur National du Projet		
СТР	Conseiller Technique Principal		
CQ	Contrôle Qualité		
DAO	Dossier d'Appel d'Offre		
DGE	Direction Générale de l'Environnement		
DGFRN	Direction Générale des Forêts et des Ressources Naturelles		
DNP	Directeur National du Projet		
DPD	Demandes de Paiements Directs		
DPP	Direction de la Programmation et de la Prospective		
DUE	Délégation de l'Union Européenne		
EMP	Evaluation à mi - parcours		
FEM	Fonds pour l'Environnement Mondial (GEF)		
FG	Forêt Galerie		
GAF	Gestionnaire Administratif et Financier		
GIZ	Agence Technique Allemande de Coopération Internationale		
GEF	Global Environmental Fund		
IGN	Institut Géographique National		
IGNFI	Institut Géographique National France International		
MAEP	Ministère de l'Agriculture de l'Elevage et de la Pêche		
MCA	Millénium Challenge Account		
MECGCCRP	Ministère de l'Environnement chargé de la Gestion des changements climatiques du		
RNF	Reboisement et de la Protection des Ressources Naturelles et Forestières		
MEFPD	Ministère de l'Economie, des Finances et des Programmes de Dénationalisation		
MEHU	Ministère de l'Environnement, de l'Habitat et de l'Urbanisme		
MEUR	Millier d'euros		
MUHA	Ministère de l'Urbanisme de l'Habitat et de l'Assainissement		
MNT	Modèle Numérique de Terrain		
OMD	Objectifs du Millénaire pour le Développement		
ONG OSC	Organisation Non Gouvernementale Organisation de la Société Civile		
NEX	National Execution		
PAGS PANA	Plan d'Aménagement Participatif et de Gestion Simplifié Programme d'Action National d'Adaptation aux changements climatiques		
	Programme d'Action National d'Adaptation aux changements climatiques		
PAGEFCOM	Projet d'Appui à la Gestion des Forêts Communales		

PAPFNL	Projet d'Appui à la Promotion des produits Forestiers Non Ligneux		
PAPDFGC	Projet d'Appui à la Préservation et au Développement des Forêts Galeries et		
	Cartographie de base numérique		
PAPE	Programme d'Appui aux Parcs de l'Entente		
PDC	Plan de Développement Communal		
PIFSAP	Projet d'Intégration des Forêts Sacrées dans le système des Aires Protégées		
PIN	Programme Indicatif National		
PNGDRN	Programme National de Gestion Durable des Ressources Naturelles		
PNGE	Programme National de Gestion 'Environnementale		
PNUD	Programme des Nations Unies pour le Développement		
PROCGRN	Programme de Conservation et de Gestion des Ressources Naturelles		
ProDoc	Document de Projet		
PTA	Plan de Travail Annuel		
PTT	Plan de Travail Trimestriel		
PTF	Partenaire Technique et Financier		
PVA	Prises de Vues Aériennes		
RSE	Responsable Suivi & Evaluation		
SADE	Service d'Affaires Domaniales et Environnement		
SAP	Projet Systèmes d'Alerte Précoce		
SIG	Système d'Information Géographique		
SGP	Small Grant Programme (GEF)		
SCRP	Stratégie de Croissance pour la Réduction de la Pauvreté		
SNU	Système des Nations Unies		
TOR / TDR	Termes de Référence		
UE	Union Européenne		
UEMOA	Union Economique et Monétaire Ouest Africaine		
UGP	Unité de Gestion de Projet		
UNDAF	Plan Cadre des Nations Unies pour l'Assistance au Développement		
VNU	Volontaire des Nations Unies		
10Maa	10Millions d'arbres, 10Millions d'âmes		

Résumé exécutif

L'objectif de la mission est l'évaluation du Projet d'Appui à la Préservation et au Développement des Forets Galeries et Production de Cartographie de base Numérique (PAPDFGC). Il s'agit d'apporter une appréciation globale sur les progrès accomplis dans l'atteinte des résultats, et de tirer les principaux enseignements de l'intervention et de formuler des recommandations afin d'améliorer les mesures en cours et les futures actions du projet durant la phase restante.

Le projet est mis en œuvre dans le cadre de l'AMCC cofinancé par l'Union européenne qui finance 94,4% et le PNUD (3,6%). Le budget du PAPDFCC est de 8,3 Millions d'euro conformément à la Convention de contribution signée le 11 octobre 2012. La clôture du Programme est fixée au 10 octobre 2017. Conformément aux règles et procédures de l'Union européenne et du PNUD une évaluation à mi - parcours est prévue après 2,5 ans de mise en œuvre du PAPDFGC.

L'objectif global du PAPDFGC est de lutter contre les effets du changement climatique, tout en accompagnant la Stratégie de Croissance pour la Réduction de la Pauvreté. Les objectifs spécifiques visent à i) réduire les effets des inondations en promouvant la conservation et l'utilisation durable des forêts galeries dans la basse vallée du fleuve Ouémé, par la mise sur pied d'un réseau de zones de conservation communautaires incorporées dans le système national des aires protégées et ii) de doter le Bénin d'infrastructures géographiques et cartographiques de base, pour appuyer la gestion forestière et informer la Stratégie de croissance pour la réduction de la pauvreté, le Programme national de gestion de l'environnement, et le Programme d'action national d'adaptation aux changements climatiques.

L'intervention du PAPDFGC concourt à la réalisation de **cinq résultats** : (1) Les besoins des populations en aménagement pour la gestion des inondations et l'amélioration de la sécurité alimentaire sont satisfaits, (2) La dégradation et l'empiètement sur les forêts galeries de la basse vallée du fleuve Ouémé sont réduits, (3) Des modèles d'utilisation durable des ressources dans et autour des forêts galeries sont mis en œuvre à titre démonstratif, (4) Des données de systèmes d'information géographique (SIG) et de nouvelles cartes topographiques couvrant l'ensemble du territoire béninois sont réalisées et permettent d'informer les décideurs politiques, (5) Les capacités de l'Institut Géographique National (IGN) et des structures productrices de cartes sont renforcées pour l'utilisation et la gestion des outils SIG.

La **méthodologie** appliquée a été celle de l'évaluation participative pendant tout le processus de l'évaluation. Elle a été basée sur les entretiens semi - structurés avec les responsables et partenaires du projet, les visites du terrain et discussions avec les bénéficiaires et acteurs locaux dans 6 communes, l'analyse de la documentation disponible et une phase de synthèse et de concertation, indispensable à l'appropriation des recommandations.

L'évaluation du PAPDFGC met en évidence :

Pertinence : L'appréciation de la pertinence est <u>satisfaisante</u>. La composante cartographique (C2) est considérée comme très pertinente, elle répond au besoin de doter le Bénin d'une cartographie moderne et précise sur l'ensemble de son territoire. Elle génèrera des outils numériques de base essentiels pour répondre aux défis du changement climatique et appuyer toutes les stratégies de développement dans tous les secteurs du Benin. Malgré sa conception consistante et pertinente, la formulation du projet est très ambitieuse et touche de nombreuses thématiques en interaction les unes avec les autres. Le temps nécessaire pour atteindre les résultats de la composante 1 est sousestimé. Les faibles capacités financières des communes rurales et le fort degré de dégradation des forêts galerie n'ont pas été bien pris en compte dans la formulation du projet. Le cadre logique présente quelques faiblesses au niveau des indicateurs de résultats.

Efficacité: Le démarrage du projet a été très difficile et l'efficacité doit être jugée très insuffisante jusqu'au Septembre 2014. L'efficacité aujourd'hui est globalement <u>satisfaisante</u>, vu la courte durée de la mise en œuvre réelle du projet (8 mois). Beaucoup d'actions clés ont été mises en place pour

progresser vers les résultats attendus. Les plus importantes sont : i) pour la composante 1 : 9 des 12 études préalables sont effectuées, l'information/sensibilisation des communes et de la population, la structuration du milieu, 10 sites de reboisement, le désencombrement d'un (1) chenal comme infrastructure d'aménagement physique, la vérification / le verdissement des PDC et des autres documents de la planification locale des communes, la pré-identification des AGR, le développement des méthodologies des sous-volets; ii) pour la composante 2 : les prises de vues aériennes couvrent ±70% du territoire, la mise en place d'une méthodologie de contrôle qualité et la validation des prises de vues aériennes est terminée, le prestataire IGNFI a démarré les travaux de stéréo-préparation et les travaux de photo-restitution sont en phase de test, un dictionnaire de données a été rédigé et une première cartographie d'occupation du sol sur les bordures du fleuve Ouémé dans les 13 communes a été réalisée à partir des données cartographiques du MCA. Néanmoins, la conception globale de la mise en œuvre et la planification détaillée des actions restent à affiner pour mieux prendre en compte la diversité des thématiques liées, notamment de la composante 1.

Aussi la notation de **rapportage et de suivi & évaluation** est aujourd'hui '<u>satisfaisante</u>'. Un système de suivi de la mise en œuvre des activités est développé et fonctionnel au niveau de l'UGP depuis fin Octobre 2014 et comprend aussi le suivi des risques. Néanmoins, on constate encore une forte focalisation sur la mise en œuvre des activités (PTA) au détriment d'une orientation vers l'atteinte des résultats et des objectifs, à cause principalement des faiblesses des indicateurs au niveau des résultats dans le cadre logique. Il reste à optimaliser les effets, surtout qualitatifs, pour atteindre un niveau plus haut d'efficacité.

Efficience: L'efficience avant août 2014 était très insuffisante. Le taux de décaissement était très faible, une faible part d'activités a été réalisée et le budget a été essentiellement utilisé pour la gestion. Aujourd'hui, une notation de l'efficience comme 'satisfaisante' est justifiée. Le décaissement total jusqu'à la mi-mai 2015 reste encore faible, mais il y a une nette progression du taux de décaissement et le retard pris dans la mise en œuvre réelle du projet explique la situation. Les lignes budgétaires sont respectées et la relation entre les réalisations physiques et les dépenses montre une bonne efficience. Cependant, certaines approches de la mise en œuvre sont lourdes et consommatrices de temps et de ressources financières. Il est encore possible d'optimiser l'efficience par la simplification de quelques processus.

Impact potentiel: Les AGR et les infrastructures d'aménagement physique de la composante 1 ont le potentiel pour créer des bénéfices économiques. Pour l'instant, l'impact économique potentiel des AGR envisagées est très local et restera peu significatif à l'échelle de la zone d'intervention. Vu le fort degré de dégradation des galeries forestières, le projet se focalise sur le reboisement des forêts galeries totalement disparues. Par son choix d'utiliser les essences forestières autochtones pour les actions de reboisement et d'enrichissement des forêts galeries, le projet contribue à la réhabilitation des écosystèmes. Néanmoins, les réalisations techniques sur le terrain sont pour l'instant des actions ponctuelles et dispersées, peu intégrées. Vu l'étendue du système du fleuve Ouémé, l'impact écologique de l'ensemble des actions réalisables dans le cadre du projet, pendant encore 2 à 3 campagnes de reboisement, restera peu significatif, s'il n'y a pas une stratégie fiable d'extension. La compréhension actuelle de la population d'être 'dédommagé' pour l'abandon des cultures dans les bandes de 25m présente un obstacle. Il y a une nécessité de développement / affinement d'une stratégie globale d'intervention et de correction de certaines méthodologies. La cartographique (C2) a le potentiel de fournir des instruments de planification très pertinents pour le pays, non seulement en matière d'adaptation aux Changements climatiques mais aussi pour tous les autres secteurs. L'impact potentiel est très satisfaisant. Malgré quelques questions ouvertes pour la composante 1, l'impact potentiel global du projet est jugé comme satisfaisant.

Durabilité potentielle (incluant appropriation) : Le projet dispose déjà après 8 mois de mise en œuvre réelle d'atouts au niveau de l'appropriation morale par les acteurs nationaux et locaux. Néanmoins, les comités mis en place dans le cadre de la composante 1 sont jeunes et ne fonctionnent pas de façon autonome. Le rôle des communes n'est pas encore proactif et, le niveau d'attentisme est encore assez élevé. La durabilité financière est un obstacle majeur à tous les niveaux et a été identifié comme risque potentiel du projet. La mission estime que la durabilité potentielle pourrait être satisfaisante si les réponses de gestion aux risques sont renforcées et

certaines compréhensions sont corrigées. La durabilité potentielle de la composante cartographique est satisfaisante. C'est un investissement sur le long terme, le survol du territoire ne devrait pas être envisagé avant plusieurs années et les produits cartographiques sont durables. Néanmoins, la durabilité future de la composante dépend des conditions qui auront été mises en place pour stocker, archiver et reproduire les différents livrables numériques et papier, pour diffuser les produits, pour mettre à jour la base de données géographiques et pour assurer le bon fonctionnement du réseau des stations GPS. Des solutions pour répondre à quelques faiblesses existent et la durabilité potentielle du projet est jugée globalement 'satisfaisante'.

Cohérence et HARMO (Harmonisation, Coordination): Le projet s'inscrit dans tous les programmes nationaux et internationaux du Changement Climatique et la coordination nationale est assurée à travers la CNCC. Le Comité de Pilotage fait depuis le début des réunions régulières et extraordinaires pour prendre et suivre les décisions, malgré les multiples difficultés rencontrées jusqu'à la fin du 3ème trimestre 2014. La composante 'cartographie' ne fait pas double emploi avec d'autres actions et peut être considérée comme une action transversale nécessaire au développement harmonieux du pays dans tous les secteurs utilisant l'information géographique. Il y a encore des potentialités de synergies à développer, notamment au niveau interministériel et entre les PTF, mais il faut prendre en compte que le projet n'est opérationnel que depuis huit mois. La cohérence et la coordination du projet sont <u>satisfaisantes</u>.

Valeur ajoutée (potentielle): Le PAPDFGC est le seul projet qui a pour ambition de mettre à jour l'ensemble des cartes topographiques, d'obtenir une base de données spatiales commune pour tous les SIG (route, eau, santé, électricité, ...). Les résultats attendus permettront une meilleure modélisation des effets des CC dans tous les secteurs et programmes d'autres partenaires. La composante 1 renforce potentiellement la gouvernance décentralisée des ressources naturelles. La valeur ajoutée potentielle est <u>satisfaisante</u>.

Thèmes transversaux (genre, environnement et économie sociale): L'aspect genre est bien pris en compte sur le terrain, mais les rapports officiels ne relatent pas cette prise en compte. Le projet, notamment la composante 1, a été spécifiquement formulé dans le but de répondre aux défis environnementaux et d'adaptation au changement climatique. La planification des AGR est socialement orientée. Elles sont prévues au titre communautaire au profit de tout un village. La prise en compte des aspects transversaux est <u>satisfaisante</u>.

Conclusion (performance globale):

Une continuation du projet est recommandée par l'EMP. Après des difficultés réelles de démarrage, créant un retard significatif de 21 mois, la mise en œuvre réelle a commencé à partir d'Août 2014. Cette courte période d'activité ne permet pas encore l'obtention de résultats très significatifs, néanmoins la performance globale du projet est en cours d'amélioration et jugée <u>'satisfaisante'</u> par la mission.

Principaux acquis du projet	Principaux problèmes du projet
Le projet dispose aujourd'hui des outils	Diversité de thématiques du projet et des
nécessaires et la mise en œuvre réelle a	ambitions très élevées pour un projet de 5 ans
commencé	(C1)
La sensibilisation atteint les bénéficiaires finaux et	Retard à cause des questions d'arrangement
les communes s'engagent selon leurs possibilités	institutionnel
Approche auprès des bénéficiaires finaux, basée	La non – effectivité, pour l'instant, des liens
sur le dialogue et la prise des décisions en	existants entre les 2 composantes
commun accord.	
Accompagnement de proximité des acteurs	Insuffisances de la conception de la mise en
locaux	œuvre pour répondre à la diversité de
	thématiques du projet
La pertinence et l'impact potentiel de la	Forte focalisation sur la mise en œuvre des
cartographie pour la planification dans tous les	activités du PTA au détriment d'une orientation
secteurs et la modélisation des effets du CC (C2)	vers l'atteinte des résultats et objectifs
70% des PVA sont acquises - IGNFI a mis en	Lourdeur de certaines procédures

place les outils nécessaires à la production	administratives et planification de certaines
(experts, équipes de restitution, dictionnaire de	actions insuffisante
données,); 70% des PVA sont validées par les	
partenaires et l'UGP	
	Impact écologique / économique potentiel non-
	significatif des actions et l'absence d'une
	stratégie viable d'extension massive (C1)

La formulation du projet est trop ambitieuse et touche une diversité de thématiques et l'horizon temporel est peu réaliste pour la C1. Toutefois, dans le but de ne pas perturber à nouveau les premiers progrès en direction des résultats, la mission propose une continuation du projet sans modifications majeures, malgré quelques questions ouvertes. Ceci permettra la continuation et l'accélération des processus de la mise en œuvre sur le terrain. Les expériences à la fin du projet (évaluation finale) vont permettre une meilleure appréciation de la faisabilité d'un projet de ce type dans le cadre de l'adaptation au CC et de tirer des leçons pour les formulations des projets futurs. Compte tenu du retard de 21 mois et des éventuels retards qui pourraient être rencontrés avec la composante 2 (prises de vues aériennes retardées suite à des conditions météorologiques défavorables sur le Sud et éventuels retards dans la production), une prolongation éventuelle du projet doit être évaluée avant sa fin en temps utile (après la fenêtre d'acquisition des PVA restantes prévue entre décembre 2015 et janvier 2016) pour consolider les acquis.

Recommandations principales

- Développer / affiner la stratégie globale d'intervention selon une approche intégrée, bien structurée et suivre sa mise en application par tous les concernés de la mise en œuvre. Ceci doit inclure :
 - Intégration des actions dans des plans simples de gestion du terroir (planification spatiale intégrée) avant le lancement sur le terrain.
 - Protection / bonne gestion des dernières FG et des reliques dans les champs individuels avant le reboisement des sites totalement dégradés.
 - Chercher les synergies entre les activités et sous-activités du projet et avec d'autres projets (MAEP, Direction de l'Hydraulique) dans le cadre de la mise en œuvre des plans participatifs de gestion et de contrôle des effets des inondations.
 - Intégrer des activités de <u>réduction de pression</u> sur les RN et/ou chercher la synergie avec les autres projets.
 - Veiller au lien le plus direct des AGR avec la gestion durable des FG et/ou avec l'adaptation aux effets du CC. Le projet ne doit pas être transformé en projet de développement rural.
 - Valoriser et intégrer les résultats des études effectuées dans la stratégie globale d'intervention et assurer leurs synergies et complémentarités.
 - Développer les synergies entre les 2 composantes : prioriser la zone des 13 communes dans le planning d'activité du prestataire IGNFI.
- 2. Optimiser l'intervention du projet en enlevant des sous-activités de la C1 difficilement réalisables pendant la vie restante du projet :
 - Faire un état de lieux fiable (inventaires, cartographie détaillée) du potentiel des FG restantes pour confirmer la pertinence des actions envisagées d'une valorisation économique durable avant leur lancement.
 - Concentrer l'effort sur la sécurisation foncière (activité 2.1) au niveau des arrêtés communaux.
- 3. Simplifier les procédures administratives de la gestion quotidienne tout en respectant les procédures propres des différentes parties pour assurer la disponibilité des matériels à temps pour la mise en œuvre des activités du terrain selon le PTA et dans le but de valoriser davantage les compétences de l'équipe de gestion pour la réussite des actions. Ceci doit inclure aussi la simplification et la rationalisation des méthodologies de la mise en œuvre.

- 4. Développer une stratégie de communication / circulation d'information et assurer la disponibilité des produits du projet au niveau des communes.
- 5. Rendre plus efficient les travaux de CQ de la composante 2 en suivant les recommandations de la note technique produite dans le cadre de la présente mission d'évaluation à mi-parcours et assurer que les délais de livraison seront respectés.

Autres recommandations

Sur l'efficacité et la mise en œuvre :

- Assurer la stabilité d'une équipe de gestion fonctionnelle et efficace jusqu'à la fin du projet.
- Elaborer les TDR pour le PF et le nouveau CNP et présenter les modifications au COP suite à la prise de l'arrêté interministériel du 12 juin 2015.
- A discuter pour la C2 : la livraison en lots ou non des orthos et du MNT. Si on préconise la livraison en lots il faut alors s'assurer que tout est mis en œuvre pour réceptionner et diffuser les produits.
- Veiller au décaissement réel de la contrepartie nationale
- Ne pas trop compter sur la contribution financière des communes rurales, mais poursuivre le plaidoyer. Par contre, renforcer l'accompagnement des communes dans leurs tâches quotidiennes pour permettre leur meilleure implication active.
- Demander à l'IGNFI de prioriser dans la mesure du possible la zone d'intervention de la C1 dans son planning de production.
- S'assurer que l'IGNFI prendra toutes les dispositions nécessaires pour respecter les délais de production.
- Viser la réalisation de cartes thématiques qui font référence, s'assurer que les cartographies répondent aux besoins et mettre à jour la carte d'occupation du sol réalisée avec les produits de la C2.

Sur le suivi et le rapportage :

- Définir des indicateurs SMART des résultats et intégrer leur suivi dans le système du projet.
- Compléter la situation de référence des indicateurs de l'activité 1.3 du CL à travers des données nécessaires disponibles au niveau du projet SAP.
- Insérer un paragraphe par rapport aux aspects genre dans le rapport technique annuel.
- Mettre en place un système simple de suivi de l'évolution de la couverture forestière le long du fleuve.

Sur l'efficience :

- Raccourcir la chaine de la mise en œuvre des actions en passant directement par les VNU et/ou les communes.
- Donner la préférence à l'accompagnement des acteurs locaux (communes) in situ à la place de multiples ateliers. Ceci simplifiera la chaine de communication et permettra la réduction de perte d'information.
- Optimiser l'efficience des travaux relatifs au CQ des produits cartographiques et orienter beaucoup plus ces activités vers un renforcement réel des capacités techniques.

Sur l'impact et la durabilité :

- Développer une stratégie réaliste de mobilisation massive des autres acteurs pour la réinstallation des FG et la protection des berges dans le but d'un impact écologique significatif.
- Mettre en œuvre à l'IGN un bon plan de communication (+ marketing).
- Renforcer le transfert de technologie dans toutes les étapes du projet et dans le cadre du CQ des produits cartographiques, réaliser si possible des CQ conjoints et croisés avec le prestataire.
- Assurer que le plan de formation prévu dans le cadre de la C2 prend en compte les besoins réels et actuels des bénéficiaires.
- Assurer la mise à jour de la base de données, l'entretien des stations GPS permanentes, ..., au-delà du projet.

1. Introduction

1.1 Contexte

La couverture forestière totale du Bénin est estimée à 4.625.000 ha, soit près de 42% du territoire national. Cependant, ce couvert forestier est dans sa majeure partie dégradé et fragmenté. Selon un rapport de la FAO publié en 2010, le Bénin a perdu près de 85% de ses forêts denses et plus de 30% de son couvert végétal avec un fort taux de déforestation dans la sous-région africaine de 1978 à 2010. Par ailleurs, 75000 ha environ de forêts ont été détruits chaque année entre 1990 et 2010.

La déforestation touche également les forêts galeries notamment celles du bassin versant du fleuve Ouémé et engendre des conséquences graves comme les inondations dans la basse vallée de l'Ouémé, qui débordent sur Cotonou. Une autre conséquence est la réduction du potentiel de séquestration de carbone du pays. La lutte contre les inondations dans la basse vallée du fleuve Ouémé passe par la nécessaire conservation des forêts du domaine protégé de l'Etat, et en particulier des forêts dites "galeries", en les dotant du statut d'aires communautaires intégrées au système national des aires protégées, afin de sécuriser leur régime foncier.

Le manque de données géographiques fiables est problématique. En effet, les données actuellement disponibles datent de plus de 50 ans et ne permettent pas d'appuyer la prise de décision, que ce soit dans les projets forestiers ou tout autre projet d'aménagement et de développement du territoire béninois.

Le programme de l'AMCC au Bénin vise à s'attaquer aux causes structurelles de la dégradation des forêts, y compris la production de charbon de bois, l'extraction non-durable de bois d'œuvre, et les pratiques agricoles extensives basées sur le brûlis. À cet effet, il appuiera le renforcement de la gestion communautaire des forêts et, à travers la mise en œuvre de projet de démonstration, la conception et le test de modes d'exploitation des forêts plus durables, compatibles avec les objectifs de conservation de la forêt.

Le Projet d'Appui à la Préservation et au Développement des Forets Galeries et Production de Cartographie de base Numérique a été initié dans le cadre de l'AMCC, afin de contribuer à la réduction des causes et effets des inondations, par la promotion de la conservation et de l'utilisation durable des forêts galeries de la basse vallée du fleuve Ouémé.

Sa démarche s'aligne sur les priorités du développement national du Bénin et participe à l'appui des objectifs de la Stratégie de Croissance pour la Réduction de la Pauvreté (SCRP), du Programme d'Action National aux fins de l'Adaptation aux changements climatiques (PANA), du Programme National de Gestion de l'Environnement (PNGE), et du Programme National de Gestion Durable des Ressources Naturelles (PNGDRN).

1.2 Brève présentation du projet

Le Projet d'Appui à la Préservation et au Développement des Forêts Galeries et Production de Cartographie de base numérique (PAPDFGC) a été lancé en gestion conjointe entre l'Union européenne (UE), dans le cadre de l'Alliance Mondiale contre le Changement Climatique (AMCC), et le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD). La convention de contribution a été signée le 11 octobre 2012 ce qui correspond à la date de démarrage du projet, qui a une durée de cinq ans. Les activités étant mises en œuvre par le PNUD en procédure d'exécution nationale (NEX), le projet a donc fait l'objet de la signature d'un document de projet (PRODOC) entre le PNUD et le Gouvernement béninois, représenté

par le Ministre de l'Environnement, de l'Habitat et de l'Urbanisme et le Ministère du Développement, de l'Analyse économique et de la Prospective. Le budget total du programme est 8,3 MEUR en espèces, financé à 94,4 % par l'Union européenne (8 MEUR) et à 3,6% par le PNUD (0,3 MEUR) auxquels s'ajoutent les contributions du gouvernement et des communes.

L'objectif général du programme est de lutter contre les effets du changement climatique, tout en accompagnant la Stratégie de Croissance pour la Réduction de la Pauvreté.

La formulation des **objectifs spécifiques** est la suivante :

- Réduire les effets des inondations en promouvant la conservation et l'utilisation durable des forêts galeries dans la basse vallée du fleuve Ouémé, par la mise sur pied d'un réseau de zones de conservation communautaires incorporées dans le système national des aires protégées;
- Doter le Bénin d'infrastructures géographiques et cartographiques de base, pour appuyer la gestion forestière et informer la Stratégie de croissance pour la réduction de la pauvreté, le Programme national de gestion de l'environnement, et le Programme d'action national d'adaptation aux changements climatiques.

Ce programme vise **deux composantes** : (i) lutter de façon durable contre les inondations dans la basse vallée ; et (ii) contribuer à l'élaboration d'une cartographie de haute résolution au Bénin pour permettre notamment la modélisation des impacts des précipitations, l'anticipation de risques climatiques, et le suivi des changements dans la couverture des sols et les stocks de carbone.

Le programme est axé sur cinq **résultats** :

- 1. Les besoins des populations en aménagement pour la gestion des inondations et l'amélioration de la sécurité alimentaire sont satisfaits.
- 2. La dégradation et l'empiètement sur les forêts-galeries de la basse vallée du fleuve Ouémé sont réduits.
- 3. Des modèles d'utilisation durable des ressources dans et autour des forêts-galeries sont mis en œuvre à titre démonstratif.
- 4. Des données de systèmes d'information géographique (SIG) et de nouvelles cartes topographiques couvrant l'ensemble du territoire béninois sont réalisées et permettent d'informer les décideurs politiques.
- 5. Les capacités de l'Institut Géographique National (IGN) et des structures productrices de cartes sont renforcées pour l'utilisation et la gestion des outils SIG.

Le projet intervient sur le terrain (composante 1) dans 13 communes de la basse vallée de l'Ouémé, dont 7 communes ont également été inclues dans l'assistance du projet 'forêts sacrées' (PIFSAP) sous financement du PNUD/FEM. La composante 'cartographie' couvre le territoire national.

1.3 Objectifs et contexte de l'évaluation à mi-parcours

Conformément aux règles et procédures de l'Union européenne et du PNUD une évaluation à mi - parcours est prévue après 2,5 ans de mise en œuvre du PAPDFGC. Il a été décidé d'un commun accord avec les parties prenantes que l'évaluation à mi-parcours du PAPDFGC est effectuée par l'UE.

L'évaluation a pour principaux objectifs de présenter aux services de coopération extérieure concernés de l'Union européenne, au PNUD et au gouvernement partenaire :

- une appréciation globale, en toute indépendance, des résultats de l'intervention du PAPDFGC, en s'attachant plus particulièrement aux résultats du projet par rapport à ses objectifs;
- les principaux enseignements de l'intervention et des recommandations afin d'améliorer les mesures en cours et les futures actions.

La mission doit répondre aux questions clés des cinq critères définis par le Comité d'Aide au Développement de l'OCDE (pertinence, efficacité, efficience, viabilité et impact), auxquels sont ajoutés la valeur ajoutée du programme, sous l'angle de sa conception comme de sa mise en œuvre, et la cohérence du programme par rapport à la stratégie poursuivie par l'UE au Bénin et à celles des Etats membres et Agences des Nations Unies. Les questions transversales d'égalité des genres, d'environnement et d'adaptation aux changements climatiques et d'économie sociale ainsi que les critères HARMO pour renforcer l'efficacité sont également à aborder.

1.4 Méthodologie de l'évaluation à mi-parcours

La mission a commencé par un travail documentaire au lieu de résidence des consultants à partir du 18 mai 2015. La documentation envoyée par la Délégation de l'Union européenne et le PNUD a été analysée. Cette phase a permis d'élaborer la matrice de réponse aux questions d'évaluation, les outils à utiliser sur le terrain et d'identifier les premiers éléments de réponse aux questions de l'évaluation avant l'arrivée au Bénin.

La mission dans le pays s'est déroulée du 26 mai au 19 juin 2015 en suivant le schéma défini par les Termes de Référence et en appliquant l'approche d'évaluation participative. Cette mission était composée de Birgit Halle (*chef de mission*) et de Bruno Henquin (*expert en cartographie*) qui a commencé le travail au Bénin le 8 juin 2015.

Une réunion de lancement a eu lieu le 26 mai au cours de laquelle ont été abordées les spécificités de la mission, l'organisation des visites de terrain et la liste des structures / personnes ressources à contacter. Les discussions pendant la réunion ont permis aussi à retenir les points importants suivants : (i) la nécessité de la transmission du rapport de démarrage par le Consultant le 28 mai 2015 ; (ii) le besoin de clarification de la part du PNUD concernant la réforme et ses conséquences sur le projet ; (iii) la nécessité de la mise à la disposition du Consultant des documents produits par le projet (études réalisées en sous-traitance), etc... avant la phase de visite du terrain ; (iv) l'application d'une approche participative pendant la mission d'évaluation ; (v) le complément des questions d'évaluation par quelques questions proposées par la mission d'évaluation ; (vi) la nécessité de formulation des recommandations réalistes, facile à mettre en œuvre et (vi) la nécessité des efforts pour rattraper le retard du projet.

La mission a appliqué l'approche de l'évaluation participative pendant tout le processus de l'évaluation, approche indispensable à l'appropriation des constats et des recommandations de la mission par tous les responsables et les parties prenantes. Les détails de la méthodologie sont présentés en annexe 4.3. La phase de terrain s'est déroulée en trois étapes :

- 1) Des <u>rencontres et entretiens</u> ont eu lieu à Cotonou avec les principaux responsables et parties prenantes du projet et partenaires, à savoir la DUE, le PNUD, l'équipe de gestion du projet, l'administration béninoise, plus particulièrement la DGFRN, l'IGN et les autres projets et partenaires dans le domaine du changement climatique, à savoir le PANA, le SAP, le PAGEFCOM et le PROAGRI.
- 2) La mission s'est déplacée dans <u>six communes</u> de la zone d'intervention du projet, à savoir Sèmè-Kpodji (Tchonvi), Aguégués (Akodji), Dangbo (Késsounou), Bonou (Soligbozoun), Ouinhi (Gangban) et Zagnanado (Ahlan). Des visites des réalisations et

des entretiens ont eu lieu au niveau des Mairies, des comités locaux, de la population bénéficiaire et avec les VNU et ONG partenaires du projet. L'expert en cartographie, arrivé le 7 juin, a approfondi l'analyse de la composante 2 du projet à travers des entretiens et rencontres avec le chargé de la cartographie de l'équipe de gestion du projet, l'IGN Benin, le CENATEL, l'IGN France et les autres structures et projets ayant des unités de cartographie et de SIG dans les domaines liés aux changements climatiques.

3) La prochaine étape a été celle d'<u>analyse</u> des informations obtenues à partir des documents, des entretiens et des visites. Vu le degré d'avancement du projet (évaluation à mi-parcours), le regard de l'évaluation s'est porté plus particulièrement sur les questions clés de la conception et de la mise en œuvre du projet. Une attention particulière a été accordée au démarrage tardif du projet (en août 2014 seulement) et au retard considérable suite à un certain nombre de difficultés. La mission a organisé une série d'entretiens avec les principaux responsables du projet pour discuter des observations, des constats et des premières recommandations. Le but a été d'obtenir un consensus permettant l'appropriation des analyses de la mission par les principaux responsables avant la présentation de la note intermédiaire auprès du comité de pilotage.

Une réunion extraordinaire du Comité de Pilotage a été organisée le 19 juin 2015 à l'hôtel du Port, au cours de laquelle la note intermédiaire de la phase de terrain a été présentée.

La mission n'a pas rencontré de problèmes majeurs. Elle remercie vivement tous les acteurs et partenaires du projet pour la franche coopération et leur disponibilité et surtout l'équipe de gestion du PAPDFGC pour l'appui logistique et organisationnel sur le terrain qui a permis d'exécuter la mission dans de bonnes conditions.

2. Réponses aux questions/constatations

2.1 Pertinence

Questions clés

La stratégie d'intervention a-t-elle été suffisamment ciblée et les priorisations faites sont-elles justifiées ?

Dans quelle mesure la stratégie d'intervention a-t-elle incorporé les leçons apprises des autres interventions, en ce qui concerne les facteurs qui entravent ou favorisent le succès de l'aide au développement au Bénin ?

- Analyse de la conception

Le PAPDFGC a une bonne articulation avec les stratégies et priorités nationales. Il s'aligne sur les objectifs de la Stratégie de Croissance pour la Réduction de la Pauvreté, au Programme d'Action National d'Adaptation aux changements climatiques (PANA), au Programme national de gestion de l'environnement (PNGE), et au Programme national de gestion durable des ressources naturelles (PNGRN). Le programme répond bien à plusieurs soucis prioritaires du PANA, notamment la seconde priorité à savoir l'adaptation des ménages aux changements climatiques. En plus, l'action vise la prévention des risques d'inondations de la zone du sud du pays (Cotonou inclus) à travers une meilleure gestion du bassin versant du fleuve Ouémé. Cette zone d'intervention choisie correspond à la zone la plus touchée par les inondations précédentes.

Le projet correspond bien à trois priorités de l'AMCC, notamment l'adaptation et l'atténuation (à travers la conservation des forêts) et également à la réduction des risques de catastrophe. Le projet répond au besoin réel d'amélioration de l'information et des données relatives à la protection de la nature et la biodiversité, besoin prioritaire identifié entre autre dans le 6ème programme d'action pour l'environnement de l'Union européenne. La composante cartographique (C2) est considérée comme très pertinente, elle répond au besoin de doter le Bénin d'une cartographie moderne et précise sur l'ensemble de son territoire (1/50.000 – 1/200.000) et elle est un préalable nécessaire à la compréhension et l'analyse de divers phénomènes dont les inondations. Elle génèrera des outils numériques de base (Orthophotos, Modèle Numérique de Terrain, cartes topographiques et Base de données géographique), essentiels pour répondre aux défis du changement climatique et appuyer toutes les stratégies de développement dans tous les secteurs du Benin. On constate aussi une articulation potentielle avec les priorités des Etats Membres de l'UE dans le domaine du changement climatique.

Au niveau local, le projet connait une bonne articulation avec les PDC, et avec les Plans de Contingence, mis en place dans les Communes les plus exposées aux risques d'inondations. Les plans prévoient des mesures pour pallier aux risques d'inondation mais également aux feux de brousse et à la transhumance. L'approche terrain implique la responsabilisation forte des communautés locales et des communes, basée sur des analyses détaillées du milieu dans le cadre du PANA. Il en ressort que les groupes sociaux les plus sujets à la vulnérabilité socio-économique sont les petits éleveurs, les petits exploitants agricoles et les pêcheurs. Le PAPDFGC descend bien jusqu'au niveau des communes et de ces groupes plus vulnérables ayant des enjeux directs dans la conservation de ces forêts et des cours d'eau. L'approche d'accompagnement de proximité des communes et des bénéficiaires locaux à travers des VNU est une réponse adéquate pour rapprocher le projet des réalités du terrain.

Le projet est construit sur les bases du PIFSAP en étendant la zone d'intervention en incluant toutes les forêts galeries de la basse vallée de l'Ouémé et en prenant en compte plus explicitement la problématique du changement climatique dans la gestion, notamment à

travers l'élaboration des outils de soutien à la planification locale et à la prise de décision. La stratégie du projet intègre les bonnes expériences et les outils adaptés des autres projets dans le domaine de changement climatique et de la foresterie communautaire, surtout des projets appuyés par le PNUD/FEM. Aussi, les recommandations suite à l'évaluation du projet en mars 2014 sont bien intégrées dans la conception actuelle et il existe un suivi de leur mise en œuvre. La mission constate qu'en Mai 2015 huit recommandations sur dix sont réalisées et deux sont en cours. Néanmoins, on constate que le PAPDFGC, ayant par son approche le potentiel de répondre à tous les besoins prioritaires du PANA, ne figure pas parmi les activités prioritaires d'adaptation aux changements climatiques du PANA qui ont été sélectionnées sur la base d'une série de critères.

La <u>logique d'intervention</u> du PRODOC est pertinente. Le PAPDFGC vise à intervenir en même temps tant au niveau des stratégies de développement durable « up-Stream » adaptées au changement climatique et à la conservation de la biodiversité, que sur le terrain à un niveau local «down-Stream». La logique d'intervention est à double entrée : d'un côté sont reformés/renforcés tant les cadres législatifs pour la gestion du changement climatique (Code Forestier, Statut et organisation de l'IGN, etc.) que les outils techniques nécessaires sur le long terme pour la gestion du changement climatique (cartographie numérique et SIG, nouveaux outils de gestion du territoire) ; d'un autre coté des expériences innovantes de gestion non destructives du patrimoine forestier et naturel seront conduites dans les Communes cibles du bassin du fleuve Ouémé, tant au niveau socio-organisationnel qu'économique, avec la participation des Communes et des Organisations Communautaires, avec une attention particulière à l'intégration des femmes, en tant qu'individus et leurs organisations, dans les mécanismes économiques de valorisation qui seront testés.

Analyse du cadre logique

Le cadre logique (CL) initial de la convention de contribution, signée le 11 octobre 2012, a été révisé suite aux constats et recommandations de l'évaluation du PAPDFGC en mars 2014 (mission Topper). Le CL actuel, présenté dans l'avenant n° 2 de la convention de contribution du 4 mars 2015, présente des reformulations du résultat 1, de ces activités (outputs) et sous-activités ainsi que les précisions et l'affinement des indicateurs des activités, des lignes de base et des cibles de fin du projet sans affecter le fond du contenu de la convention de contribution.

Composantes et résultats attendus

Les logiques verticales et horizontales du cadre logique (CL) sont cohérentes et pertinentes, bien que la composante 2 (visant à doter le Bénin d'infrastructures géographiques (cartographie) de base pour aider à la gestion forestière et informer d'autres programmes et stratégies) n'ait qu'un rapport indirect (de soutien) pour la mise en œuvre de la composante 1 (visant à réduire les effets des inondations en promouvant la conservation et l'utilisation durable des terres). L'ambition d'une cartographie topographique au 1:50.000ème à l'échelle nationale est justifiée et nécessaire, néanmoins elle dépasse les besoins immédiats de la composante 1 et ne pourra fournir les orthophotos qu'à partir du mois de juin 2016 si les conditions météorologiques permettent l'acquisition des PVA fin 2015 – début 2016 et si la priorité est donnée au prestataire de traiter en priorité la zone des 13 communes.

Indicateurs

La révision du CL permet aujourd'hui d'améliorer son utilisation comme outil de planification et de suivi. Les indicateurs des produits (= activités UE) sont assez SMART (Spécifique-Mesurable-Atteignable-Réaliste-Temporellement), néanmoins leur suivi permet l'appréciation de la réalisation quantitative des activités, mais uniquement un suivi qualitatif partiel de l'effet des activités. Malgré la révision du cadre logique, plusieurs indicateurs ne sont toujours pas assez précis et/ou bien formulés. En plus, quelques cibles semblent difficilement atteignables pendant la vie du projet et 3 des 22 indicateurs au niveau des activités ne disposent pas encore d'une valeur de référence, rendant le suivi difficile.

Les indicateurs des résultats et des objectifs spécifiques, leurs lignes de base et les cibles de fin du projet ne sont pas visibles dans le cadre logique, on les trouve uniquement dans le chapitre du suivi du PRODOC. Les indicateurs UNDAF des résultats sont indiqués au niveau du PTA 2015 et au niveau des rapports du progrès. Néanmoins, il faut noter que les résultats n'ont pas d'indicateurs proprement dits. Leurs indicateurs sont - à part quelques exceptions - les sommes ou les répétitions des indicateurs des activités de chaque résultat. Il existe également, malgré la répétition des indicateurs des activités au niveau des résultats, quelques incohérences dans les valeurs de référence. Celles des indicateurs UNDAF au niveau des résultats 1 et 2 sont peu compréhensibles et en partie incohérentes avec les valeurs de référence des indicateurs au niveau des activités (annexe 4.8.1).

Les indicateurs utilisés pour évaluer la contribution du projet à l'atteinte de l'objectif global, sont uniquement présentés dans le memo à l'attention de la mission d'évaluation en mars 2014. Ils sont trop ambitieux puisque définis en termes de diminution du taux de catastrophes naturelles liées aux changements climatiques et d'une augmentation d'au moins 10% entre 2012 et 2017 des revenus des communautés incluses dans la gestion des forêts galeries. Il n'est pas possible d'estimer dans quelle mesure le projet contribue à une réduction du taux des catastrophes naturelles, ces dernières sont d'avantage la résultante des changements climatiques à l'échelle planétaire. En plus, la plupart des activités du projet, notamment celles liées au reboisement et à la gestion durable des forêts galeries, ne ciblent pas et ne permettent pas l'augmentation immédiate des revenus des communautés. Les Activités Génératrices de Revenus (AGR) planifiées par le projet (1 à 2 microprojets/commune) et les autres activités du terrain semblent être insuffisantes pour contribuer de manière significative à une augmentation d'au moins 10% des revenus des communautés concernées entre 2012 et 2017.

Il faut noter que le système de suivi des Nations Unies n'inclut pas le suivi des objectifs au niveau des projets. Le suivi du programme cadre du pays (UNDAF) permet une appréciation d'évolution globale dans le secteur selon les effets escomptés de l'UNDAF. Mais il n'est pas possible de distinguer totalement la contribution spécifique d'un projet par ses résultats et objectifs spécifiques. Le système n'inclut pas des indicateurs au niveau des objectifs spécifiques. Le système ATLAS, bien développé au niveau des produits (= activités UE), a certaines faiblesses au niveau supérieur, rendant difficile le suivi des progrès du projet par rapport aux objectifs et résultats attendus.

L'appréciation de la <u>pertinence</u> par la mission est <u>satisfaisante</u>. Malgré sa conception consistante et pertinente, il faut constater que la formulation du projet est très ambitieuse et touche de nombreuses thématiques liées dès le début. Le temps nécessaire pour atteindre les résultats, et principalement ceux de la composante 1, est largement sous-estimé. Les faibles capacités financières des communes rurales et le fort degré de dégradation des forêts galeries n'a pas été bien pris en compte dans la formulation du projet. Le cadre logique présente quelques faiblesses notamment au niveau des indicateurs de résultats. Ceci influence la performance du système de suivi, notamment le suivi de la progression vers les résultats attendus (cf. chapitre 2.2).

Concernant la composante cartographique, il faut rappeler que la plus grande échelle de travail qui a été retenue est le 1 :50.000ème. Le contenu de la base de données géographiques issue des travaux de photo-interprétation sera en adéquation avec cette échelle et il ne faut donc pas s'attendre à retrouver dans la base de données des informations non pertinentes avec l'échelle retenue et notamment au niveau de l'urbain où tous les bâtiments par exemple ne pourront pas être individualisés. La même observation peut être faite pour le modèle numérique de terrain (MNT) qui a une précision de ±1.5m en altitude (Z). Cette précision peut être considérée comme grande pour un MNT à l'échelle d'un pays mais aura des limites si on se focalise sur des zones à très faible relief. Cependant la qualité et la résolution spatiale des photographies aériennes acquises (0.5m en X et Y)

doit permettre d'élaborer des cartographies à une plus grande échelle et aller jusqu'au 1 :10.000ème et d'enrichir considérablement la base de données.

2.2 Efficacité et instruments de la mise en œuvre

Questions clés

Dans quelle mesure le financement européen a-t-il contribué, à ce stade de mise en œuvre du projet, à la réduction de l'impact des inondations, à une meilleure gestion des Forêts Galeries, à la mise à disposition d'infrastructures cartographiques, à une meilleure gouvernance et à une meilleure appropriation des mécanismes de décentralisation environnementale et cartographique dans les 13 communes ciblées par le projet ?

Dans quelle mesure les modalités de mise en œuvre ont-elles contribué à l'atteinte des résultats et à l'amélioration des conditions de vie des populations bénéficiaires, notamment en ce qui concerne les risques climatiques ?

Dans quelle mesure la stratégie de mise en œuvre choisie (instruments financiers, procédures administratives, gestion de projet, etc...) a-t-elle contribué à la réussite de l'action, à l'atteinte des résultats/objectifs et à l'amélioration des conditions de vie des populations bénéficiaires ?

Le démarrage du projet a été très difficile et l'efficacité doit être jugée <u>très insuffisante</u> jusqu'au Septembre 2014. La gestion du projet à travers l'UGP du PIFSAP jusqu'à sa fin en Juin 2014, n'a pas été conforme aux procédures du PNUD. En plus, les capacités de l'UGP ont été en dessous des besoins en ce qui concerne la planification stratégique, le rapportage et le suivi. Très peu d'activités ont été réalisées et l'évaluation en mars 2014 a constaté que l'intervention sur le terrain montrait de fortes faiblesses (Approche top-down et standardisée; non basée sur une analyse participative de la problématique de dégradation; orientée vers le reboisement plus que sur la conservation; reboisement dans les champs agricoles sans offrir d'alternatives). La mauvaise qualité du rapportage financier et technique a créé des confusions et a rendu le suivi externe difficile. Le changement des personnes chargées de gestion (GAF) et les vacances des postes clés (CTP, CNP, RSE) expliquent en partie la situation (cf. annexe 4.8.3).

La convention de contribution, signée en octobre 2012, a connu des interprétations différentes notamment au niveau des rôles du CNP et du CTP. Les acteurs, la Délégation de l'Union européenne, le PNUD et le Ministère, ne se sont pas approprié les textes de façon univoque. La complexité du montage institutionnel et les problèmes d'arrangement institutionnel ont bloqué la mise en œuvre réelle jusqu'à la fin Juillet 2014. La direction stratégique à suivre pour la mise en œuvre n'a pas été claire jusqu'à la concertation des hauts responsables (Ministre, RR du PNUD, Ambassadeur de l'UE) au cours du dernier trimestre 2014. La révision des arrangements institutionnels et la fin du projet PIFSAP en 2014 ont contribué à une clarification de la situation. L'élaboration du PTA 2015 et l'avenant n°2 (signé en mars 2015) semblent être le déblocage, donnant la possibilité au projet de se concentrer sur les résultats attendus. Toutefois, les importantes difficultés du projet ont créé un retard important de 21 mois.

La situation aujourd'hui:

Le projet dispose aujourd'hui des outils (ressources humaines, PTA 2015, méthodologies,...) permettant une mise en œuvre réelle des activités sur le terrain. Depuis la mise en place, en août 2014, d'une équipe de gestion stable et complète, il y a une nette amélioration de la mise en œuvre et de la gestion. Après 8 mois d'exécution réelle on constate les principaux progrès suivants (détails cf. annexe 4.8.1):

Pour la composante 1 (Résultats 1, 2, 3):

 Mise en œuvre des activités du terrain selon le PTA 2015 : information/sensibilisation des communes et de la population, structuration du milieu – mise en place des comités locaux de gestion pour les sites de reboisement et l'entretien d'un chenal, 10 sites de reboisement déclarés test, de 200 à 2000m de long sur une bande de 25m en bordure des berges du fleuve, le désencombrement d'un (1) chenal de ~5km comme aménagement d'infrastructure, la vérification / le verdissement des PDC et d'autres documents de la planification locale des communes, la pré-identification des AGR à mettre en œuvre en 2015...)

- L'élaboration des méthodologies pour certaines actions (mise en terre des plants, AGR en cours)
- Neuf (9) sur douze (12) études préalables identifiées sont effectuées (cf. annexe 4.8.5).

Pour la composante 2 (Résultats 4, 5):

- La signature du contrat IGNFI le 17 novembre 2014
- Les prises de vues aériennes couvrent ±70% du territoire (Nord et Centre–Nord),
- La mise en place d'une méthodologie de contrôle qualité et la validation des prises de vues aériennes par l'IGN Bénin, le CENATEL, l'Université et l'UGP est terminée. Un atelier doit encore être organisé pour restituer les résultats de ce contrôle qualité
- Le prestataire IGNFI a démarré les travaux de stéréo-préparation sur un des blocs du Nord.
- Le prestataire IGNFI a mis en place une équipe de photo-restituteurs (30 personnes) et les travaux de photo-restitution seraient en phase de test sur 10 sites (équivalent de 10 feuilles topographiques au 1 :50.000) selon les déclarations de son chef de mission. Les résultats de cette première interprétation test seront présentés au cours des prochaines semaines aux partenaires pour validation. La phase de production pourra alors débuter réellement.
- Selon les déclarations de son chef de mission, le prestataire IGNFI a informé l'équipe d'évaluation qu'à partir du 1er juillet 2015, un expert national SIG sera recruté pour faire la liaison avec toutes les autres structures du Bénin et pour collecter notamment les données relatives aux infrastructures socio-économiques auprès des structures de l'Etat.
- Un dictionnaire de données a été rédigé et partagé avec les partenaires.
- Une première cartographie d'occupation du sol sur les bordures du fleuve Ouémé dans les 13 communes a été réalisée par le CENATEL à partir des données cartographiques du MCA et d'autres données satellites disponibles.

Ce sont des jalons importants qui ont été atteints et qui devraient permettre au projet de poursuivre sa progression. L'engagement des autorités communales visitées est réel. Elles contribuent à la bonne mise en œuvre du projet. L'approche de l'intervention sur le terrain s'est améliorée depuis la mission de mars 2014 : dans la plupart des cas le projet applique aujourd'hui une approche participative, basée sur la sensibilisation et le dialogue avec tous les bénéficiaires locaux L'accompagnement des bénéficiaires par les VNU est fortement apprécié au niveau local et leur travail de sensibilisation atteint directement les populations.

Pour réaliser la première cartographie thématique relative à l'occupation du sol le projet n'a pas attendu les données de la composante 2 (prévu au plus tôt en juin 2016 pour la zone de la C1) et a utilisé les données existantes dont les images acquises dans le cadre du programme MCA et couvrant une grande partie des 13 communes. D'autres données satellitaires récentes comme les images gratuites Landsat 8 auraient pu également être intégrées dans cette démarche adaptative.

Au niveau supérieur, on constate une bonne gestion adaptative, l'intervention directe du bureau du PNUD a permis de préparer le lancement des activités prioritaires (dossier cartographie, TDR des études préalables) pendant la phase critique du projet. Le système contrôle qualité du PNUD permet de corriger certaines faiblesses de suivi et de rapportage par l'UGP en cas de besoin. Cet outil est adapté pour assurer l'efficacité en cas d'application, même s'il faut constater que le contrôle qualité n'a pas été suffisamment appliqué jusqu'à la fin du 3ème trimestre 2014.

La réforme du PNUD (depuis 1^{er} Avril 2015) vise à renforcer l'appropriation et le leadership des structures gouvernementales. La responsabilisation du Directeur Général des Forêts et des Ressources Naturelles (DGFRN), étant maintenant CNP du projet et de plusieurs autres projets (cf. annexe 4.8.4), doit permettre une meilleure appropriation du projet par la partie nationale et une meilleure coordination des projets dans le secteur. Cette réforme du PNUD change l'organigramme du projet, mais n'a pas de conséquences majeures au niveau de la gestion quotidienne. L'ancien Coordinateur National du Projet est maintenant le Point Focal. Mais pendant la transition actuelle il n'y a pas de TDR pour le PF et le CNP. L'arrêté interministériel portant « la création, attributions, compositions, organisation et fonctionnement du sous – secteur Environnement, Changements Climatiques, Energie et Développement Durable appuyés par le PNUD », doit permettre l'élaboration des TDR, mais l'arrêté a été signé le 12 juin 2015 uniquement.

En résumé, la mission constate que le projet a réalisé beaucoup des actions inscrites dans le PTA en peu de temps après la stabilisation et le renforcement de l'équipe de gestion à partir d'août 2014. Toutefois, plusieurs constats doivent être pris en compte dans l'avenir pour renforcer l'efficacité du projet.

Pour l'instant, on constate qu'il n'y a pas encore de lien effectif entre les 2 composantes à cause de la mise en place tardive des travaux cartographiques (lancement officiel le 16 novembre 2014). Les produits de la composante 2 et principalement les orthophotos seront disponibles sur la zone des 13 communes au plus tôt vers la fin juin 2016 si les conditions météorologiques permettent l'acquisition des PVA fin décembre 2015 – début janvier 2016 et si la priorité dans les traitements (stéréo-préparation, ...) est donnée sur cette zone des 13 communes. La complémentarité entre les 2 composantes et le potentiel de valorisation des produits n'est pas encore optimalisée.

Composante 1:

Plusieurs constats et remarques de la mission concernent la <u>conception</u> de la mise en œuvre de la composante 1 sur le terrain.

La focalisation du projet au reboisement des FG totalement disparues met la conservation des dernières forêts galeries existantes (bien dégradées) ou des reliques dans les champs individuels au second plan. Le reboisement, actuellement déclaré par l'UGP comme action pilote pour tester l'adaptation des espèces locales, est très standardisé. Un site par commune de 200 à 2.000 mètres dans la bande de 25 m des berges est choisi dans 10 communes, mais le choix et le reboisement effectué ne prend pas en compte les atouts immédiats, comme par exemple la présence de forêts sacrées, de plantations privées et d'autres formations boisées, à quelques dizaines de m de la zone de reforestation.

Il n'existe pas encore une vision claire et une concertation sur les AGR et leur organisation. Les AGR sont comprises comme compensation directe à l'abandon de l'agriculture dans la bande de 25m des berges par la population. Il est opportun de remarquer qu'un lien direct entre les AGR pré-identifiées telles que l'élevage de lapin ou la transformation des produits agricoles par les multi - plateformes et la bonne gestion des forêts galeries ou l'adaptation aux effets de changement climatique n'est pas toujours visible. Cette remarque est aussi valable pour certaines infrastructures envisagées (pistes d'accès,...). La pertinence de ces actions pour les objectifs du projet est possible, mais sous condition qu'elles fassent partie d'une planification stratégique et intégrée de l'intervention sur le terrain. Pour l'instant, cet aspect n'est pas encore assez développé et les actions envisagées correspondent uniquement indirectement et partiellement à celles prévues du cadre logique. L'équipe de gestion doit faire encore un travail important de clarification de la stratégie AGR, de ses objectifs et des critères de sélection des AGR proposées par les bénéficiaires avant le lancement sur le terrain, prévu cette année.

Les résultats des études préalables sont disponibles uniquement au niveau central et ne servent pas encore aux acteurs locaux. Ceci est compréhensible car les études sont très récentes, néanmoins l'élaboration d'une stratégie de diffusion de l'information devrait être faite avant.

Il est aussi à noter que les méthodologies techniques (calendrier, choix des espèces) ne sont pas respectées dans la commune de Bonou. La mission constate le non-respect des décisions issues de l'approche participative (livraison et plantation des espèces des arbres non souhaitées et sans respect des conditions écologiques spécifiques du milieu). Bonou présente sur le plan technique 6% des arbres plantées dans les 6 communes visitées, dont 3436 arbres / 54824 et sur le plan social 1/6 communes visitées par la mission. Ceci ne présente pas une perte économique énorme, plus important est le fait que l'action est à reprendre pour ne pas perdre la confiance des acteurs locaux.

En résumé, on peut constater que le développement des méthodologies pour plusieurs sousactions ne peut pas remplacer une stratégie holistique d'intervention sur le terrain qui détermine la chronologie des étapes principales auprès des bénéficiaires, les complémentarités entre les actions, les conditionnalités et la planification des actions dans l'espace.

Les <u>procédures administratives et financières</u> ne sont pas toujours favorables à une haute efficacité du projet. Aucune contribution financière du Gouvernement n'a été effectuée dans le cadre du CDMT et les procédures de décaissement sont lentes et compliquées. Malgré l'inscription de la contribution financière du gouvernement au PAPDFGC dans le budget de 2015, un décaissement ne sera possible qu'après le règlement de toutes les autres obligations de 2014 (communication du DPP). En conséquence, aucun moyen (carburant) n'est accordé aux agents déconcentrés de la DGFRN, chargés de suivi technique des actions de reboisement. Ceci limite leur motivation et fonctionnalité et les autorités locales de plusieurs communes ont critiqué la faible participation des agents déconcentrés au projet.

On observe aussi que les procédures administratives quotidiennes sont nombreuses et parfois longues, par exemple pour la signature des ordres de mission ou la validation des TDR d'une sous-action.

La <u>planification</u> /anticipation de quelques actions est peu optimale et pas assez préparée en avance. Certaines activités liées au calendrier (reboisement en avril) sont préfinancées par les ONG. C'est contractuel, mais potentiellement un facteur limitant la bonne exécution sur le terrain. Les moyens techniques ne sont pas toujours mis en œuvre à temps et au bon moment. Plus de 1 mois après la réalisation de reboisement, le petit matériel d'encouragement des comités locaux (bottes, imperméables, coupe-coupe,...) n'est pas encore disponible, malgré l'inscription et la budgétisation dans le PTA. Ceci ne rend pas uniquement la bonne mise en œuvre difficile, le projet risque aussi de perdre la confiance des bénéficiaires finaux.

La mission a une remarque par rapport à la <u>faisabilité</u> de certaines sous-activités pendant la vie du projet. Les observations du terrain et l'analyse des cartes et images existantes permettent le constat que les FG sont, à l'exception des forêts sacrées et de quelques endroits, fortement dégradées et converties. A la place de la conservation et du développement des FG, il faut commencer dans une grande partie de la zone d'intervention par la réinstallation des FG dans les champs agricoles. Pour les FG existantes, assez réduites, il faut au préalable réaliser un état des lieux de l'existant (inventaires et cartographie détaillée) pour confirmer la pertinence des actions envisagées d'une valorisation économique durable avant le lancement des études et actions.

Composante 2:

L'externalisation des travaux cartographiques et donc la mise en œuvre totale de la cartographie par l'IGNFI va logiquement permettre de réaliser les travaux dans les délais escomptés (36 mois). Cette stratégie aura toutefois un impact sur le transfert de compétence et sur l'appropriation des produits. Un plan de formation a été prévu pour pallier à ces problèmes mais ce plan de formation devra cependant être bien conçu pour assurer un transfert de compétences complet et efficace.

La question du respect des délais a été discutée à deux reprises avec l'IGNFI et seuls quelques facteurs limitants pourraient avoir un impact sur les délais prévus. Les facteurs contraignants portent sur :

- Les conditions météorologiques défavorables (couverture nuageuse, ...) lors de la deuxième campagne de prises de vues aériennes pour couvrir les 30% restant du territoire.
- La collecte des données sur les infrastructures socio-économiques.
- L'exigence du projet (IGN, partenaires, UGP) en ce qui concerne le niveau de détail dans les travaux de photo-restitution.

Ce dernier point sera discuté avec le projet une fois que l'IGNFI aura fini son test sur les 10 zones pilotes.

On constate aussi que le prestataire IGNFI tarde à envoyer son planning d'activités. C'est un outil nécessaire à l'UGP pour assurer un bon suivi de leurs travaux et tirer la sonnette d'alarme si nécessaire. La livraison d'une grande quantité de données (plusieurs blocs en une seule fois) par le prestataire ne facilite pas le contrôle qualité par les partenaires du projet.

L'efficacité est globalement satisfaisante, vu la courte durée de la mise en œuvre réelle du projet. Beaucoup d'actions ont été mises en place pour progresser vers les résultats attendus. Il reste à optimaliser les effets, surtout qualitatifs, pour atteindre un niveau plus haut d'efficacité.

HARMO Gestion axée sur les résultats (rapportage, S&E,...)

Questions clés

Le projet renforce-t-il les capacités de gestion en matière de monitoring & d'évaluation, de rapportage, de passation des marchés, de comptabilité, des ressources humaines, des finances, du développement d'entreprise ?

La programmation, le monitoring et l'évaluation, sont-ils alignés avec les résultats ? Les result-based tools sont-ils utilisés afin de montrer comment les investissements et inputs contribueront aux résultats du pays ? Sont-ils utilisés afin d'indiquer comment les processus de gestion appuient l'obtention des résultats ?

Le système de monitoring et d'évaluation du projet est-il basé sur des baselines nationaux, des indicateurs basés sur les politiques nationales, des result oriented frameworks du pays partenaire, du cadre de monitoring du pays partenaire ?

Le système de rapportage du projet est-il basé sur country results oriented reporting, joint formats for periodic reporting ?

Les résultats du monitoring sont-ils utilisés pour en tirer des leçons, pour prendre des décisions ?

Les différentes parties prenantes du projet se focalisent-elles sur les résultats pendant toutes les phases du projet : planning, mise en œuvre, monitoring, évaluation et rapportage ? Le dialogue est-il focalisé sur l'obtention des résultats pendant toutes les phases du projet ?

Le projet donne-t-il dans les délais des informations transparentes et compréhensibles sur les dépenses financières, la comptabilité, les revenus, les dépenses ainsi que sur les

progrès du projet par rapport aux activités, aux résultats, aux objectifs, aux rapports d'évaluation, le statut des dossiers d'achats de biens et de services, les rapports d'audit ?

Il existe un système de suivi & évaluation très fiable avec le système ATLAS-PNUD. Les outils de suivi et de rapportage ont le potentiel à fournir toute l'information nécessaire : (rapport de démarrage du projet, rapport de revue annuelle (ARR), revue à mi-parcours, rapports trimestriels, rapports de suivi de l'ATLAS du PNUD, rapports de progrès, rapport final du projet, rapports thématiques, rapports techniques, publications du projet).

Néanmoins, le rapportage et le suivi & évaluation était <u>très insuffisant jusqu'à la fin du 3^{ème} trimestre 2014</u>. Les capacités de l'UGP dans ce domaine ont été très limitées. La qualité du rapportage a été largement en dessous des besoins, caractérisée par l'incohérence des chiffres des rapports financiers et par des rapports techniques peu explicites, sans présentation des activités réalisées et sans analyses suffisantes. La qualité de rapportage a fait l'objet d'une demande de clarification de l'Union européenne au PNUD. En plus, le chevauchement partiel des projets PIFSAP et PAPDFGC et leur gestion par la même UGP ont réduit la transparence. Le poste du CTP n'a pas servi au renforcement des capacités dans ce domaine, le poste a été vacant jusqu'au 30 Avril 2015 et le suivi de la qualité du rapportage du projet par le bureau du PNUD a aussi été insuffisant jusqu'à la fin Septembre 2014. Il a été nécessaire de reprendre tout le rapportage du projet pour 2013 et 2014 (jusqu'à septembre).

<u>La situation aujourd'hui, depuis la mise en place d'une équipe de gestion stable et complète</u> à partir d'Août 2014 :

La mission constate une nette amélioration dans le rapportage et le suivi au niveau du projet depuis la mise en place de l'équipe de gestion actuelle. Un système de suivi de la mise en œuvre des activités est développé et est fonctionnel au niveau de l'UGP depuis fin Octobre 2014. Les rapports financiers et techniques de 2013 et 2014 ont été corrigés le 19 novembre 2014. Le rapportage permet d'avoir aujourd'hui une information claire par rapport à la mise en œuvre des actions du projet. Le système de suivi interne inclut aussi une matrice très détaillée des sous-activités, avec à chaque fois leur niveau de réalisation physique et financière. Il existe aussi un suivi de la mise en œuvre des recommandations des évaluations précédentes (mission Topper en mars 2014). Les résultats de S&E ont été présentés au deuxième COP ordinaire en janvier 2015 et ils ont permis de prendre des décisions nécessaires comme la validation du PTA 2015 et la revue de la convention de contribution.

Le système inclut aussi le suivi des risques. Les risques du projet sont identifiés depuis l'élaboration du PRODOC et sont revus et actualisés annuellement en cas de besoin. Les principaux risques sont (source PTA 2015) :

- Résistance d'adhésion des acteurs locaux à la politique de mise en place de la ceinture verte dans les communes.
- Non libération des contreparties nationale et communale.
- Conflits d'attribution entre le CENATEL et l'IGN et les autres structures publiques et privées opérant dans le secteur de la cartographie et de l'information géographique.
- Résistance culturelle et sociale.
- Faible implication de tous les partenaires institutionnels (DGFRN, IGN, CENATEL, Communes) et des communautés gérant les forêts existantes, composante essentielle pour la durabilité et l'efficacité de l'action.
- Clarification du statut juridique des forêts galeries et leur reconnaissance légale comme aires communautaires protégées.

 Les forêts galeries ne sont pas inscrites dans le code forestier actuel. Cette possibilité n'est réalisable qu'après un plaidoyer et un lobbying de la DGFRN sur la révision du code actuel par l'Assemblée Nationale.

La mission juge les risques identifiés pertinents et leur prise en compte dans la mise en œuvre du projet est nécessaire. Mais il semble opportun d'ajouter les risques de la composante 2, surtout les retards possibles. La documentation de la mise en œuvre des actions de réponse de gestion ainsi que l'appréciation de la situation actuelle de risque font partie des PTA et permettent le suivi de l'évolution des facteurs potentiels limitant la réussite du projet (cf. annexe 4.8.7). La mission d'évaluation encourage cette disposition. Néanmoins certaines réponses de gestion semblent encore insuffisantes pour résoudre les problèmes potentiels, surtout de la durabilité de la composante 1 (cf. chapitre 2.5).

Un travail considérable a été effectué depuis septembre 2014 et les nombreux outils de rapportage et de suivi sont tous complets, à jour et d'une qualité en accord avec les exigences du bureau du PNUD.

Néanmoins, aucun outil ne permet une appréciation de l'état et de l'évolution de la couverture forestière le long du fleuve Ouémé, ressource principale ciblée par le projet.

On constate aussi que le système de suivi du projet au niveau de l'UGP se limite au niveau des produits (= activités UE) et il manque encore quelques situations de références. Le suivi systématique de la progression vers les résultats existe à travers des rapports de progrès, néanmoins le système est handicapé par le fait que les indicateurs des résultats sont la somme ou la répétition des indicateurs des produits (= activités UE) et pas d'indicateurs proprement dits (cf. annexe 4.8.1). Le système ne permet pas l'appréciation systématique de l'impact des actions sur le terrain ou la progression vers les résultats / objectifs au niveau du projet. En conséquence, le rapportage du progrès est surtout la répétition des activités réalisées et la mission constate une forte focalisation sur la mise en œuvre des activités (PTA) au détriment d'une orientation vers l'atteinte des résultats et objectifs. Une des causes est l'imperfection des indicateurs des résultats, ce qui agit sur la qualité du système S&E.

On constate que le système de suivi du PNUD ne facilite pas un suivi des progrès vers les objectifs au niveau d'un projet, il est assuré surtout au niveau du programme du pays (UNDAF). L'intégration dans le système de suivi interne du projet d'un suivi simple des impacts sur le terrain (résultats) et des objectifs, à travers quelques indicateurs SMART et adaptés (un indicateur par résultat/objectifs spécifique), pourrait faciliter le suivi du progrès du projet.

La notation de rapportage et de suivi & évaluation est aujourd'hui 'satisfaisante'.

2.3 Efficience

Questions clés

Dans quelle mesure l'intervention a-t-elle produit des résultats aux meilleurs coûts possibles ?

Dans quelle mesure les financements européens ont-ils été utilisés pour atteindre les objectifs stratégiques fixés, selon les priorités de l'AMCC et selon la Stratégie de Croissance et de Réduction de la Pauvreté du Bénin ?

Le budget initial, donc 8.000.000 Euros de l'Union européenne et 300.000 du PNUD, a été révisé suite à l'évaluation en mars 2014 (cf. annexe 4.8.2). Cette révision n'a pas eu d'incidence financière sur l'enveloppe globale des ressources du projet. L'ajustement a été fait d'une part pour tenir compte de décaissement réel jusqu'à la fin septembre 2014 et

d'autre part de la haute probabilité de survenance des inondations dans la basse vallée de l'Ouémé. Le budget du résultat 1 a été revu en hausse pour mieux prendre en compte les capacités de gestion des catastrophes liées aux inondations et de permettre la mise en place des activités alternatives de soutien. L'ajustement a surtout été au détriment du budget de gestion (résultat 6 du CL).

Le taux de décaissement pour la mise en œuvre des PTA était très faible (10,69% en 2013 et 8,38% au 30 septembre 2014). Les fonds ont essentiellement été utilisés pour la gestion (R6 : personnel et équipement), soit : 82,05% du budget en 2013 et 67,87% du budget au 30 septembre 2014. Ceci s'explique par l'achat de l'équipement et la mise en œuvre tardive des activités du projet. Toutefois, le débordement du taux de gestion envisagé de 9,43% est significatif. La justification des dépenses de gestion sans / avec très peu de réalisations n'est que possible en considérant les problèmes graves de démarrage réel du projet. L'efficience de cette phase allant jusqu'à la fin septembre 2014 doit être considérée comme très insuffisante.

La situation aujourd'hui (à partir d'août 2014):

Le décaissement total jusqu'à la mi-mai 2015 reste faible, 15,52% et 32,79% si on considère les engagements en cours. Il s'explique principalement par le retard pris dans la mise en œuvre réelle du projet. On note cependant une nette progression du taux de décaissement par rapport aux deux premières années du projet, 4,02% pour 2013 et 9,93% pour 2014.

Les lignes budgétaires sont respectées et 28,23% des exécutions physiques sont réalisées avec 15,52% du budget ce qui peut être considéré comme une bonne efficience. Les activités du terrain et les dépenses envisagées ou au début de la mise en œuvre du PTA 2015 sont en ligne avec les priorités de l'AMCC et de la SCRP3 et elles sont globalement bien adaptées et pertinentes à progresser vers les résultats et objectifs envisagés.

Les synergies avec les autres projets du PNUD (SAP, PANA, 1, ...) sont formalisées et réelles et permettent d'éviter les doubles financements de partager certaines dépenses. Un système de suivi des synergies potentielles est en place (cf. annexe 4.8.6). Le PAPDFC est le seul projet qui réalise à l'échelle du pays une cartographie de référence à une échelle du 1 :50.000 et cela permettra de faire des économies dans le futur. Les projets et les programmes de développement ne devront plus prévoir de moyens financiers pour leurs besoins en cartographie de base.

Les services du PNUD sont efficaces. Ils ont permis d'assurer l'acquisition des équipements, d'effectuer les paiements (DPD) et de lancer les différents DAO pour la plupart des domaines en peu de temps. Néanmoins, la préparation du DAO relatif à la composante 2 a posé pas mal de problèmes et a retardé le démarrage de cette composante.

Cette analyse doit cependant être nuancée au regard des éléments décrits ci-dessous.

Certaines approches de la mise en œuvre sont lourdes et consommatrices de temps et de ressources financières :

1) La méthodologie mise en place pour le contrôle qualité du premier lot de photographies aériennes livré par l'IGNFI est peu efficiente en termes de budget et de ressources humaines mobilisées. Le contrôle qualité a été réalisé en parallèle par l'IGN Bénin et par une équipe regroupant l'UGP, le CENATEL et l'université. Le coût de l'atelier regroupant la seconde équipe est de 11.256.000 CFA et a rassemblé 19 personnes pendant deux semaines dans un hôtel à Bohicon. Le contrôle est justifié et le travail réalisé par les deux équipes n'est pas remis en question mais il pourrait sans trop de problème être repensé en termes d'efficience et se focaliser encore plus sur le transfert de compétences et le renforcement de capacité

des partenaires (en suivant la méthodologie et les recommandations de la note technique produite dans le cadre de la présente mission d'évaluation à mi-parcours).

- 2) Le taux d'externalisation pour les contrats de service est très élevé. Au cours des huit (8) mois d'opérationnalité réelle du projet dix (10) mois (302 h/j) de consultance (cf. annexe 4.8.5) sur un total de vingt-quatre (24) ont été utilisés alors qu'il reste de nombreuses activités à mener d'ici la fin du projet et pour lesquelles le projet aura besoin d'expertise technique externe. Il ne restera probablement pas assez de temps pour les consultants à court terme. L'externalisation de toutes les activités du terrain, planification locale à travers des consultants locaux incluse, ne pose pas uniquement un problème au niveau des mois restant pour les consultations dans l'avenir. C'est aussi un facteur limitant de la durabilité potentielle du projet, car le renforcement des capacités des acteurs communaux reste très ponctuel avec cette approche et ne permet pas une appropriation optimale des nouveaux outils, tels que les PAGS par les bénéficiaires. Le problème de nombre élevé de passation de marchés, posant des problèmes opérationnels et procéduraux, a été soulevé déjà par l'UE lors du Comité de pilotage de Décembre 2014 (cf. Rapport Deuxième Session Ordinaire 2014 du Comité de Pilotage du Projet d'Appui à la Préservation et au Développement des Forêts Galeries et production de Cartographie de base numérique (PAPDFGC) du 28 janvier 2015, p.5).
- 3) La chaîne de la mise en œuvre des actions auprès des bénéficiaires finaux est longue, peu efficiente et exige un travail administratif considérable de la part de l'UGP pour le suivi des sous-contractés. Etait-il nécessaire de passer par une entreprise privée pour exécuter par exemple le désencombrement du chenal ou de passer par les consultants externes pour l'élaboration des plans participatifs de gestion et de contrôle des effets des inondations ? N'aurait-il pas été plus simple de faire travailler la population locale avec l'appui des VNU et l'engagement des autorités communales et renforcer en même temps l'appropriation des travaux par les acteurs locaux cibles ? La présence des VNU sur le terrain et l'engagement des communes semblent sous-exploités.
- 4) La 'culture' des ateliers existe au Bénin. Néanmoins, il y a beaucoup de pertes d'information parce que la restitution des participants après les ateliers au niveau local n'est pas toujours assurée. Une intervention plus directe auprès des bénéficiaires a le potentiel de réduire la chaine de communication et la perte d'information.

Les moyens alloués (±8.500.000 FCFA) à la cartographie d'occupation du sol réalisée par le CENATEL dans le cadre du R5 nous semblent insuffisants pour réaliser ce type de prestation et aboutir à un document de référence répondant aux besoins du projet (où sont les forêts galerie, combien et de quel type, quelle est leur étendue, leur état, ...) et permettant une meilleure prise de décision pour les actions futures. Ce type de cartographie nécessite un important travail de photo-interprétation et la réalisation d'une bonne campagne de terrain ainsi qu'une validation avec les populations concernées. Sa conception repose aussi sur une définition claire et précise de la légende et de son contenu.

La mission a constaté sur le terrain que les VNU utilisent leurs indemnités de subsistance pour la carburation (déplacement sur le site, barque,...). Malgré la dotation en motos et des lignes budgétaires pour le carburant, l'entretien, au niveau de la gestion (R6), cette ligne budgétaire nécessaire pour assurer le déplacement des VNU n'était pas incluse. Ce problème est actuellement en cours de correction. Ce type de problème n'est pas grave en soit mais peut être limitant pour l'opérationnalité s'il n'est pas corrigé rapidement et s'il n'est pas le seul.

Une notation de l'efficience aujourd'hui comme <u>'satisfaisante'</u> est justifiée. Il est encore possible d'optimiser l'efficience par la simplification de quelques processus.

Questions clés

Les bénéfices générés par le Programme (économiques, écologiques, sociales) auront un effet global plus large (prévus ou non prévus, bénéfiques ou non) sur un plus grand nombre de personnes dans le secteur, la région ou le pays dans son ensemble ?

Le projet est au stade de mise en œuvre des premières activités, il n'existe pas encore d'impact réel significatif des réalisations de terrain. L'analyse de l'impact doit se limiter à l'analyse de l'impact potentiel et aux premières observations.

Composante 1:

Les microprojets AGR n'ont pas encore commencé sur le terrain. Une seule réalisation d'infrastructure d'aménagement physique a été réalisée et concerne le désencombrement d'un chenal dans la commune d'Aguégués. Cette action a un impact économique positif et direct sur l'amélioration des conditions de vie de la population. La meilleure accessibilité du village et le nouveau potentiel pour la pêche sont très appréciés par le village concerné.

Economique

Les AGR et les infrastructures d'aménagement ont le potentiel de créer des bénéfices économiques sous condition que leur rentabilité potentielle soit assurée et que l'action soit basée sur une conception pertinente. En cas de succès des actions, une réplication par d'autres communes et communautés locales semble être possible. Les AGR n'ont pas encore commencé sur le terrain, mais il faut aussi prendre en compte l'étendue des effets et le nombre des bénéficiaires potentiels des AGR et des infrastructures de l'aménagement. Pour l'instant, l'impact économique potentiel des AGR envisagées est très local et ne dépasse pas l'échelle d'un village dans le meilleur des cas. Un à deux micro – projets des AGR par commune sont prévus par le projet. Donc, l'impact économique à l'échelle de la zone d'intervention restera peu significatif.

Ecologique:

Par son choix d'utiliser les espèces autochtones pour les actions de reboisement et d'enrichissement des forêts galeries (planifié), le projet contribue à la réhabilitation des écosystèmes et des habitats naturels. L'appui à l'élevage de poissons prévu dans le cadre des futures AGR réduira la pression sur les ressources halieutiques.

Néanmoins, les mesures techniques du terrain sont pour l'instant des actions ponctuelles et dispersées, non intégrées dans le contexte écosystémique et socio-économique. Plusieurs questions de gestion n'ont pas été clarifiées au préalable, telles que la protection des sites contre l'érosion, l'intégration des forêts galeries dans la gestion du terroir de la commune ou des solutions locales pour réduire le problème de transhumance. Le projet travaille selon la conception actuelle surtout au niveau des effets de dégradation des forêts galeries et des inondations. Aucune activité ne cible les causes de disparition des forêts galeries (la demande excessive de bois, l'extension non-contrôlée de l'agriculture, la construction illégale des maisons, ...) et de dégradation des berges (entre autre : le dragage non-contrôlé,...). Les réalisations envisagées par le projet sont des solutions ponctuelles à titre démonstratif. Vu l'étendue du système du fleuve Ouémé, l'impact écologique des mesures techniques réalisables dans le cadre du projet restera peu significatif, s'il n'y a pas une stratégie réaliste d'extension et un engagement supplémentaire et massif d'investissement dans la GRN des autres acteurs.

Des solutions assez simples pour adresser plusieurs préoccupations du projet à la fois existent, par exemple la stabilisation des berges à côté des sites de reboisement par la plantation du bambou ou une pirogue motorisée comme AGR qui serve au même moment au comité local pour les travaux d'entretien des reboisements ou d'enrichissement des

dernières forêts galeries dégradées,... Les synergies potentielles des différentes actions pour une optimisation de l'impact du projet sur le terrain ne sont pas encore développées.

Les impacts économiques et écologiques potentiels restent très limités si les diverses pressions à l'écosystème, le contexte géographique spécifique, les synergies des actions et l'extension future de l'action ne sont pas pris en considération.

Social:

Un point positif du projet est sa contribution à une culture de discussion et de négociation entre les différentes parties prenantes locales par son approche participative d'accompagnement à la proximité. Néanmoins, la compréhension actuelle des AGR comme compensation directe à l'abandon de l'agriculture pour le reboisement dans la bande de 25m le long des berges ne permet pas une extension significative du reboisement des forêts galeries sans appui externe. Les modalités de réalisation des reboisements incluent le paiement direct de la population pour le défrichement et la plantation des arbres. Cette compréhension et ces modalités de réalisation posent de sérieuses questions. Elles sont compréhensibles vu les modalités de la mise en œuvre des projets précédents et le souhait du projet d'accélérer la mise en œuvre des actions réelles sur le terrain. Néanmoins, il faut constater que le projet contribue au niveau élevé d'attentisme des acteurs locaux, comme constaté sur le terrain. C'est un impact social négatif qui pourrait être un obstacle pour la continuation des actions lancées. L'acceptation réelle des comités locaux et de la population de faire les travaux d'entretien sans compensation directe reste à vérifier dans l'avenir, mais elle sera difficile à cause des modalités de lancement de l'action.

Ces constats et analyses de l'impact potentiel de la composante 1 du projet indiquent la nécessité de développement / affinement d'une stratégie globale d'intervention et de correction des méthodologies pour prendre en compte les faiblesses constatées ou potentielles. Pour l'instant, sans correction de la stratégie d'intervention, l'impact potentiel de la composante 1 ne serait pas significatif.

Composante 2:

Pour la composante 2, l'impact potentiel du projet peut être considéré comme très satisfaisant.

Au terme du projet, la Bénin disposera d'une cartographie numérique homogène et exhaustive de son territoire (référentiel géographique et topographique). Cette cartographie numérique est très riche de par la diversité des produits attendus (Photographies aériennes, orthophotos, MNT, cartes topographiques au 50K et au 200K et une base de données géographique) et de par la résolution spatiale des photographies acquises (résolution de 0.5m en X et en Y).

Ce niveau de résolution permettra à l'IGN d'élaborer notamment des cartes topographiques à plus grande échelle que le 50.000^{ème} et d'aller jusqu'à des échelles du 1 :10.000^{ème}.

Ces produits cartographiques pourront être mis à la disposition de l'ensemble des acteurs du Bénin œuvrant à son développement : services de l'Etat, secteur privé, organisation, secteur associatif, la population à travers les mairies. Ces produits cartographiques permettront à tous ces acteurs d'élaborer d'autres produits d'information cartographiques pertinents (carte d'occupation du sol, carte des formations végétales, carte des zones potentiellement inondable, ...) et d'être des supports à la planification et à la prise de décision et notamment en ce qui concerne les changements climatiques.

Le programme de formation prévu aura également un impact potentiel non négligeable sur le rehaussement des capacités des structures bénéficiaires de ce plan de formation (IGN Bénin, CENATEL et autres). Ce renforcement des capacités devrait permettre à ces

institutions d'améliorer la qualité des services rendus et d'en proposer de nouveaux (aspect innovation).

Le premier contrôle qualité opéré par les partenaires et l'UGP sur le premier lot de données livré par le prestataire IGNFI a déjà permis de contribuer au renforcement des capacités.

Pour renforcer l'impact de cette composante il est prévu une refonte du site web de l'IGN Bénin. Ce site devrait permettre une meilleure diffusion des produits et de toucher un plus grand public. La disponibilité des données au format numérique renforce également l'impact potentiel de la composante cartographique.

Toutefois l'impact potentiel de cette composante pourrait être réduit si certains aspects ne sont pas suffisamment pris en considération. Les produits doivent être facilement accessibles sur l'ensemble du territoire, pas seulement au niveau central mais aussi au niveau des services déconcentrés. Tout le monde n'a pas internet et une carte de crédit pour acheter en ligne. Le prix de vente de ces produits ne doit pas être un frein à leur utilisation pour un certain nombre d'acteurs. Un bon plan de communication devrait également permettre de renforcer la diffusion de ces produits et leur utilisation.

Malgré quelques questions ouvertes sur l'impact potentiel de la composante 1, la mission juge l'impact potentiel global du projet comme satisfaisant.

2.5 Durabilité potentielle (incluant appropriation)

Questions clés

Dans quelle mesure les institutions locales, régionales et nationales, les femmes autant que les hommes des groupes cibles se sont appropriés des activités mises en place et des résultats acquis ? sont-ils prêts à les pérenniser ?

Le soutien des autorités responsables a-t-il été suffisant et le sera-t-il dans la pérennisation des résultats ?

La technologie, les connaissances et le savoir-faire, les processus ou les autres services fournis par le programme sont-ils compatibles avec les besoins, la culture, les compétences et les connaissances existants dans la région ?

Dans quelle mesure la viabilité financière est-elle assurée pour la continuation de la mise en œuvre des activités après le programme?

L'institution partenaire exerce-t-elle le leadership dans l'implémentation du projet ?

Après huit mois de démarrage réel du projet, il est précoce d'analyser sa durabilité à l'exception des premiers constats sur l'appropriation. Mais une réflexion sur la durabilité potentielle est indiquée dans le but d'identifier les obstacles et les mesures d'adaptation pour renforcer cet aspect dans la conduite du projet.

L'exécution NEX implique un leadership fort des institutions publiques concernées (DGFRN, IGN) au niveau national et la réforme actuelle du PNUD depuis Avril 2015 vise encore une augmentation de la responsabilisation des structures nationales. L'appropriation 'morale' exprimée au niveau de la DGFRN et de l'IGN est assez élevée.

Composante 1

L'appréciation du projet et le support administratif par les communes visitées sont satisfaisants par rapport au stade actuel de la mise en œuvre du projet. Le choix des activités est fait en vraie concertation et les communes supportent les activités selon leurs possibilités (arrêtés communaux, sensibilisation,...). Mais l'appropriation au niveau local est encore timide. Les communes ne jouent pas encore le rôle de 'leader' dans l'implémentation du projet. On parle toujours de 'votre' projet et les autorités locales restent dans l'attente de la réalisation des travaux par l'équipe du projet et ses sous-contractés. Les autorités

communales ne s'impliquent pas de façon 'proactive' par des mesures propres à leur niveau pour faire avancer les actions. Dans l'avenir, la reconnaissance officielle des forêts galeries par arrêté communal peut permettre la sécurisation foncière des forêts galeries et leur gestion durable selon un PAGS. Mais les capacités des communes à mettre en œuvre la planification locale sont très timides et dépendent fortement des appuis externes.

Les chefs traditionnels et spirituels sont intégrés dans les comités locaux, ceci va faciliter l'acceptation par la population des modes de gestion introduits. Le projet utilise sur le terrain les mêmes outils de planification locale et les mesures concrètes que les projets précédents dans la zone d'intervention. Le renforcement des capacités locales fait partie des activités clés du projet et présente une continuation des processus de responsabilisation engagés au niveau local. Néanmoins, les structures devant soutenir les résultats du projet (comités locaux) sont encore jeunes et le niveau d'attentisme auprès du projet est assez élevé. Elles ne fonctionnent pas de façon autonome, un suivi de proche par l'ONG ou le VNU est nécessaire pour assurer la réalisation des travaux d'entretien. La compréhension actuelle de la population d'être 'dédommagé' pour l'abandon des cultures dans les bandes de 25m des berges, étant du domaine de l'Etat, présente un obstacle fort de la durabilité potentielle. Malgré la sensibilisation et les modèles de gestion à développer dans le cadre du projet, la durabilité de la composante 1 semble être très peu probable si l'application des plans et/ou des textes juridiques existants, régissant l'occupation des sols, n'est pas assurée. Les conflits fonciers - les intérêts des particuliers occupant les zones des forêts galeries - ne sont pas totalement résolus par l'approche de sensibilisation et d'une adhésion volontaire de la population. Le problème de transhumance est d'ordre national et très peu de mécanismes opérationnels existent, ni au niveau national, ni au niveau local, pour assurer la protection des zones sécurisées dans le cadre du projet (sites de reboisement, d'autres réalisations futures). Les couloirs de transit sont définis dans les plans de contingence, mais l'application et le respect ne sont pas assurés. Les dégâts annuels provoqués par les troupeaux sont considérables et n'excluent pas les sites de conservation et de reboisement des forêts galeries.

L'aspect financier est un autre obstacle à la durabilité potentielle. La non-contribution financière par le gouvernement et les communes ne permet pas la pérennisation des résultats, notamment de la composante 1. Jusqu'à maintenant, aucun décaissement en faveur du projet par le Gouvernement dans le cadre de CMDT n'est effectué. Les engagements financiers prévus de l'Etat semblent être très peu probables dans l'avenir vu des procédures très compliquées de décaissement et la disponibilité réduite de fond réel. La pérennisation financière est aussi problématique au niveau des communes. Malgré l'inscription des actions en faveur de l'environnement dans les PDC, il faut constater que la plupart des documents de la planification locale ne connait pas une application significative par faute de moyens. La décentralisation des fonds publics pour la gestion des RN n'est pas effectuée au Bénin, les ressources propres des communes sont très limitées et il n'y a pas de stratégies de mobilisation des fonds au niveau des communes en dehors de la demande aux projets. Une pérennisation des acquis par la contribution financière des communes, semble être peu réaliste.

Sans allocation de moyens financiers de la part de l'Etat aux communes ou aux services déconcentrés, ou sans une stratégie viable et réaliste pour la mobilisation de fonds et l'investissement pour la GRN (gestion des ressources naturelles), l'appui des PTF restera indispensable.

Malgré les obstacles identifiés, la composante 1 dispose déjà après 8 mois de la mise en œuvre réel d'atouts au niveau de l'appropriation. La durabilité est toujours le critère d'évaluation le plus difficile à atteindre dans les domaines liés à la gestion durable des ressources naturelles. Plusieurs obstacles font partie des risques identifiés du projet (cf. annexe 4.8.7). La mission estime que la durabilité potentielle pourrait être satisfaisante si les réponses de gestion aux risques soient renforcées pour mieux prendre en compte les obstacles identifiés.

Composante 2:

On peut estimer sans trop de crainte que la durabilité potentielle de cette composante cartographique soit satisfaisante. C'est un investissement sur le long terme (20 ans), le survol du territoire ne devrait pas être envisagé avant plusieurs années et les produits cartographiques, moyennant une mise à jour minimale pour certains d'entre eux, sont durables. Le pays disposera au terme du projet d'un référentiel cartographique (assise cartographique) sur l'ensemble du pays et constitué de plusieurs sous-produits : PVA, ortho, MNT, cartes topographiques et base de données géographiques.

Ce référentiel donne aux gestionnaires du territoire une référence spatiale commune. C'est à cette référence géographique de base que se greffent les données thématiques propres à chaque ministère et organisme.

La mise à jour de la cartographie du Bénin a aussi été une priorité du chef de l'Etat et de son gouvernement, un engagement fort de leur part a été pris pour assurer la mise en œuvre du projet et de cette composante.

Parmi les facteurs renforçant ce critère de durabilité potentielle on peut considérer que la qualité et la grande résolution spatiale (0,5m) des photographies aériennes et des orthophotos devrait permettre à l'IGN Bénin d'élaborer dans un avenir proche des cartes à de plus grandes échelles et jusqu'au 1 :10.000ème.

Le contrôle qualité des différents produits cartographiques générés par le prestataire IGNFI est réalisé directement par les partenaires (IGN, CENATEL, Université et aussi l'UGP). Cette approche permet une meilleure appropriation des produits cartographiques et contribue au renforcement des capacités. Cet aspect de renforcement des capacités à travers ces opérations de contrôle et de suivi devra encore être renforcé et amélioré.

Les produits de cette composante constituent une référence mais ils reflètent l'occupation et l'utilisation du territoire à un moment donné correspondant à la date de prise de vue des photos. Leur durabilité doit donc être nuancée et il faudra prévoir après la fin du projet des moyens financiers pour mettre à jour la base de données géographiques. Les moyens financiers qui devront être alloués à cette mise à jour seront certes beaucoup moins importants que ceux alloués actuellement pour la composante 2.

Les produits comme les PVA, les Orthophotos et le MNT ne feront pas l'objet de mise à jour, seuls les résultats de la photo-restitution qui constituent la base de données géographiques devront être mis à jour et enrichis régulièrement et essentiellement sur les zones urbaines.

Le modèle numérique de terrain (MNT) est un produit durable qui reste valable sur le long terme dans sa gamme de précision (1.5m en Z) si on ne prend pas en compte des modifications dans le micro-relief et des aléas comme un tremblement de terre ou autre.

Le niveau de durabilité de cette action sera aussi fonction des conditions qui auront été mises en place pour stocker, archiver et reproduire les différents livrables numériques et papier. Il faudra s'assurer que l'IGN Bénin dispose du matériel (armoires, serveur, ...), des locaux et du personnel pour accueillir les livrables et si nécessaire renforcer ce volet. Le prestataire IGNFI, de par son expérience, dans le domaine peut apporter son expertise et faire des recommandations dans ce sens.

Il faudra également que des moyens financiers soient prévus pour la gestion et le bon fonctionnement du réseau des stations GPS et assurer un service continu et durable.

Le contenu du plan de formation qui est en cours d'élaboration doit également contribuer à la durabilité de l'action. Il faudra que le prestataire IGNFI prenne en compte dans son plan de formation tous les facteurs qui pourraient contribuer à la durabilité de l'action.

Cependant, le choix qui a été opéré de passer par un prestataire de service pour réaliser cette composante cartographique minimise le transfert de compétence et fragilise quelque peu l'appropriation des différents produits par l'IGN Bénin et donc la durabilité du projet. Pour pallier à ces effets, un plan de formation est prévu et il faudra s'assurer que son contenu soit adapté, ciblé et très pratique.

Le résumé des analyses des deux composantes permet de constater que des solutions pour répondre à quelques faiblesses existent. La durabilité potentielle du projet est jugé 'satisfaisante' par la mission.

2.6 Cohérence et valeur ajoutée

-Cohérence et HARMO (Harmonisation, Coordination)

Questions clés

Quelle est la cohérence d'ensemble des activités liées aux Changements Climatiques au Bénin, dans quelle mesure cette intervention a-t-elle contribué à l'amélioration du dialogue politique dans le secteur de l'environnement ?

Initiatives et mécanismes mis en place par le projet pour harmoniser cette intervention avec celle des autres bailleurs de fonds dans la zone et dans le secteur ?

Le projet s'aligne-t-il sur les systèmes et procédures nationales en matière de gestion des finances publiques, de comptabilité, de passation des marchés, d'audit, de rapportage, de monitoring et d'évaluation ?

L'institution partenaire rapporte-t-elle les réalisations du projet aux autorités nationales, aux autorités locales et aux bénéficiaires ?

Les organes de gestion du projet dont le Comité de Pilotage fonctionne-t-il correctement : sessions régulières, respect de l'opinion de l'institution partenaire, évaluation conjointe des progrès du projet, respect des engagements, suivi du projet par rapport aux nouvelles tendances ?

Le projet renforce-t-il les capacités de leadership de l'institution partenaire, concernant ces tâches de coordination ?

L'institution partenaire coordonne-t-elle les projets d'aide ? Si oui, est-ce fait en dialogue avec les différents bailleurs ? La société civile et le secteur privé participent- ils à cet effort de coordination ?

Tout en s'inscrivant dans les domaines prioritaires de l'AMCC, ce projet soutient le PANA Benin, le PNGDRN et le PNGE. Le PAPDFGC s'inscrit également dans le cadre de la SCRP III notamment l'axe 5. Il est en phase avec le cadre des NU pour l'assistance au développement du Bénin UNDAF 2014-2018, notamment en son effet 6, le plan d'actions de l'UNDAF 2014-2018. Il s'arrime sur le 6ème programme d'action pour l'environnement de l'UE (intégration des objectifs de protection de l'environnement et des Changements Climatiques dans les politiques de développement communautaire, la protection et la promotion du développement durable des forêts et amélioration de l'information et des données relative à la protection de la nature et à la biodiversité). Le projet est bien cohérent avec les programmes nationaux et internationaux dans le domaine (cf. chapitre pertinence).

L'exécution de l'intervention hors d'un secteur de concentration du Programme Indicatif National (PIN) via une convention de contribution avec le PNUD, le partenaire le plus actif et chef de file des PTF du Bénin pour le secteur environnement, est conforme aux principes d'efficacité de l'aide et permet un maximum d'harmonisation avec les autres projets du secteur, notamment mis en œuvre par le PNUD/FEM.

On constate, d'une manière générale, un niveau satisfaisant de coordination d'actions dans le domaine du changement climatique. La Commission Nationale de Changement Climatique (CNCC), regroupant tous les acteurs (institutions étatiques, PTF, société civile, secteur privé, ONG internationales), se réunit, appuyée par le PNUD et la coopération belge, au moins 2 fois/an et depuis la création du nouveau MECGCCRPRNF qui coordonne activement les actions concernant le Changement Climatique. L'autorité nationale (DGFRN) est le premier responsable du projet (CNP) et elle rapporte à la CNCC. La réforme du PNUD (depuis 1^{er} Avril 015) vise à renforcer une fois de plus la responsabilisation de la DGFRN pour la coordination.

En dehors de la participation à la CNCC, le secteur privé est adressé aussi comme bénéficiaire de la composante 2. Mais il ne fait pas partie des instances de prise de décisions. L'université est associée à la vérification des produits de la composante 2.

La composante 1 du PAPDFGC est à la croisée entre la gouvernance locale, le développement local, la gestion d'eau et des fleuves, l'aménagement de l'habitat, l'agriculture et l'environnement, plus précisément la foresterie. Il apparaît nécessaire de questionner sur les synergies et complémentarités concrètes développées entre le MECGCCRPRN, Ministère de tutelle du PAPDFGC, et les projets et programmes dans le domaine de Changement Climatique sous tutelle d'un autre Ministère sectoriel, notamment du MAEP et du Ministère en charge de la gestion de l'eau. La CNCC et la participation réciproque aux comités de pilotage sont les mécanismes appliqués actuellement pour assurer la coordination. Il y a encore du potentiel à développer les synergies interministérielles concrètes dans le domaine du changement climatique.

En ce qui concerne la cohérence avec les autres bailleurs il semble que le Groupe thématique des PTF dans le secteur Environnement et CC est fonctionnel mais peu dynamique. Le niveau actuel de fonctionnement, l'échange régulier sur les programmes, est trop superficiel pour permettre une meilleure coordination structurée, des partages des tâches et la concrétisation des synergies potentielles notamment hors du Système des Nations Unies. Ce constat s'explique en partie par le fait que le nombre des PTF dans le secteur sur place est limité (PNUD, FAO, AFD, GIZ, UE) et des PTF importants ne sont pas dans le pays (FEM). La plupart des projets appuyés par les PTF dans le domaine du Changement Climatique se trouvent dans le secteur 'Agriculture' et les PTF font partie de ce groupe thématique. Il faut constater que l'initiative des Pays Bas, par exemple, d'élaborer un plan delta pour la basse vallée de l'Ouémé ou le programme de la BM d'appui à la gestion environnementale des communes ont tout potentiel de synergies avec le PAPDFGC, mais elles ne sont pas concrétisées. Aussi les longues expériences de la GIZ dans le domaine de GRN (p.ex. PROCGRN, appui au PN Pendjari) ne sont que peu valorisées. Les documents clés de ces projets pour évaluer les possibilités éventuelles de synergies n'existent pas au niveau du projet. En juin 2015, la situation n'a pas beaucoup évoluée par rapport aux constats de la mission en mars 2014. Le PNUD (chef de file) a essayé en avril 2015 de relancer la dynamique par des nouveaux TDR du groupe. Il y a encore des potentialités non valorisées de renforcer les complémentarités avec les projets des partenaires notamment bilatéraux dont les Pays Bas, l'Allemagne et la France.

Toutes les institutions indiquées font partie du comité de pilotage composé de 31 membres et l'ANCB présente les communes de la zone d'intervention. Le COP est présidé par le SGM du MECGCCRPRN et l'IGN, responsable de la mise en œuvre de la composante 2 du projet, fait partie des membres COP. Cette organisation institutionnelle est préférée par les principaux acteurs incluant l'IGN pour des raisons de fonctionnalité. Le COP fait depuis le début des réunions régulières et extraordinaires pour prendre et suivre les décisions, malgré les multiples difficultés rencontrées jusqu'à la fin du 3ème trimestre 2014. Le COP a été

préoccupé par les difficultés d'arrangement institutionnel jusqu'à l'avenant 2 du projet et les premiers rapports du COP reflètent surtout ce problème. C'est seulement le rapport du dernier COP ordinaire (Janvier 2015) qui présente le début de la mise en œuvre des activités et qui donne suffisamment d'information attendue. On constate que le COP est bien fonctionnel dans sa composition actuelle et une bonne appropriation de la reforme au plan institutionnel serait indispensable pour garantir les résultats escomptés de la composante 2 du projet ; l'IGN Bénin étant membre du Comité de pilotage et acteur principal de la composante 2 au niveau National.

La composante 1 poursuit les efforts d'appui aux reboisements, à la gestion durable des ressources naturelles, à la structuration et au renforcement de capacités institutionnelles et techniques des communes et des acteurs locaux entrepris par d'autres projets tels que le PIFSAP, le PAGEFCOM et de nombreux autres projets dans le secteur de la foresterie communautaire et communale. Au niveau local, les VNU et les ONG contractées aident les communes dans leur rôle de coordination locale à travers l'appui aux différents outils de la planification locale. Les services déconcentrés de la DGFRN au niveau communal sont impliqués dans la mise en œuvre du projet compte tenu de leur rôle et de leurs compétences. Néanmoins, il faut constater que la communication du niveau central avec les autorités locales et les bénéficiaires passe uniquement à travers l'équipe du projet (VNU et ONG sous-contractées). Il semble que les services déconcentrés (DGFRN) ne jouent pas un rôle de relais de communication entre le Ministère et les acteurs locaux.

La composante 2 est en parfaite cohérence avec les politiques de développement des différentes institutions internationales œuvrant au Bénin et avec celles du pays. Cette composante ne fait pas double emploi avec d'autres actions et peut être considérée comme une action transversale nécessaire au développement harmonieux du pays dans tous les secteurs utilisant l'information géographique. Il faudra cependant que l'IGN mette en place un bon plan de communication et de diffusion pour toucher tous les acteurs (secteurs de l'Etat, secteur privé, société civile) et satisfaire pleinement au critère de cohérence.

En ce qui concerne <u>l'alignement des procédures</u>, on constate que le projet correspond aux procédures du PNUD, mais les procédures et formats des rapports sont uniquement partiellement alignés aux procédures nationales. L'UGP doit faire le double emploi du rapportage pour respecter les formats différents du PNUD et du Ministère.

Contribution au dialogue politique :

L'étude effectuée par le projet par rapport au cadre juridique des forêts galeries, et les expériences du terrain futures de gestion communale et communautaire des forêts galeries pourront alimenter à l'avenir le plaidoyer pour une révision du code forestier en faveur des aires protégées communautaires. Mais il est précoce d'évaluer l'influence du projet au dialogue politique vu la date récente du démarrage réel des activités sur le terrain. Néanmoins, de fortes craintes par rapport à la faisabilité de l'activité (output) 2.1 pendant la vie du projet ont été exprimées par plusieurs responsables pendant la mission. Les forêts galeries ne sont pas inscrites dans le code forestier actuel. Cette possibilité n'est réalisable qu'après un plaidoyer et un lobbying de la DGFRN sur la révision du code actuel par l'Assemblée Nationale. Les expériences passées ont montré une lenteur considérable pour la révision de la loi forestière. C'est un risque identifié depuis le montage du projet et il est suggéré de ne plus considérer le niveau national dans le cadre de l'activité 2.1 du projet.

La mission juge la cohérence et la coordination du projet satisfaisantes. Il y a encore des potentialités de synergies à développer, mais il faut prendre en compte que le projet n'est opérationnel que depuis peu (août 2014) et que le poste de CTP est seulement occupé depuis le 1^{er} mai 2015.

- Valeur ajoutée (potentielle)

Questions clés

Quelle est la valeur ajoutée du financement européen pour l'atteinte des résultats et des objectifs stratégiques, et par rapport à d'autres interventions, financées par d'autres partenaires (PTF, gouvernement, société civile, etc...)

Une évaluation de la valeur ajoutée est précoce. Néanmoins on constate que le PAPDFGC est le seul projet qui a pour ambition de mettre à jour l'ensemble des cartes topographiques au 1:50.000 et au 1:200.000 sur l'ensemble du territoire et d'obtenir une base de données spatiales commune pour tous les SIG qui se développent sur le territoire (route, eau, santé, électricité, ...). Les produits attendus et leur valorisation sous forme de cartes thématiques, d'élaboration des scénarii et d'autres analyses permettront notamment une meilleure stratégie d'adaptation aux effets des changements climatiques dans tous les secteurs et programmes du Bénin. Les produits seront aussi très utiles au niveau de la sous-région et pour la planification des programmes des partenaires au développement (PTF). La valeur ajoutée potentielle de la composante 2 est jugée par la mission comme très satisfaisante.

Une évaluation de la valeur ajoutée -même potentielle- de la composante 1, étant très complexe, est précoce au stade actuel des premières implémentations des activités sur le terrain. Le seul constat possible est que le projet renforce potentiellement la gouvernance décentralisée des ressources naturelles par le renforcement direct des capacités des bénéficiaires locaux grâce à son approche d'accompagnement de proximité.

2.7 Thèmes transversaux (genre, environnement et économie sociale)

- Egalité de genre

Questions clés

Les données sont différenciées par rapport au genre ?

Quel est le niveau d'empowerment des femmes ?

La prise en compte des aspects d'égalité de genre est satisfaisante. Le projet veille qu'au moins 3 membres des comités locaux soient des femmes. On constate sur le terrain une bonne participation des femmes aux travaux de reboisement. Les femmes s'expriment librement pendant les réunions. Dans plusieurs mairies les femmes occupent des postes importants comme le SG ou le chargé de développement et au niveau de quelques ONG partenaires du projet les femmes jouent le rôle de porte-parole. La réflexion en cours autour des AGR à réaliser dans les différents villages d'intervention du projet prend en compte les intérêts et les préoccupations spécifiques des femmes et des micro-projets AGR spécifiques en faveur des femmes sont prévues dans l'avenir. L'égalité d'accès aux services fournis par le projet est assurée au stade actuel de la planification. Néanmoins, l'évaluation de la prise en compte réelle des aspects genre et d'orientation économique des AGR n'est pas encore possible, les actions n'étant pas encore mises en œuvre.

Au niveau de la micro-gestion du projet (matrice des sous-actions), les données sont différenciées selon le genre et le PTA 2015 contient un indicateur UNDAF au niveau des résultats différencié selon le genre. Toutefois, les rapports officiels (annuels) envoyés aux partenaires ne relatent pas la prise en compte de l'aspect genre telle que constaté sur le terrain.

- Environnement et adaptation aux changements climatiques

Questions clés

Comment le projet a fait face aux problèmes spécifiques liés à l'environnement et à l'adaptation aux changements climatiques ?

Les aspects de respect durable de l'écosystème et de l'habitat naturel, de la conservation et l'utilisation rationnelle des ressources, des risques potentiels pour l'environnement, et de l'adaptation des technologies dans un contexte d'adaptation aux changements climatiques sont au cœur de ce projet. Le projet a été spécifiquement formulé dans le but de répondre à ces aspects.

L'intégration de ces aspects dans tous les documents de la planification locale est une activité principale du projet. Néanmoins, il faut noter que les capacités des communes à réaliser les actions selon les documents de planification locale sont très timides et dépendent fortement des appuis externes, la plupart des documents de la planification locale ne connait pas une application significative. L'exclusion des activités génératrices de revenus (AGR) ayant potentiellement un effet négatif sur l'environnement est prévue. Comme indiqué au chapitre 2.4, les actions sur le terrain sont encore ponctuelles et prennent peu en compte la globalité du contexte écologique.

- Economie sociale

Questions clés

Les activités et les résultats sont socialement orientés ou sont exclusivement tournés vers le profit économique ?

La planification des AGR est socialement orientée. Elles sont prévues au titre communautaire au profit de tout un village comme une compensation pour l'abandon des cultures dans les sites reboisés. Il est prévu que les premiers bénéficiaires soient les personnes qui font preuve de leur volonté réelle à ne plus cultiver les sites reboisés.

3. Conclusion et recommandations

3.1 Conclusions (Performance globale)

Une continuation du projet est recommandée par l'EMP. Après des difficultés réelles de démarrage, créant un retard significatif de 21 mois, la mise en œuvre réelle a commencé à partir d'août 2014. Cette courte période d'activité ne permet pas encore l'obtention de résultats très significatifs, néanmoins la performance globale du projet est en cours d'amélioration et jugée 'satisfaisante' par la mission.

Principaux acquis du projet	Principaux problèmes du projet	
Le projet dispose aujourd'hui des outils nécessaires et la mise en œuvre réelle a commencé	Diversité de thématiques du projet et des ambitions trop élevées pour un projet de 5 ans (C1)	
La sensibilisation atteint les bénéficiaires finaux et les communes s'engagent selon leurs possibilités	Retard à cause des questions d'arrangement institutionnel	
Approche auprès des bénéficiaires finaux, basée sur le dialogue et la prise des décisions en commun d'accord.	La non – effectivité, pour l'instant, des liens existants entre les 2 composantes	
Accompagnement de proximité des acteurs locaux	Insuffisances de la conception de la mise en œuvre pour répondre à la diversité de thématiques du projet	
La pertinence et l'impact potentiel de la cartographie pour la planification dans tous les secteurs et la modélisation des effets du CC (C2)	Forte focalisation sur la mise en œuvre des activités du PTA au détriment d'une orientation vers l'atteinte des résultats et objectifs	
70% des PVA sont acquises – IGNFI a mis en place les outils nécessaires à la production (experts, équipes de restitution, dictionnaire de données,) 70% des PVA sont validées par les partenaires et l'UGP	Lourdeur de certaines procédures administratives et planification de certaines actions insuffisante	
	Impact écologique / économique potentiel non-significatif des actions et l'absence d'une stratégie viable d'extension massive (C1)	

La formulation du projet est trop ambitieuse et touche une diversité de thématiques et l'horizon temporel est peu réaliste pour la C1. Toutefois, dans le but de ne pas perturber à nouveau les premiers progrès en direction des résultats, la mission propose une continuation du projet sans modifications majeures, malgré quelques questions ouvertes (durabilité,...). Ceci permettra la continuation et l'accélération des processus de la mise en œuvre sur le terrain. Les expériences à la fin du projet (évaluation finale) vont permettre une meilleure appréciation de la faisabilité d'un projet de ce type dans le cadre de l'adaptation au CC et de tirer des leçons pour les formulations des projets futurs. Compte tenu du retard de 21 mois et des éventuels retards qui pourraient être rencontrés avec la composante 2 (prises de vues aériennes retardées suite à des conditions météorologiques difficiles sur le Sud et problèmes dans la production), une prolongation éventuelle du projet doit être évaluée avant sa fin en temps utile (après la fenêtre d'acquisition des PVA restantes du décembre jusqu'au janvier 2016) pour consolider les acquis.

3.2 Recommandations

Recommandations principales

Les recommandations adressent l'UGP composante 1 et 2, la DRFRN, l'IGN, le gouvernement et le PNUD. Le ou les cibles les plus concernés de chaque recommandation spécifique sont indiqués à la fin de la recommandation.

- 1. Développer / affiner la stratégie globale d'intervention selon une approche intégrée, bien structurée et suivre sa mise en application par tous les concernés de la mise en œuvre. (UGP C1 + UGP C2) Ceci doit inclure :
 - Intégration des actions dans des plans simples de gestion du territoire (planification spatiale intégrée) avant le lancement sur le terrain. (UGP C1)
 - Protection / bonne gestion des dernières FG et des reliques dans les champs individuels avant le reboisement des sites totalement dégradés. (UGP C1)
 - Chercher les synergies entre les activités et sous-activités du projet et avec d'autres projets (MAEP, Direction de l'Hydraulique) dans le cadre de la mise en œuvre des plans participatifs de gestion et de contrôle des effets des inondations. (UGP C1)
 - Intégrer des activités de <u>réduction de pression</u> sur les RN et/ou chercher la synergie avec les autres projets. (UGP C1)
 - Veiller au lien le plus direct des AGR avec la gestion durable des FG et/ou avec l'adaptation aux effets du CC. Le projet ne doit pas être transformé en projet de développement rural. (UGP C1)
 - Valoriser et intégrer les résultats des études effectuées dans la stratégie globale d'intervention et assurer leurs synergies et complémentarités. (UGP C1)
 - Développer la synergie entre les 2 composantes : prioriser la zone des 13 communes dans le planning d'activité du prestataire IGNFI. (UGP C1 + C2)
- 2. Optimiser l'intervention du projet en enlevant des sous-activités de la C1 difficilement réalisable pendant la vie restante du projet :
 - a. Faire un état des lieux fiable (inventaires, cartographie détaillée) du potentiel des FG restantes pour confirmer la pertinence des actions envisagées d'une valorisation économique durable avant leur lancement. (UGP C1)
 - b. Concentrer l'effort sur la sécurisation foncière (activité 2.1) au niveau des arrêtés communaux (UGP C1 + DGFRN)
- 3. Simplifier les procédures administratives de la gestion quotidienne tout en respectant les procédures propres des différentes parties pour assurer la disponibilité des matériels à temps pour la mise en œuvre des activités de terrain selon le PTA et dans le but de valoriser davantage les compétences de l'équipe de gestion pour la réussite des actions. (DGFRN + PNUD) Ceci doit inclure aussi la simplification et la rationalisation des méthodologies de la mise en œuvre (UGP C1 + C2)
- Développer une stratégie de communication / circulation d'information et assurer la disponibilité des produits du projet au niveau des communes. (Tous : UGP C1 + UGP C2 + PNUD + IGN + DGFRN)
- 5. Rendre plus efficient les travaux de CQ de la composante 2 en suivant les recommandations de la note technique produite dans le cadre de la présente mission d'évaluation à mi-parcours et assurer que les délais de livraison seront respectés (UGP C2 + IGN + PNUD)

Autres recommandations

Sur l'efficacité et la mise en œuvre :

- Assurer la stabilité d'une équipe de gestion fonctionnelle et efficace jusqu'à la fin du projet. (PNUD)
- Elaborer les TDR pour le PF et le nouveau CNP et présenter les modifications au COP suite à la prise de l'arrêté interministériel du 12 juin 2015 (GOV, DGFRN)
- A discuter pour la C2: la livraison en lots ou non des orthos et du MNT. Si on préconise la livraison en lots il faut alors s'assurer que tout est mis en œuvre pour réceptionner et diffuser les produits. (UGP C2 + IGN)
- Veiller au décaissement réel de la contrepartie nationale (GOV, DGFRN)
- Ne pas trop compter sur la contribution financière des communes rurales, mais poursuivre le plaidoyer. Par contre, renforcer l'accompagnement des communes dans leurs tâches quotidiennes pour permettre leur meilleure implication active. (UGP C1)
- Demander à IGNFI de prioriser dans la mesure du possible la zone d'intervention de la C1 dans son planning de production une fois les prises de vues aériennes réalisées sur le Sud. (UGP C2 + IGN)
- S'assurer que l'IGNFI prendra toutes les dispositions nécessaires pour finaliser les prises de vues aériennes sur le Sud du pays et pour respecter les délais de production (UGP C2 + PNUD)
- Viser la réalisation de cartes thématiques qui font référence, s'assurer que les cartographies répondent aux besoins et mettre à jour la carte d'occupation du sol réalisée avec les produits de la C2 (UGP C2)

Sur le suivi et le rapportage :

- Définir des indicateurs SMART des résultats et intégrer leur suivi dans le système du projet. (UGP C1 + UGP C2, appui PNUD)
- Compléter la situation de référence des indicateurs de l'activité 1.3 du CL à travers des données nécessaires disponibles au niveau du projet SAP. (UGP C1)
- Insérer un paragraphe par rapport aux aspects genre dans le rapport technique annuel. (UGP C1 + C2)
- Mettre en place un système simple de suivi de l'évolution de la couverture forestière le long du fleuve Ouémé (UGP C1 + UGP C2 + DGFRN)

Sur l'efficience :

- Raccourcir la chaine de la mise en œuvre des actions en passant directement par les VNU et/ou les communes. (UGP C1 + UGP C2)
- Donner la préférence à l'accompagnement des acteurs locaux (communes) in situ à la place de multiples ateliers. Ceci simplifiera la chaine de communication et permettra la réduction de perte d'information. (UGP C1)
- Optimiser l'efficience des travaux relatifs au CQ des produits cartographiques et orienter beaucoup plus ces activités vers un renforcement réel des capacités techniques. (UGP 2 + IGN)

Sur l'impact et la durabilité :

- Développer une stratégie réaliste de mobilisation massive des autres acteurs pour la réinstallation des FG et la protection des berges dans le but d'un impact écologique significatif. (DGFRN + UGP C1)
- Mettre en œuvre à l'IGN un bon plan de communication et de marketing et s'assurer que l'IGN et le CENATEL disposent du matériel nécessaire pour archiver et traiter les produits cartographiques. (IGN + UGP C2)
- Renforcer le transfert de technologie dans toutes les étapes du projet et dans le cadre du CQ des produits cartographiques, réaliser si possible des CQ conjoints et croisés avec le prestataire IGNFI. (UGP C2 + IGN)

- Assurer que le plan de formation prévu dans le cadre de la C2 prenne en compte les besoins réels et actuels des bénéficiaires. L'EMP recommande que le prestataire IGNFI visite les locaux des partenaires (IGN, CENATEL et Université) et rencontre le personnel de ces institutions pour bien évaluer les besoins en termes de formation. (UGP C2)
- Assurer la mise à jour de la base de données, l'entretien des stations GPS permanentes, ... au-delà du projet (UGP C2 + IGN).

4. Annexes du rapport

4.1 Termes de référence de l'évaluation

TERMES DE RÉFÉRENCE

Évaluation à mi-parcours de l'intervention AMCC au Bénin Programme d'Appui à la Préservation et au Développement des Forêts Galeries et Production de Cartographie de Base Numérique (PAPDFGC)

Région	Afrique de l'Ouest
Pays bénéficiaire	Bénin
Secteur (tel que défini dans le DSP/PIN)	Hors PIN – Intervention Alliance Mondiale contre le Changement Climatique (AMCC)
Référence du projet	Contrat CRIS/2012/301521 Demande de Prestation n°2015/358618/1

Table des matières

Mar	ndat de l'e	évaluation	4	
1.	Conte	exte	5	
2.	Obje	Objectifs		
3.	Résul	Résultats attendus		
4.	Budg	Budget du projet		
5.	Obje	ctifs de l'évaluation et principaux utilisateurs	9	
6.	Cham	np de l'évaluation, logique d'intervention et questions d'évaluation:	9	
6.1.	Chan	np de l'évaluation	9	
6.2.	Logic	que d'intervention du projet/programme	10	
6.3.	Point	s à examiner / Questions d'évaluation	12	
	6.3.1.	Pertinence	12	
	6.3.2.	Efficacité	12	
	6.3.3.	Efficience	13	
	6.3.4.	Questions sur l'impact et la durabilité	13	
	6.3.5.	Questions sur la cohérence et la valeur ajoutée	13	
	6.3.6.	Question sur les instruments de mise en œuvre	14	
6.4.	Autre	es Critères – HARMO pour renforcer l'efficacité	14	
	6.4.1.	Harmonisation	14	
	6.4.2.	Alignement	14	
	6.4.3.	Gestion axée sur les résultats	14	
	6.4.4.	Responsabilité mutuelle	15	
	6.4.5.	Appropriation	15	
6.5.	Thèn	nes transversaux	15	
	6.5.1.	Egalité de genre	15	
	6.5.2.	Environnement et adaptation aux changements climatiques	16	
	6.5.3.	Economie sociale	16	
7.	Méth	nodologie, outils et principaux résultats attendus	16	
7.1.	Appr	oche en matière d'évaluation et principaux livrables	16	

	7.1.1.	Phase de démarrage et documentaire	17
	7.1.2.	Phase de terrain	18
	7.1.3.	Phase de synthèse	18
7.2.	Quali	té du rapport final d'évaluation	19
7.3.	Gesti	on et conduite de l'évaluation	19
8.	Exige	nces relatives aux rapports	20
9.	Équip	e d'évaluation	21
10.	Offre	technique	22
11.	Plan	de travail indicatif & calendrier	23
12.	Asped	cts administratifs	24
12.1	. Confl	its d'intérêts	24
12.2	. TVA		24
12.3	. Paien	nent(s) intermédiaire(s)	24
13.	Anne	xes	25
13.1	. Anne	xe I: Informations à communiquer à l'équipe d'évaluation	25
13.2	. Anne	xe II: structure du résumé et du rapport final	25
13.3	. Anne	xe III: grille d'évaluation de la qualité	28
13.4	. Anne	xe IV: Cadre logique Relu	28

MANDAT DE L'EVALUATION

La réalisation d'évaluations systématiques et en temps opportun des programmes et des activités de la Commission européenne constitue pour celle-ci une priorité bien établie. Les évaluations sont centrées sur les réalisations, la qualité et les résultats des interventions dans le cadre d'une stratégie de coopération en constante évolution qui s'appuie de plus en plus sur des approches axées sur les résultats³. Les évaluations visent à mettre en évidence les effets de ce qui a été réalisé, à mener une réflexion sur ces effets et à en estimer la valeur. Les constatations auxquelles elles aboutissent doivent permettre aux gestionnaires, bénéficiaires, partenaires, donateurs et autres parties prenantes du projet de tirer des enseignements et d'améliorer les interventions futures.

A cet effet, la présente évaluation concerne un des projets financé par l'Union Européenne à travers l'Alliance Mondiale contre le Changement Climatique⁴ (AMCC). L'AMCC dispose aujourd'hui d'un budget de plus de 300 millions d'euros et fait partie des initiatives les plus importantes dans le monde dans le domaine du changement climatique. Elle appuie 51 programmes et est active dans 38 pays, 8 régions et sous-régions et à l'échelle globale. L'intervention de l'AMCC au Bénin a bénéficié d'un financement de 8 MEUR sur l'allocation 2011 (programme ENRTP⁵, Annual Action Programme 2011).

Le projet est mis en œuvre en gestion conjointe avec le Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD), à travers la signature d'une Convention de Contribution entre la Délégation de l'Union européenne et le Bureau du PNUD au Bénin. Les activités sont implémentées par le PNUD en procédure d'exécution nationale (NEX) et le projet a donc fait l'objet de la signature d'un document de projet (PRODOC) entre le PNUD et le Gouvernement béninois représenté par le Ministre de l'Environnement, de l'Habitat et de l'Urbanisme et le Ministère du Développement, de l'Analyse économique et de la Prospective.

Il a été décidé d'un commun accord avec les parties prenantes que l'évaluation à mi-parcours du PAPDFGC serait effectuée par la Commission européenne, au titre de l'Article 8.2 des Conditions Générales de la Convention de Contribution entre le PNUD et l'UE. Ainsi donc, cette mission d'évaluation à mi-parcours est planifiée et sera réalisée dans un esprit de collaboration entre l'ensemble des acteurs du projet (le PNUD et l'Union européenne, l'Unité de Gestion du Projet, l'administration béninoise et plus particulièrement la Direction Générale des Forêts et des Ressources Naturelles, l'Institut Géographique National du Bénin, le Centre National de Télédétection (CENATEL), etc...).

¹ SEC(2007) 213 - «Répondre aux besoins stratégiques: renforcer l'usage de l'évaluation».

² Règlement financier de l'Union européenne (article 27); RÈGLEMENT (CE) n° 1905/2006; RÈGLEMENT (CE) n° 1889/2006; RÈGLEMENT (CE) n° 1638/2006; RÈGLEMENT (CE) n° 1717/2006; RÈGLEMENT (CE) n° 215/2008 DU CONSEIL.

³ COM(2011) 637 final «Accroître l'impact de la politique de développement de l'UE: un programme pour le changement».

⁵ http://ec.europa.eu/europeaid/funding/funding-instruments-programming/funding-instruments/geographicinstruments/environment-and en

1. CONTEXTE

La dégradation et la destruction des forêts galeries dans le bassin versant du fleuve Ouémé, dues à la surexploitation et à l'empiètement de l'agriculture et exacerbées par le changement climatique, constituent un problème important pour les communautés dépendantes des forêts mais également pour les régions situées en aval, qui sont de plus en plus sujettes à des inondations dévastatrices durant la saison des pluies.

Le programme de l'AMCC au Bénin vise à s'attaquer aux causes structurelles de la dégradation des forêts, y compris la production de charbon de bois, l'extraction non-durable de bois d'œuvre, et les pratiques agricoles extensives basées sur le brûlis. À cet effet, il appuiera le renforcement de la gestion communautaire des forêts et, à travers la mise en œuvre de projet de démonstration, la conception et le test de modes d'exploitation des forêts plus durables, compatibles avec les objectifs de conservation de la forêt.

L'intégration des forêts galeries du bassin du fleuve Ouémé dans le réseau national d'aires protégées, combinée au développement de moyens d'existence plus durables pour les communautés locales. Cette initiative favorisera l'adaptation aux effets des changements climatiques par le biais d'une résilience accrue des moyens de subsistance et des ressources naturelles aux effets du changement climatique, tout en réduisant le risque d'inondations dans les espaces situés en aval de l'aire d'intervention du projet, notamment la ville de Cotonou.

Le programme inclut également une composante portant sur l'acquisition de systèmes d'information géographique (SIG) et d'équipement cartographique, le développement des compétences pour leur utilisation, et la production de cartes topographiques mises à jour pour l'ensemble du territoire national. Ceci est considéré comme un préalable et des imputs indispensables à la modélisation de l'impact des précipitations et à la mise sur pied d'un système d'alerte précoce pour les inondations ; cette composante soutiendra l'objectif de réduction et de gestion des risques d'inondation. Elle contribuera aussi à de nombreux autres objectifs, y compris l'évaluation et le suivi des autres impacts du changement climatique et des stocks de carbone.

Tout cette démarche s'aligne sur les priorités du développement national du Bénin et participe à l'appui des objectifs de la Stratégie de Croissance pour la Réduction de la Pauvreté (SCRP), du Programme d'Action National aux fins de l'Adaptation aux changements climatiques (PANA), du Programme National de Gestion de l'Environnement (PNGE), et du Programme National de Gestion Durable des Ressources Naturelles (PNGDRN).

Par ailleurs, les facteurs biophysiques du développement dont le climat que connait le Bénin est de plus en plus marqué par une forte variabilité spatio-temporelle, et caractérisé par des différences significatives dans le régime climatique des diverses régions. Les effets observés du changement climatique /variabilité au cours des dernières décennies incluent la diminution des précipitations annuelles, l'intensification des sécheresses, un raccourcissement des saisons des pluies, mais également des précipitations plus intenses au début de la saison pluvieuse, sources d'inondations et d'érosion des sols et de problème sur le plan de l'assainissement et du cadre de vie .Ces conséquences hypothèquent le développement et ralentissent les rendement agricoles.

L'agriculture et les activités forestières comptent parmi les secteurs les plus touchés par les effets actuels et attendus du changement climatique. Les forêts sont soumises à de fortes pressions anthropogéniques, et à l'empiètement par les activités agricoles. On s'attend à ce que le changement climatique renforce et exacerbe ces pressions. La déforestation dans le bassin du fleuve Ouémé est reconnue comme étant la cause majeure des inondations et de la montée des eaux dans la lagune de Cotonou durant la saison des pluies.

La gestion communautaire des forêts, basée sur l'implication effective des communautés locales et des techniques de gestion participative, est l'une des approches-clés de la protection des forêts promues par le gouvernement du Bénin – y compris dans les forêts classées/protégées.

Pour ce qui concerne la composante cartographique, il convient de noter que les cartes topographiques du Bénin actuellement disponibles datent des années 1950. Elles doivent être mises à jour et numérisées, pour permettre notamment la modélisation des impacts des précipitations, l'anticipation de risques climatiques tels que les inondations, l'évaluation des impacts de la sécheresse, et le suivi des changements dans la couverture des sols et les stocks de carbone (ceci en vue de promouvoir la participation à des projets liés aux financements carbone).

2. OBJECTIFS

2.1 Objectif général :

Lutter contre les effets du changement climatique, tout en accompagnant la Stratégie de Croissance pour la Réduction de la Pauvreté.

2.2 Objectifs spécifiques :

- Réduire les effets des inondations en promouvant la conservation et l'utilisation durable des forêts galeries dans la basse vallée du fleuve Ouémé, par la mise sur pied d'un réseau de zones de conservation communautaires incorporées dans le système national des aires protégées ;
- Doter le Bénin d'infrastructures géographiques et cartographiques de base, pour appuyer la gestion forestière et informer la Stratégie de croissance pour la réduction de la pauvreté, le Programme national de gestion de l'environnement, et le Programme d'action national d'adaptation aux changements climatiques.

3. RESULTATS ATTENDUS

Le projet est axé sur cinq (5) résultats :

- Résultat 1 : Des besoins des populations en aménagement pour la gestion des inondations et l'amélioration de la sécurité alimentaire sont satisfaits
- Résultat 2 : La dégradation et l'empiètement sur les forêts galeries de la basse vallée du fleuve Ouémé sont réduits
- Résultat 3 : Des modèles d'utilisation durable des ressources dans et autour des forêts galeries sont mis en œuvre à titre démonstratif
- Résultat 4 : Des données SIG et de nouvelles cartes topographiques couvrant l'ensemble du territoire béninois sont réalisées et permettent d'informer les décideurs politiques

 Résultat 5 : Les capacités de l'IGN et des structures productrices de cartes sont renforcées pour l'utilisation et la gestion des outils SIG

L'atteinte des résultats susvisés passe par la mise en œuvre efficace et efficiente des activités ci-après:

- * Activité 1.1 : Le mécanisme d'alerte et les capacités de réaction sont renforcés dans les communes à risque
- * Activité 1.2 : Les outils de planification locale et les budgets intègrent les problématiques de l'environnement et des changements climatiques
- * Activité 1.3 : Des actions d'adaptation contre les effets des inondations et des actions d'amélioration de la sécurité alimentaire sont mises en œuvre dans des communes cibles
- * Activité 2.1 : Un cadre juridique conférant aux forêts galeries le statut d'Aires protégées communautaires est élaboré et validé par le gouvernement
- * Activité 2.2 : Les structures locales en charge de la gestion des forêts galeries sont mises en place et ou renforcée de manière durable
- * Activité 2.3 : Des modèles appropriés de statuts juridiques d'aires protégées sont appliqués au niveau local avec l'implication des communautés à la base
- * Activité 3.1 : Des modes de gestion durable des forêts galeries, des zones tampons et des couloirs de connectivité sont définis en partenariat avec les institutions de recherche et à travers des processus de planification participative
- * Activité 3.2 : Des mesures incitatives pour une bonne gestion des forêts galeries des zones tampons et des couloirs de connectivité sont identifiées et des appuis sont donnés aux communautés concernées pour le développement des Activités alternatives
- * Activité 4.1: La couverture nationale en photographie aérienne de haute résolution, en ortho photo, en modèles numériques de terrain et en cartes topographiques est réalisée
- * Activité 4.2 : Un système d'information géographique (SIG) est développé à l'IGN
- * Activité 4.3 : Des cartes thématiques par photo interprétation sont élaborées dans la basse vallée de l'Ouémé
- * Activité 5.1: Les besoins de renforcement des capacités des principales structures privées et publiques actives au Benin dans la production de cartographie numérique sont identifiés
- * Activité 5.2 : L'IGN et les autres entreprises publiques et privées du pays sont formées au traitement des photos aériennes et produits dérivés et à la gestion des SIG
- * Activité 5.3 : Une stratégie commerciale, de communication et un business plan sont renforcés au profit de l'IGN
- * Activité 5.4 : L'IGN est appuyé dans la gestion des stations permanentes GPS

4. BUDGET DU PROJET

Le coût total du projet est de 8,3 MEUR en espèces auxquels s'ajoutent les contributions du gouvernement et des communes. L'Union européenne finance un montant de 8 MEUR (96,4%) et le PNUD un montant de 0,3 MEUR (3,6%).

Les institutions nationales responsables de la mise en œuvre du projet sont la Direction Générale des Forêts et des Ressources Naturelles (DGFRN) du Ministère de l'Environnement Chargé de la Gestion des Changements Climatiques, du Reboisement et de la Protection des Ressources Naturelles et Forestières (qui joue le rôle de Direction Nationale du Projet) et l'Institut Géographique National (IGN) du Ministère de l'Urbanisme, de l'Habitat et de l'Assainissement qui joue un rôle prépondérant dans la mise en œuvre de la composante cartographique.

Une cellule de gestion du projet a été mise en place et consiste en un Coordinateur Technique Principal (CTP) en cours de recrutement, un Coordonnateur National de Projet (CNP), un expert cartographe, un chargé de suivi-évaluation, un gestionnaire administratif et financier, une assistante administrative, et 15 VNU répartis sur les communes d'intervention du projet.

La convention de contribution a été signée le 11 octobre 2012 ce qui correspond à la date de démarrage du projet, qui a une durée de 05 ans, soit jusqu'au 10 octobre 2017.

Toutefois, le projet, lancé officiellement le 7 novembre 2013 (cérémonie), n'a connu effectivement un réel démarrage qu'en août 2014 suite à un certain nombre de difficultés. Ces difficultés peuvent être résumées de la façon suivante :

- Difficultés dans le recrutement du CTP, toujours pas opérationnel à ce jour, après la démission du CTP recruté en Mars 2014 (recrutement en cours, date prévue de prise de fonction mi 2015)
- Démarrage officiel du projet (cérémonie de lancement) organisé en Novembre 2013
- Remise en cause des modalités de gestion vis-à-vis de l'équipe issue du PIFSAP⁶ et absence d'un coordonnateur national ayant conduit à la prise de dispositions transitoires
- Réorganisation ministérielle en Août 2013 avec la création du Ministère chargé de la gestion des changements climatiques, du reboisement et de la protection des ressources naturelles et forestières d'une part et le Ministère de l'Urbanisme, de l'Habitat et de l'Assainissement d'autre part, en lieu et place du Ministère de l'Environnement, de l'Habitat et de l'Urbanisme. Cela a entrainé un besoin de révision du Comité de Pilotage et d'autres aspects institutionnels du projet
- Relecture du cadre logique suite à une mission d'évaluation globale de l'initiative GCCA conduite par l'Expert Topper en Mars 2014
- Difficultés liées au recrutement de la firme internationale pour la campagne de prise de vues aériennes et la mise en œuvre de la composante cartographique du projet. La firme a été finalement recrutée en Novembre 2014 et la mission de prise de vue

_

⁶ Le projet PAPDFGC a été conçu à partir du PIFSAP (Projet d'Incorporation des Forêts Sacrées dans les Aires Protégées du Bénin), qui était mis en œuvre par le PNUD et la DGFRN, et financé par le FEM.

aérienne a effectivement démarré début Février avec l'arrivée de deux avions à Cotonou

Il convient de noter que la plupart de ces difficultés ont été résolues et que le projet a aujourd'hui atteint sa vitesse de croisière. Il faudra cependant tenir compte de ces retards afin d'optimiser le planning et l'organisation des activités d'ici à la fin du projet pour s'assurer de l'atteinte des résultats et des objectifs spécifiques, conformément aux critères d'évaluation.

Dans ce cadre, et en tenant compte de l'historique du projet, le Consultant veillera à formuler des recommandations réalistes et faisables, qui ne viennent pas remettre en cause les acquis du projet.

5. OBJECTIFS DE L'EVALUATION ET PRINCIPAUX UTILISATEURS

L'évaluation a pour principaux objectifs de présenter aux services de coopération extérieure concernés de l'Union européenne, au PNUD et au gouvernement partenaire :

- une appréciation globale, en toute indépendance, des résultats de l'intervention du PAPDFGC, en s'attachant plus particulièrement aux résultats du projet par rapport à ses objectifs;
- les principaux enseignements de l'intervention et des recommandations afin d'améliorer les mesures en cours et les futures actions.

A ce stade l'évaluation à mi-parcours ne fera pas l'objet de consultations publiques ni de publication. Il s'agit d'un exercice technique qui doit permettre d'évaluer les acquis du projet après 30 mois de mise en œuvre environ (50% de la période d'exécution) et de formuler les recommandations pertinentes devant permettre l'atteinte des objectifs et des résultats avec des critères d'évaluation satisfaisants (pertinence, efficacité, efficience, viabilité et impact).

Il n'est donc pas prévu durant l'évaluation de présentation publique des résultats de type "atelier" ou "séminaire". Cependant, une réunion ad hoc du Comité de Pilotage sera organisée afin de partager et de discuter les résultats préliminaires de l'évaluation à mi-parcours avec les parties prenantes au projet.

6. CHAMP DE L'EVALUATION, LOGIQUE D'INTERVENTION ET QUESTIONS D'EVALUATION:

6.1. CHAMP DE L'EVALUATION

L'évaluation s'intéressera à l'ensemble des aspects de la mise en œuvre du projet, aussi bien techniques, organisationnels qu'institutionnels, depuis le début de la période de mise en œuvre et sur l'ensemble du territoire couvert par les activités.

Le projet étant scindé en deux composantes principales (Réduire les effets des inondations et gérer les forêts galeries / Doter le Bénin d'infrastructures géographiques de base), chaque composante fera l'objet d'une évaluation approfondie et autonome. Le Consultant s'efforcera cependant de garder une logique d'ensemble dans son analyse et dans la présentation de ses résultats et recommandations.

Pour la composante 1, le projet est mis en œuvre dans 13 communes de la basse vallée du Fleuve Ouémé (département de l'Ouémé, du Zou, du Littoral et du Plateau). Pour obtenir un échantillon le plus représentatif possible, il est prévu que le Consultant visite au moins 6 communes des 4 départements mentionnés *supra*. A titre indicatif, il est prévu de passer un minimum de 2 jours par communes (voir calendrier et plan de travail indicatif au paragraphe 8).

Le Consultant s'efforcera dans la mesure du possible de comparer et de mettre en perspective la présente intervention PAPDFGC avec d'autres programmes similaires (changements climatiques, gestion des inondations, gestion durable des ressources naturelles, etc...) aussi bien sur financements nationaux (par exemple le programme "10 millions d'âmes – 10 millions d'arbres"(10Maa)) ou sur financements extérieurs (Système d'Alerte Précoce SAPBénin et PANA1 financés par le FEM/PNUD; projet COFORMO d'exploitation forestière dans le Moyen Ouémé financé par l'AFD; etc...).

6.2. LOGIQUE D'INTERVENTION DU PROJET/PROGRAMME

La logique d'intervention est décrite dans le PRODOC de la façon suivante :

Le PAPDFGC s'inscrit dans le cadre de la SCRP III notamment l'axe 5. Il est en phase avec le cadre des Nations Unies pour l'assistance au développement du Bénin UNDAF notamment l'effet 6 de l'UNDAF et le produit 6.3 du CPD. Il s'arrime également avec le sixième programme d'action pour l'environnement de l'Union Européenne spécifiquement l'intégration des objectifs de protection de l'environnement et des changements climatiques dans les politiques stratégiques et les plans de développement communautaire, la protection et la promotion du développement durable des forêts et l'amélioration de l'information et des données relatives à la protection de la nature et à la biodiversité.

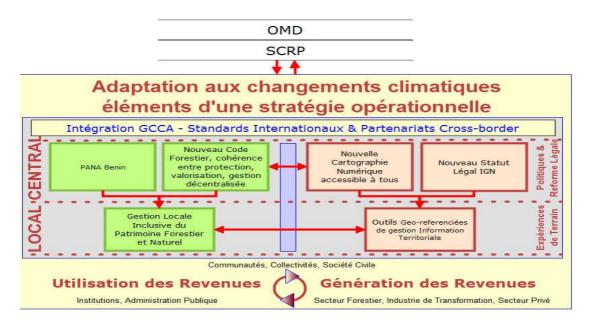
Le PAPDFGC s'arrime également avec le PNGDRN qui vise la réduction de la pauvreté à travers une gestion rationnelle et durable des ressources naturelles, source de création de richesse et de bien-être aux populations ; notamment sur la composante 3 : Gestion durable des écosystèmes naturels. Spécifiquement son objectif 3 : Les écosystèmes naturels sont gérées conformément à leurs plans d'aménagement et de gestion et profitent aux différentes parties prenantes.

Le présent projet sera réalisé dans un contexte de partenariat basé sur une approche de gestion participative itérative axée sur les résultats, entre le Ministère de l'Environnement Chargé de la Gestion des Changements Climatiques, du Reboisement et de la Protection des Ressources Naturelles et Forestières, les Mairies, les groupes sociaux bénéficiaires et le PNUD Bénin.

Les activités du projet vont contribuer :

- Au renforcement des capacités des communautés locales en vue de la préservation de l'environnement et d'une meilleure adaptation aux changements climatiques ;
- Au développement et à la mise en œuvre de stratégies et des techniques d'adaptation aux impacts des changements climatiques sur les ressources en eau des zones arides et des régions humides;

• A la création d'opportunités d'emplois et d'activités génératrices de revenus ainsi que d'une meilleure sécurité alimentaire aux populations riveraines défavorisées notamment les jeunes et les femmes des communes bénéficiaires.



Le projet PAPDFGC interviendra en même temps tant au niveau des stratégies de développement durable « up-Stream » adaptées au changement climatique et à la conservation de la biodiversité, qu'au niveau local du terrain «down-Stream». La logique d'intervention est à double entrée : d'un côté sont reformés/renforcés tant les cadres législatifs pour la gestion du changement climatique (Code Forestier, Statut et organisation de l'IGN, etc.) que les outils techniques nécessaires sur le long terme pour la gestion du changement climatique (cartographie numérique et SIG, nouveaux outils de gestion du territoire) ; d'un autre coté des expériences innovantes de gestion non destructives du patrimoine forestier et naturel seront conduites dans les Communes cibles du bassin du fleuve Ouémé, tant au niveau socioorganisationnel qu'économique, avec la participation des Communes et des Organisations Communautaires, avec une attention particulière à l'intégration des femmes, en tant qu'individus et leurs organisations, dans les mécanismes économiques de valorisation qui seront testés.

Le cycle vertueux que le projet développera renforcera d'un côté les bonnes pratiques locales et permettra de l'autre côté aux décideurs d'en tirer les leçons nécessaires pour une évolution ultérieure de la législation liée au changement climatique et à la gestion des ressources naturelles, notamment la protection environnementale et les outils de gestion inclusive du patrimoine naturel et forestier du pays. Par conséquent le niveau des stratégies/politiques sera alimenté constamment en termes de bonnes pratiques et de connaissances, grâce à l'expérience développée sur le terrain au niveau des Communes et des Communautés à travers les expériences pilotes de gestion du territoire et de ses ressources forestières et naturelles.

La logique d'intervention du projet est également décrite au niveau du cadre logique (Annexe IV).

6.3. POINTS A EXAMINER / QUESTIONS D'EVALUATION

Le projet/programme sera apprécié sur la base des 5 critères types du CAD, à savoir: pertinence, efficacité, efficience, viabilité et impact.

En outre, deux critères d'évaluation spécifiques à l'UE seront examinés:

- La valeur ajoutée européenne du projet/programme, sous l'angle de sa conception comme de sa mise en œuvre;
- La cohérence du projet/programme lui-même, par rapport à la stratégie poursuivie par l'UE dans le secteur de l'Environnement au Bénin, à celle des États membres et des Agences des Nations Unies (ou tout autre Partenaire Technique et Financier qu'il conviendra de consulter le cas échéant).

L'équipe chargée de l'évaluation doit également examiner si les questions transversales d'égalité entre les hommes et les femmes, de bonne gouvernance et de durabilité environnementale ont été prises en considération dans les documents d'identification/de formulation et dans quelle mesure elles ont été prises en compte dans la mise en œuvre du projet et son suivi.

Les critères d'évaluation débouchent sur des questions d'évaluation spécifiques. Ces questions à étudier sont indicatives ; elles peuvent faire l'objet de discussions avec les experts au cours de la phase de démarrage. Toutefois, une fois qu'elles ont été arrêtées, elles ont valeur contractuelle.

6.3.1. Pertinence

Il s'agira d'apprécier la mesure dans laquelle les activités menées dans le cadre de chacun des produits du projet répondent aux attentes et priorités des acteurs principaux concernés par le projet, plus particulièrement les communautés riveraines dans la basse vallée de l'Ouémé et des autres parties prenantes du projet.

Ouestions

- La stratégie d'intervention a-t-elle été suffisamment ciblée et les priorisations faites sont-elles justifiées ?
- Dans quelle mesure la stratégie d'intervention a-t-elle incorporé les leçons apprises des autres interventions, en ce qui concerne les facteurs qui entravent ou favorisent le succès de l'aide au développement au Bénin ?

6.3.2. Efficacité

L'équipe d'évaluation devra se prononcer par rapport à la réalisation des objectifs spécifiques et l'utilisation par les bénéficiaires des résultats. L'équipe d'évaluation expliquera – si nécessaire – les écarts constatés et les raisons d'atteinte (partielle ou satisfaisante) ou de non atteinte des résultats.

Questions

- Dans quelle mesure le financement européen a-t-il contribué, à ce stade de mise en œuvre du projet, à la réduction de l'impact des inondations, à une meilleure gestion des Forêts Galeries, à la mise à disposition d'infrastructures cartographiques, à une meilleure gouvernance et à une meilleure appropriation des mécanismes de décentralisation environnementale et cartographique dans les 13 communes ciblées par le projet ?
- Dans quelle mesure les modalités de mise en œuvre ont elles contribué à l'atteinte des résultats et à l'amélioration des conditions de vie des populations bénéficiaires, notamment en ce qui concerne les risques climatiques ?

6.3.3. Efficience

L'évaluateur, devra se prononcer sur l'efficience de l'intervention du projet et la certitude que les activités et les résultats seront acquis en respectant le calendrier proposé et en accord avec les moyens planifiés.

Il analysera tout retard, contrainte ou problème que le projet a rencontré et tirera les leçons utiles pour un éventuel projet similaire.

Questions

- Dans quelle mesure l'intervention a-t-elle produit des résultats aux meilleurs coûts possibles ?
- Dans quelle mesure les financements européens ont-ils été utilisés pour atteindre les objectifs stratégiques fixés, selon les priorités de l'AMCC et selon la Stratégie de Croissance et de Réduction de la Pauvreté du Bénin.

6.3.4. Questions sur l'impact et la durabilité

A ce stade de mise en œuvre il est difficile de mesurer l'impact et la durabilité des interventions. Le Consultant s'efforcera cependant d'en analyser les principaux facteurs afin de formuler des recommandations qui permettront d'optimiser ces aspects jusqu'à la fin du projet.

6.3.5. Questions sur la cohérence et la valeur ajoutée

- Quelle est la valeur ajoutée du financement européen pour l'atteinte des résultats et des objectifs stratégiques, et par rapport à d'autres interventions, financés par d'autres partenaires (PTF, gouvernement, société civile, etc...)
- Quelle est la cohérence d'ensemble des activités liées aux Changements Climatiques au Bénin, dans quelle mesure cette intervention a-t-elle contribué à l'amélioration du dialogue politique dans le secteur de l'environnement ?

6.3.6. Question sur les instruments de mise en œuvre

• Dans quelle mesure la stratégie de mise en œuvre choisie (instruments financiers, procédures administratives, gestion de projet, etc...) a-t-elle contribué à la réussite de l'action, à l'atteinte des résultats/objectifs et à l'amélioration des conditions de vie des populations bénéficiaires ?

6.4. AUTRES CRITERES – HARMO POUR RENFORCER L'EFFICACITE

6.4.1. Harmonisation

L'évaluateur analysera les initiatives et mécanismes mis en place par le projet pour harmoniser cette intervention avec celle des autres bailleurs de fonds dans la zone et dans le secteur. Ce critère mettra l'accent tout d'abord sur les aspects opérationnels de l'intervention de développement.

6.4.2. Alignement

Le projet s'aligne-t-il sur les systèmes et procédures nationales en matière de gestion des finances publiques, de comptabilité, de passation des marchés, d'audit, de rapportage, de monitoring et d'évaluation ?

Le projet renforce-t-il les capacités de gestion en matière de monitoring & d'évaluation, de rapportage, de passation des marchés, de comptabilité, des ressources humaines, des finances, du développement d'entreprise ?

6.4.3. Gestion axée sur les résultats

Le cadre « orienté résultats » est un élément clef pour ce critère. En évaluant le critère de gestion axée sur les résultats, les points suivants devraient être pris en considération :

La programmation, le monitoring et l'évaluation, sont-ils alignés avec les résultats ? Les result-based tools sont-ils utilisés afin de montrer comment les investissements et inputs contribueront aux résultats du pays ? Sont-ils utilisés afin d'indiquer comment les processus de gestion appuient l'obtention des résultats ?

Le système de monitoring et d'évaluation du projet est-il basé sur des baselines nationaux, des indicateurs basés sur les politiques nationales, des result oriented frameworks du pays partenaire, du cadre de monitoring du pays partenaire ?

Le système de rapportage du projet est-il basé sur country results oriented reporting, joint formats for periodic reporting ?

Les résultats du monitoring sont-ils utilisés pour en tirer des leçons, pour prendre des décisions ?

Les différentes parties prenantes du projet se focalisent-elles sur les résultats pendant toutes les phases du projet : planning, mise en œuvre, monitoring, évaluation et rapportage ? Le dialogue, est-il focalisé sur l'obtention des résultats pendant toutes les phases du projet ?

6.4.4. Responsabilité mutuelle

Le projet donne-t-il dans les délais des informations transparentes et compréhensibles sur les dépenses financières, la comptabilité, les revenus, les dépenses ainsi que sur les progrès du projet par rapport aux activités, aux résultats, aux objectifs, aux rapports d'évaluation, le statut des dossiers d'achats de biens et de services, rapports d'audit ?

L'institution partenaire rapporte-t-elle les réalisations du projet aux autorités nationales, aux autorités locales et aux bénéficiaires ?

Les organes de gestion du projet dont *le Comité de Pilotage* fonctionne-t-il correctement : sessions régulières, respect de l'opinion de l'institution partenaire, évaluation conjointe des progrès du projet, respect des engagements, suivi du projet par rapport aux nouvelles tendances ?

6.4.5. Appropriation

L'institution partenaire exerce-t-elle le leadership dans l'implémentation du projet ?

Le projet renforce-t-il les capacités de leadership de l'institution partenaire, concernant ces tâches de coordination ?

Y a-t-il eu une analyse des capacités de l'institution partenaire (capacité d'audit, analyse de la situation, analyse des participants, analyse des bénéficiaires) ?

L'institution partenaire coordonne-t-elle les projets d'aide ? Si oui, est-ce fait en dialogue avec les différents bailleurs ? La société civile et le secteur privé participent- ils à cet effort de coordination ?

6.5. THEMES TRANSVERSAUX

6.5.1. Egalité de genre

Etant donné que le genre est un concept transversal, l'équipe de l'Evaluation certifiera que toutes les données sont différenciées par rapport au genre (collecte de données sur les hommes et les femmes, réunions et interviews avec des hommes et des femmes, statistiques différenciées pour les hommes et les femmes...).

L'évaluateur devra s'attacher aux aspects de politique « gender » dans le secteur étudié. L'équipe devra être capable de donner un aperçu du niveau d'empowerment des femmes. L'évaluateur devra vérifier jusqu'à quel point le projet change ce que les femmes « possèdent », ce qu'elles « peuvent », ce qu'elles « veulent » et ce que les femmes « savent », comparé à la situation préexistante au projet.

6.5.2. Environnement et adaptation aux changements climatiques

Les aspects de respect durable de l'écosystème et de l'habitat naturel, de la conservation et l'utilisation rationnelle des ressources, des risques potentiels pour l'environnement, et de l'adaptation des technologies dans un contexte de l'adaptation aux changements climatiques sont au cœur de ce projet.

L'évaluateur étudiera en particulier comment le projet a fait face aux problèmes spécifiques liés à l'environnement et à l'adaptation aux changements climatiques, etc.

L'évaluateur devra être capable de pointer les questions critiques affectant négativement l'environnement. Si possible, l'équipe EMP devrait être capable de proposer des mesures pour améliorer le respect de l'environnement.

6.5.3. Economie sociale

L'économie sociale fait référence à la dimension économique et sociale de la finalité d'un service et des résultats délivrés par le projet. L'économie sociale mesure également si le projet fait appel, interagit avec la société civile. Le critère « économie sociale » pose la question de savoir si l'activité et les résultats sont socialement orientés ou sont exclusivement tournés vers le profit économique. L'économie sociale se focalise sur les bénéfices collectifs et évite les bénéficiaires isolés. L'économie sociale donne priorité et récompense le travail plutôt que le capital.

L'évaluateur devra se focaliser sur les obstacles dans le but de proposer des mesures visant à améliorer la participation de la société civile et renforcer les critères d'économie sociale.

7. METHODOLOGIE, OUTILS ET PRINCIPAUX RESULTATS ATTENDUS

La méthodologie à utiliser s'appuie sur la méthode d'évaluation des projets et programmes de la DG DEVCO exposée sur le site web

http://ec.europa.eu/europeaid/evaluation/methodology/guidelines/gba_en.htm

7.1. APPROCHE EN MATIERE D'EVALUATION ET PRINCIPAUX LIVRABLES

Le processus d'évaluation se déroulera en trois phases : une phase de démarrage et documentaire, une phase de terrain et une phase de synthèse. Les livrables, se présentant sous la forme de rapports et/ou de présentations de type Powerpoint ® doivent être présentés à la fin des phases correspondantes.

Phases de l'évaluation:	Etapes méthodologiques:	Livrables
1. Phase de démarrage et documentaire (doit se faire en partie dans le pays)	Structuration de l'évaluationCollecte des donnéesAnalyse	 Rapport/note de démarrage et documentaire
2. Phase de terrain (Mission dans le pays, 6 communes au moins à visiter)	 Collecte des données Analyse Vérification des hypothèses/constats préliminaires Débriefing au Comité de Pilotage 	 Rapport/note intermédiaire Présentation de type PowerPoint ®
3. <u>Phase de synthèse</u>	Analyse et appréciationRédaction et finalisation du rapport	> Rapport final

7.1.1. Phase de démarrage et documentaire

Au cours de la phase de démarrage, les documents utiles seront examinés (voir annexe 1). Ces documents seront mis à la disposition du Consultant à la signature du contrat. L'équipe d'évaluation doit ensuite analyser la logique d'intervention du projet.

Sur la base des informations recueillies, l'équipe d'évaluation doit :

- décrire le contexte de la coopération au développement ;
- formuler des observations sur/analyser la logique d'intervention/le cadre logique;
- formuler des observations sur les questions d'évaluation proposées ou, s'il y a lieu, proposer une autre série de questions d'évaluation ou une série complémentaire de questions d'évaluation en justifiant leur pertinence ;
- vérifier la cohérence et la validité des questions d'évaluation, proposer des critères de jugement et définir des indicateurs provisoires et les moyens de vérification s'y rapportant;
- présenter une méthodologie indicative pour l'évaluation globale du projet/programme ;
- décrire l'approche de mise en œuvre pour répondre à chacune des questions d'évaluation ;
- proposer le plan de travail :
- confirmer le calendrier définitif de l'évaluation.

Au cours de la phase documentaire, l'équipe d'évaluation devra:

- procéder à une analyse systématique des documents utiles disponibles ;
- mener des entretiens avec le gestionnaire du projet et les partenaires clés au Bénin ;
- apporter les premiers éléments de réponse à chacune des questions d'évaluation en indiquant les informations déjà recueillies et leurs limites, préciser les points qui restent à aborder et les hypothèses encore à tester et décrire une méthodologie complète qui sera utilisée pour répondre à la question;
- établir et présenter la liste des outils à utiliser au cours de la phase de terrain;
- dresser la liste de toutes les mesures préparatoires déjà prises ou à prendre en vue de la phase de terrain;

Il est prévu que la phase documentaire se passe en partie dans le pays (voir calendrier et plan de travail indicatif).

Un rapport sera établi pendant la phase de démarrage et documentaire (voir section 6).

7.1.2. Phase de terrain

Les missions de terrain (au moins 6 communes à visiter) débuteront immédiatement après la phase documentaire. Le rapport cité plus haut sera remis au gestionnaire de projet de la Délégation de l'Union européenne juste avant le travail de terrain.

Avant de se rendre sur le terrain, l'équipe d'évaluation présentera son plan de travail détaillé, et notamment la liste des personnes à interroger, ainsi que les autres outils de collecte de données qui seront utilisés et précisera la date des visites, l'itinéraire et le nom des membres de l'équipe compétents. Si un écart important par rapport au plan de travail ou au calendrier convenus est perçu comme susceptible de menacer la qualité de l'évaluation, il convient d'en discuter immédiatement avec le gestionnaire de l'évaluation.

Au cours de la phase de terrain, l'équipe d'évaluation doit veiller à entretenir des contacts adéquats avec les différentes parties prenantes et à assurer la consultation et la participation de ces dernières ; collaborer étroitement avec les autorités et organismes publics compétents; s'appuyer sur les sources d'information les plus fiables et les plus appropriées. Le PNUD et l'ensemble des parties prenantes au projet s'assureront de la bonne coordination de la mission de terrain et faciliteront les rencontres/entretiens nécessaires, tout en permettant au Consultant de faire son travail de façon indépendante.

À l'issue de la phase de terrain, l'équipe d'évaluation doit élaborer une synthèse de ses travaux, examiner la fiabilité et la portée des informations recueillies et présenter ses premières conclusions au cours d'une réunion avec le gestionnaire de projet puis avec le Comité de Pilotage qui sera convoqué en session extraordinaire.

7.1.3. Phase de synthèse

Cette phase est principalement consacrée à l'élaboration du rapport final provisoire. L'équipe d'évaluation présentera de façon objective dans un document unique ses constats, ses conclusions et ses recommandations, conformément à la structure convenue (annexe II).

L'équipe d'évaluation doit veiller à:

- ce que ses appréciations soient objectives et équilibrées, ses affirmations exactes et vérifiables et ses recommandations réalistes et faisable ;
- prendre clairement acte, lors de l'élaboration du rapport, des changements allant dans la direction souhaitée dont elle a connaissance.

Le rapport provisoire sera soumis au groupe de référence pour commentaires. Sur la base des observations formulées par les membres du groupe, l'équipe d'évaluation modifiera et révisera le rapport final provisoire. Si les problèmes de qualité, les erreurs factuelles ou les problèmes

méthodologiques doivent être corrigés, les commentaires liés à des différences d'appréciation peuvent être acceptés ou rejetés. Dans ce dernier cas, l'équipe d'évaluation est tenue de motiver par écrit sa position.

7.2. QUALITE DU RAPPORT FINAL D'EVALUATION

Outre les dispositions de l'article 7.2 des termes de référence globaux, la qualité du rapport final sera appréciée par le gestionnaire de l'évaluation, à l'aide d'une grille d'appréciation de la qualité (voir l'annexe III).

7.3. GESTION ET CONDUITE DE L'EVALUATION

L'évaluation est gérée par la Délégation de l'Union européenne au Bénin avec l'aide d'un groupe de référence constitué de membres suivants :

- Le Team Leader Environnement du PNUD Bénin
- Le Conseiller National en Changements Climatiques du PNUD Bénin
- L'équipe de gestion du projet, et notamment le Coordonnateur national, l'Expert en Suivi-Evaluation et l'Expert Cartographe
- Le Directeur National du Projet, ou son représentant (DGFRN)
- Le Directeur de l'IGN, ou son représentant
- Le Directeur du CENATEL ou son représentant
- Un représentant de l'Ordonnateur national du FED (cellule FED)
- Personnes ressources

Les membres du groupe de référence ont pour tâches principales :

- de faciliter les contacts entre l'équipe d'évaluation, les services de l'UE et les parties prenantes extérieures ;
- de veiller à ce que l'équipe d'évaluation ait accès à toute l'information et la documentation utile concernant le projet et à ce qu'elle en fasse usage;
- de définir et de valider les questions d'évaluation ;
- d'examiner et de commenter les notes et les rapports présentés par l'équipe d'évaluation. Les commentaires des différents membres du groupe sont réunis en un seul document par la gestionnaire de l'évaluation avant d'être transmis à l'équipe d'évaluation ;
- de participer à la diffusion des constats, conclusions, enseignements tirés et recommandations issus de l'évaluation.

8. EXIGENCES RELATIVES AUX RAPPORTS

Les rapports sont soumis à des exigences de qualité. Le texte du rapport doit être illustré, selon les cas, par des cartes, des graphiques et des tableaux; une carte de la ou des zones d'intervention du projet est obligatoire (à joindre en annexe).

L'équipe d'évaluation soumettra les rapports suivants:

	Nombre de pages indicatif (à l'exclusion des annexes)	Principaux éléments	Calendrier pour la soumission (veuillez vous référer à la rubrique 8)
Rapport de démarrage et documentaires	20 pages	 Logique d'intervention Questions d'évaluation, critères de jugement et indicateurs Difficultés rencontrées ou prévues Approche d'évaluation détaillée et programme de travail Réponse préliminaire à chacune des questions d'évaluation, en indiquant les informations déjà recueillies et leurs limites Futur Points à aborder et hypothèses à mettre à l'épreuve Description complète de la méthodologie utilisée pour répondre aux questions Plan détaillé pour la phase de terrain 	Fin de la phase de démarrage et documentaire
Note intermédiaire de la phase de terrain et présentation PowerPoint	10 pages 20 slides	 Premières conclusions des visites de terrain Implications éventuelles sur le contenu du rapport final (observations, constats, recommandations, etc) 	Au retour de la phase de terrain La présentation sera utilisée lors de la réunion du Comité de Pilotage
Rapport final provisoire Rapport final	80 pages	 <u>Cf. structure détaillée à l'annexe 2</u> Réponse aux questions d'évaluation Synthèse de tous les constats, des défis enjeux, conclusions et recommandations sous la forme d'une appréciation globale Mêmes caractéristiques que celles exposées ci-dessus, intégrant les éventuelles observations collectées auprès des parties concernées sur le rapport final provisoire qui ont été acceptées 	Fin de la phase de synthèse

Tous les rapports seront rédigés en français en utilisant les polices «Arial» ou «Times New Roman», en corps 11 ou 12 minimum respectivement et un interligne simple. Chaque rapport sera d'abord soumis en version électronique.

Pour chaque rapport/livrable, le gestionnaire chargé de l'évaluation formulera des observations dans un délai de 15 jours calendrier. Les rapports/livrables révisés qui intègrent les observations transmises par les parties intéressées seront soumis dans un délai de 10 jours calendrier à compter de la date de réception de ces observations. L'équipe d'évaluation doit fournir un document distinct expliquant de quelle façon et à quel endroit des observations ont été intégrées ou le motif de non-intégration de certaines observations.

Le rapport final (version finale) sera remis en 10 exemplaires, sur support papier, ainsi qu'en version électronique. Le résumé exécutif sera traduit en anglais.

9. ÉQUIPE D'EVALUATION

• Nombre d'experts par catégorie et nombre d'homme-jour (h-j) par expert

Un Chef d'Equipe, catégorie I, 31 homme-jour Un expert en cartographie, catégorie II, 10 homme-jour

• Profil du Chef d'Equipe (catégorie I)

Formation

- Diplôme supérieur (minimum Master ; Bac +5) en Ecologie ou Environnement, ou géographie physique environnementale, Génie rural, Agroforesterie, Gestion des Ressources Naturelles ou équivalent
- Une formation complémentaire en suivi/évaluation sera considérée comme un avantage
- Une formation complémentaire en cartographie et Systèmes d'Information Géographique sera considérée comme un avantage

Expérience

- Au moins 12 ans d'expérience professionnelle générale dans les domaines de l'environnement et/ou des changements climatiques
- Expérience spécifique en gestion de projets de développement sur financement internationaux d'au moins 10 ans dans une ou plusieurs des thématiques suivantes : gestion durable et participative des ressources naturelles, foresterie, agroforesterie, adaptation aux changements climatiques, cartographie environnementale réduction des risques de catastrophe (inondations)
- Expérience sur au moins 2 projets de l'approche participative (bottom up) encourageant l'appropriation des activités et des résultats par les populations bénéficiaires
- Expérience de suivi/évaluation d'au moins 4 projets similaires (thématique / budget)
- Maîtrise des procédures PNUD obligatoire (au moins une expérience de gestion de projet PNUD), procédures UE souhaitables
- Expérience préalable en Afrique de l'Ouest et/ou au Bénin dans le secteur de l'environnement et/ou des changements climatiques sera considérée comme un avantage
- Expérience en SIG et cartographie souhaitée
- Capacités relationnelles, sens de l'organisation, facultés d'analyse, qualités rédactionnelles (ces qualités pourront être démontrées dans le document Organisation & Méthodologie à soumettre dans les offres

Langue

- Français courant obligatoire

• Profil de l'expert en cartographie (catégorie II)

Formation

- Au minimum Master (Bac +5) en géographie, Systèmes d'Information Géographique (SIG) ou toute autre discipline équivalente
- Une formation complémentaire en suivi/évaluation sera considérée comme un avantage

Expérience

- Au moins 6 ans d'expérience professionnelle générale dans le domaine des Systèmes d'Information Géographique et/ou de l'environnement
- Expérience d'au moins 4 ans en gestion de projets de production d'infrastructure géographique (base de données, cartographie, topographie, etc...) similaires (secteur privé et/ou assistance à des institutions publiques)
- Expérience spécifique sur au moins deux projets de prises de vues aériennes de très haute résolution, ortho-images, modèle numérique de terrain, stéréo préparation et production de cartes topographiques
- Expérience d'assistance à au moins une institution publique dans les pays en développement
- Expérience en Afrique de l'Ouest considérée comme un avantage
- Expérience dans le secteur privée considérée comme un avantage
- Expérience dans le suivi/évaluation de projets de développement sur financement bilatéraux ou multilatéraux sera considérée comme un avantage

Langue

- Français courant obligatoire

10. OFFRE TECHNIQUE

Un document d'organisation et de méthodologie est nécessaire (maximum 05 pages). Le Consultant y détaillera sa perception de la mission, son plan de travail indicatif ainsi que la méthodologie d'évaluation qui sera utilisée. Ce document précisera les profils des experts proposés et mettra en avant leurs qualités par rapport aux exigences décrites ci-dessus

Critères	Maximum
Organisation et méthodologie	
Compréhension des termes de référence (TDRs) et de	05
l'objectif des services à fournir	
Approche méthodologique générale, approche en	15
matière de contrôle de qualité, combinaison	
appropriée d'outils et estimation des difficultés et des	
défis à relever	
Organisation des tâches, y compris le calendrier	05
Sous-total Sous-total	25
Experts/ Expertise:	
Chef d'équipe	45
Expert en SIG et cartographie	30
Sous-total	75
Note globale	100

11. PLAN DE TRAVAIL INDICATIF & CALENDRIER

Date prévue de commencement de la mission mi-mai 2015.

Durée maximale de la mission: 60 jours calendrier.

Le tableau ci-dessous représente le plan de travail indicatif du Chef d'Equipe. Il est prévu que l'expert en cartographie effectue sa mission (10 jours ouvrables) pendant la mission de terrain du Chef d'Equipe. L'expert en cartographie devra être présent lors de la réunion de débriefing avec le Comité de Pilotage (date indicative le 19 juin).

Activité	Lieu	Durée indicative	Dates indicatives	
Phase de démarrage / documentaire				
Analyse des documents soumis à la signature du contrat	Home based	5 jours	18 au 22 Mai	
Préparation et soumission du rapport documentaire	Cotonou	4 jours	25 au 28 Mai	
Réunion du groupe de référence	Cotonou	1 jour	29 Mai	
Phase de terrain				
Mission sur le terrain	6 communes à visiter	14 jours	1 ^{er} au 18 juin	
Réunion de débriefing (comité de pilotage)	Cotonou	1 jour	19 juin	
Phase de synthèse				
Élaboration du rapport final provisoire	Home based	5 jours	22 au 26 juin	
Élaboration de la version définitive du rapport	Home based	1 jour	Courant Juillet	
TOTAL (maximum)		31		

Montants remboursables provisoires:

Déplacements internationaux: 2 vols aller-retour entre le lieu d'origine et Cotonou

Indemnités journalières au Bénin : 15 jours calendrier pour l'expert en cartographie et 30 jours calendrier pour le Chef d'Equipe.

Les transports lors de la mission de terrain seront pris en charge par le projet (véhicule + chauffeur mis à disposition par le PNUD).

12. ASPECTS ADMINISTRATIFS

12.1. CONFLITS D'INTERETS

Le contractant-cadre et les membres de l'équipe d'évaluation ne doivent pas avoir joué un rôle direct dans la planification ou la mise en œuvre du PAPDFGC. En cas de doute au cours de la mission, le contractant-cadre doit informer le pouvoir adjudicateur dans les meilleurs délais de tout risque de conflit d'intérêts.

12.2. TVA

Le régime fiscal et douanier applicable au présent contrat est joint en annexe.

12.3. PAIEMENT(S) INTERMEDIAIRE(S)

N/A

13. ANNEXES

13.1. ANNEXE I: INFORMATIONS A COMMUNIQUER A L'EQUIPE D'EVALUATION

- Plan cadre des nations unies pour l'assistance au développement du Bénin (UNDAF 2009-2013)
- Document de Stratégie de Croissance et de Réduction de la Pauvreté du Bénin
- Programme Indicatif National du 10^{ème} FED au Bénin
- Politiques et stratégies de l'AMCC, à consulter en ligne : http://www.gcca.eu/fr/about-the-gcca
- Étude d'identification du projet (fiche d'indentification)
- Étude de formulation du projet (fiche d'action)
- PRODOC PAPDFGC, et addendum (nouveau cadre logique, nouvel arrangement institutionnel, nouvel arrangement budgétaire)
- PRODOC PIFSAP
- Rapport de la mission de l'Expert Topper (Mars 2014), dans le cadre de l'évaluation globale de l'AMCC, et commentaires au rapport
- PTA 2013, 2014 et 2015
- Rapports techniques et financiers
- Rapports des sessions du Comité de Pilotage
- Dossier d'Appel d'Offres international pour le recrutement de la firme responsable du volet cartographique
- Document de méthodologie de contrôle des livrables fournis par l'entreprise responsable du volet cartographique (IGN France International)
- TDR pour le recrutement du Conseiller Technique Principal

Remarque: l'équipe d'évaluation doit repérer et obtenir tout autre document dont l'analyse pourrait être utile, à l'occasion de ses entretiens avec des personnes qui sont ou ont été associées à la conception, à la gestion et à la supervision du projetIl convient de rechercher des personnes-ressources pour la collecte d'informations et de données au sein des services de la CE, de l'organisme de mise en œuvre (PNUD) et de l'administration publique du pays partenaire (DGFRN, IGN, etc...)

13.2. ANNEXE II: STRUCTURE DU RESUME ET DU RAPPORT FINAL

Le rapport final ne doit pas dépasser le nombre de pages indiqué. Les informations complémentaires sur le contexte général, le programme ou des aspects liés à la méthodologie ou à l'analyse figureront dans les annexes.

La page de couverture du rapport portera la mention suivante:

«La présente évaluation, financée et guidée par la Commission européenne, est présentée par [nom de la société de conseil]. Le rapport ne reflète pas nécessairement les points de vue et opinions de la Commission européenne.»

Les principaux points du rapport d'évaluation sont les suivants:

Résumé exécutif

Rédigé de manière condensée, précise et conçu pour être publié de manière indépendante, le résumé exécutif constitue un élément essentiel du rapport. Il doit être court (pas plus de cinq pages), se concentrer sur l'objet principal ou les points essentiels de l'évaluation, décrire les principaux points analytiques et exposer clairement les grandes conclusions, les enseignements tirés et les recommandations spécifiques.

1. Introduction

L'introduction contient une description du projet/programme et de l'évaluation et fournit au lecteur suffisamment d'explications sur la méthode suivie pour lui permettre d'apprécier la crédibilité des conclusions et d'avoir connaissance des éventuelles limites ou faiblesses de l'exercice.

2. Réponses aux questions/constatations

Ce chapitre présentera les questions d'évaluation et leurs réponses, accompagnées d'éléments de preuve et d'une justification.

3. Évaluation globale (facultative)

Ce chapitre résumera l'ensemble des réponses aux questions d'évaluation en un jugement global sur le projet/programme. La structure précise de l'appréciation générale doit être affinée durant le processus d'évaluation. Ce chapitre doit présenter l'ensemble des constats, conclusions et enseignements de manière à refléter leur importance et faciliter la lecture. Sa structure ne doit pas être basée sur les questions d'évaluation, le cadre logique ou les sept critères d'évaluation.

4. Conclusions et recommandations

4.1 Conclusions

Ce point présente les conclusions de l'évaluation. Celles-ci doivent être regroupées en « clusters » afin de donner un aperçu de l'élément évalué.

Un paragraphe ou un sous-chapitre doit résumer les trois ou quatre grandes conclusions classées par ordre d'importance, tout en évitant d'être répétitif. Cette manière de faire permet de mieux communiquer les messages qui sont adressés à la Commission.

Si possible, le rapport d'évaluation identifie un ou plusieurs enseignements transférables, qui sont mis en évidence dans le résumé exécutif et pourront être présentés lors de séminaires appropriés.

4.2 Recommandations

Les recommandations visent à améliorer ou à modifier le projet/programme dans le cadre du cycle en cours, ou à préparer l'élaboration d'une nouvelle intervention lors du cycle suivant.

Les recommandations doivent être soigneusement regroupées et classées par ordre de priorité, ciblées en fonction de destinataires précis à tous les niveaux, en particulier au sein de la Commission.

5. Annexes du rapport

Le rapport doit comporter les annexes suivantes:

- les termes de référence de l'évaluation
- le nom des évaluateurs et de leurs sociétés (leurs CV, résumés et limités à une page par personne, doivent être fournis)
- une description détaillée de la méthode d'évaluation comprenant: les options choisies, les difficultés rencontrées et les limites de l'évaluation, le détail des outils et des analyses
- la logique d'intervention / les matrices cadres logiques (originales et améliorées/mises à jour)
- la carte de la zone géographique couverte par le projet
- la liste des personnes/organisations consultées
- les ouvrages et la documentation consultés
- les autres annexes techniques (analyses statistiques, tables des matières et chiffres)
- une réponse détaillée aux questions d'évaluation, critères de jugement et indicateurs (matrice d'évaluation)

13.3. ANNEXE III: GRILLE D'EVALUATION DE LA QUALITE

La qualité du rapport final sera appréciée par le <u>gestionnaire de l'évaluation</u>, à l'aide de la grille d'évaluation de la qualité présentée ci-dessous. Les notes correspondent aux appréciations suivantes:

À remplir par le gestionnaire de l'évaluation	Note 1 - Insuffisant 2 - Acceptable 3 - Bien 4 - Très bien 5 - Excellent	Remarques
1. Réponse aux besoins: l'évaluation répond-elle convenablement aux demandes d'information formulées par le commanditaire et correspond-elle aux termes de référence? L'évaluation prend-elle en compte toutes les exigences des termes de référence? Si ce n'est pas le cas, une justification est-elle fournie?		
2. Pertinence du champ: la raison d'être du projet/programme, ses réalisations, ses relations de cause à effet, ses impacts, le contexte dans lequel il s'inscrit et les intérêts des parties prenantes ont-ils été étudiés dans leur totalité?		
3. Qualité de la conception: l'évaluation est-elle bien conçue, de manière à ce que l'ensemble des conclusions puissent permettre de répondre aux principales questions posées? Le rapport souligne-t-il les limites, les risques et les partis pris potentiels associés à la méthode d'évaluation?		
4. Fiabilité des données: les données primaires et secondaires retenues sont-elles adaptées? Offrent-elles un degré suffisant de fiabilité par rapport à l'usage attendu?		
5. Solidité de l'analyse: l'analyse est-elle appropriée et systématique, de sorte que les réponses apportées aux questions d'évaluation sont correctes? Les contributions des parties prenantes les plus importantes sont-elles utilisées de manière équilibrée?		
6. Crédibilité des constatations: les constatations découlent-elles des données et des analyses effectuées? Les interprétations et extrapolations sont-elles justifiées et étayées par des arguments solides?		
7. Utilité des recommandations: les recommandations vont-elles dans le sens des conclusions? Les recommandations sont-elles opérationnelles, réalistes et suffisamment explicites pour permettre de dégager des orientations concernant les mesures à prendre? Les recommandations sont-elles rédigées pour les différentes parties prenantes cibles de l'évaluation? Les recommandations ont-elles une véritable valeur ajoutée?		
8. Clarté du rapport: le résumé est-il pertinent et synthétique? Le rapport est-il bien écrit, bien structuré et compréhensible par les différents acteurs concernés?		

13.4. ANNEXE IV: CADRE LOGIQUE RELU

4.2 CV des évaluateurs

CURRICULUM VITAE - Expert International - Chef de Mission - Birgit Halle

Née le 30/12/1963 à Unna (Allemagne), Allemande, célibataire

Formation (1983 -1989) : Etude de géographie à l'Université de Cologne (Allemagne), titre 'Diplôme – Géographe' (Master, bac + 5).

Formations de perfectionnement : Gestion des conflits, développement organisationnel, développement locale et gestion des ressources naturelles, management systématique : réflexion en réseau et activités stratégiques dans la coopération technique, planification des programmes sectoriels des programmes de pays, méthodes de planification des projets et des programmes, monitoring d'impact dans la coopération technique

<u>Principales qualifications:</u> Gestion des ressources naturelles et des aires protégées, écologie, développement rural, gestion du territoire, études de faisabilité, de formulation et d'évaluation des projets, ROM (monitoring orienté vers les résultats), approche participative, ONG et organisations paysannes, genre, intégration de la société civile, négociations, développement organisationnel, sensibilisation

Emplois: Depuis 4/2002: consultante indépendante (missions de courte durée)

- 2015, Bénin, (Union Européenne): Evaluation à mi parcours de l'intervention AMCC au Bénin, Programme d'Appui à la Préservation et au Développement des Forêts Galeries et Production de Cartographie de Base Numérique (PAPDFGC), Chef de Mission
- 2014 (Union Européenne): Evaluation des propositions des projets environnementaux à l'Union Européenne (appel de proposition LIFE). Membre de commission d'évaluation des propositions des projets dans le domaine 'Gouvernance Environnemental et Information' dans les pays membres de l'Union Européenne.
- 2012 14 (Union Européenne): Profil Environnemental de : (i) Azerbaïdjan, (ii) Tunisie, (iii) Mali (actualisation), CM
- 2014, Tchad, (UE): Evaluation à mi-parcours du PADL II (Programme d'Appui au Développement Local 2)
- 2013/2014, RDC (UE): Evaluation ex post du Projet d'Appui à la Réforme de l'ICCN (Institut Congolais pour la Conservation de la Nature), Chef de Mission
- 2013 (GIZ): Etude des approches de limitation/gestion des sachets plastiques dans les différents pays et les options pour l'Algérie
- 2013 (GIZ): Contrôle d'avancement (évaluation) du PROGRN (Programme de la gestion des ressources naturelles)
- 2011, DRC (UE): ROM (Monitoring orienté vers les résultats) des projets: (i) Projet d'appui à la réforme de l'Institution en charge des aires protégées en RDC – ICCN et (ii) Projet d'appui à la relance des activités de Conservation et de valorisation du Parc National de l'Upemba
- 2011, Gabon (UE): ROM des projets (i) CAWHFI (Central Africa World Heritage Forest Initiative) et (ii) DACEFI 2 (Développement d'Alternatives Communautaires à l'Exploitation Forestière Illégale –Phase 2)
- 2010 2011 Burkina Faso, Bénin, Niger (UE): Assistance Technique pour la préparation à la mise en œuvre du "Programme d'Appui aux Parcs de l'Entente" (P.A.P.E.)
- 2010, Ouganda (PNUD/FEM): Evaluation à mi parcours du projet ARF (Conservation de la biodiversité dans les forêts du Albertine Rift)
- 2010 (UE Bruxelles): Membre de l'équipe des évaluateurs externes de l'évaluation des propositions environnementales
- 2010, Togo (PNUD/FEM): Elaboration du document de projet (PRODOC, PNUD) et du CEO Endorsement (FEM) du projet 'Gestion du système des Aires Protégées du Togo', CM
- 2009, Niger (PNUD/FEM): Evaluation à mi parcours du projet COGERAT (Cogestion des Ressources de l'Air et du Ténéré), CM
- 2009, Niger (PNUD/FEM): Elaboration du document de projet (PRODOC, PNUD) et du CEO Endorsement (FEM) du projet 'Intégration de la gestion durable des corridors fauniques dans le système des Aires Protégées du Niger', CM
- 2009, Région Caraïbe (UE): Elaboration du Profil Environnemental de la Région (REP), CM
- 2008, Togo (UE): Identification et formulation du 'Programme National d'Actions Décentralisées de gestion de l'Environnement (PNADE), CM
- 2007, Madagascar (UE): Evaluation finale du programme Bemaraha. CM.
- 2007, Mauritanie (GTZ): Elaboration de la Stratégie de Coopération Allemande dans le secteur prioritaire 'Développement rural/gestion des ressources naturelles' en Mauritanie. Auteur
- 2006 2007 (UE): Profil Environnemental de : (i) Mali, (ii) Côte d'Ivoire, (iii) Malawi, (iv) Namibie, (v) Guinée, (vi) Mauritanie, CM.
- 2005, Guinée (UE): Evaluation finale du programme AGIR 'Programme Régional d'Appui à la Gestion Intégrée des Ressources naturelles'
- 2004 (UE Bruxelles) : Membre de l'équipe des évaluateurs externes de l'évaluation des propositions environnementales
- 2004, RDC (IFESH/CARE/IRC, financé par la Banque Mondiale): Analyse des capacités des communautés par rapport à la réintégration des enfants soldats dans les provinces Katanga, Maniema, Orientale, CM
- 2003, Cameroun (UE): Evaluation mi-parcours du projet 'Restauration et conservation des forêts dans le département du Noun, Cameroun. Coévaluateur

1/1996 - 3/2002 : Conseillère Technique, GTZ long terme dans les projets suivants :

- 1999 2002 (Cameroun): Protection des forêts naturelles dans le Sud-Est
- 1997 1999 (RCA): Appui aux organisations de base, Ouham-Pende
- 1996 1997 (RDC) : Développement rural de la région Kabare
 - Missions de courte durée pendant contrat GTZ :
- 2000, RCA: Elaboration de la stratégie pour la fin du projet 'Appui aux organisations de base, Ouham-Pendé' et la continuation des activités par les collaborateurs locaux
- 1999, Cameroun : Evaluation interne des activités socio-économiques du projet 'Protection des forêts naturelles dans le Sud Est'
- 1998, Ruanda : Délimitation du parc national Akagéra après la guerre civile
- 1998, RDC: Evaluation des activités du projet 'développement rural, Kabare' depuis 1996 et réadaptation de la stratégie du projet
- 1997, Congo : Elaboration de la stratégie et de la conception pour l'intégration des populations au projet 'Protection des Ecosystèmes du Nord-Congo
- 1997, RDC : Etude de faisabilité du projet 'Appui aux ONG du Zaïre'
- 1996, RDC: contrôle d'avancement du projet 'promotion du café, Mahagi'

10/1991 - 4/1994 (Mali): Volontaire du DED

Responsable du Projet Agro – Ecologie (PAE) à Kita; lutte contre la désertification, organisation des paysans, autopromotion, foyer amélioré, gestion de terroir, agro – foresterie, reboisement

3/1989 - 9/1991 et 5/1994 - 12/1995 : Formatrice/consultante :

- cours de préparation des futures expatries des projets de développement (DSE)
- études d'impact sur l'environnement en Allemagne (ÖBB, bureau d'étude), contributions aux études sur les pays en voir de développement et publications (GEOPLAN)

CURRICULUM VITAE - Expert International - Cartographe - Bruno Henguin

Née le 14/09/1961 à Bruxelles (Belgique), Belge, marié

Formations principales

Formation (1980 - 1985): Ingénieur agronome, spécialisation Sciences du Sol – Faculté des Sciences Agronomiques de Gembloux – Belgique (bac + 5)
Formation (1993 – 1994): Diplôme en management (2 ans) - Université Catholique de Louvain-la-Neuve (UCL), Belgique – Institut d'Administration et de Gestion

<u>Principales qualifications:</u> Cartographie des ressources naturelles et renouvelables (sol, eau, végétation), Mise en place de Système d'Information Géographique, Suivi-Evaluation, Inventaires forestiers, Formations en SIG et télédétection, gestion d'équipes

Emplois: Depuis 1994: consultant indépendant (missions de courte durée) et gérant du bureau I-Mage Consult

- 2015, Bénin, (Union Européenne): Evaluation à mi parcours de l'intervention AMCC au Bénin, Programme d'Appui à la Préservation et au Développement des Forêts Galeries et Production de Cartographie de Base Numérique (PAPDFGC), Expert Cartographe
- 06/2006 en cours : Chargé des travaux de classement de terre et de la coordination de l'équipe en charge du relotissement –
 Belgique
- 10/2014 en cours: Chargé du contrôle des travaux de photo-interprétation, du plan d'échantillonnage des placettes d'inventaires et de la production cartographique dans le cadre de la révision des plans d'aménagement forestier de 6 districts Rwanda CTB
- 03/2015 en cours : Chargé du contrôle des travaux de photo-interprétation, du plan d'échantillonnage des placettes d'inventaires et de la production cartographique dans le cadre de l'inventaire forestier national Rwanda CTB
- 06/2014 : Elaboration des TDR pour le développement d'un outil d'aide à la gestion des réseaux collectifs d'irrigation moderne (Irrigation localisée) utilisant un système d'information géographique (SIG) Maroc BEI
- 03/2015: Etude de développement des infrastructures d'irrigation au Maroc Maroc BAD
- 2011 à 2014 : missions d'appui SIG/SE dans le cadre du Programme d'appui au développement local et à la gestion des ressources naturelles PADL-GRN et de la composante PADL II – Tchad – Union Européenne
- 10/2013 31/2014 : chargé du développement de la base de données et des travaux cartographiques dans le cadre de l'Inventaire forestier des régions de Kaye, Koulikoro, Ségou et Sikasso Mali Union Européenne/AGCC Mali
- 06/2011 à 09/2013: missions d'expertise en cartographie de la composante « Mise à jour des cartes topographiques de l'ensemble du territoire national » dans le cadre du projet « Système d'Information sur le Développement Rural et l'Aménagement du Territoire - Tchad (SIDRAT) -Union Européenne
- 12/2009 au 03/2014 : missions d'appui en SIG et cartographie dans le cadre du Projet « Service de gestion de mise en œuvre de la composante gestion de l'eau et de l'irrigation du projet de développement de l'agriculture (PDA) programme MCA Burkina Faso
- 11/2009 au 11/2010: chef de mission dans le cadre de l'Etude pilote sur l'utilisation de l'imagerie satellitale et des SIG comme outils opérationnels d'aide à la gestion intégrée des grands périmètres irrigués en Algérie (200.000 ha) – Union Européenne
- 12/2009 au 03/2010 : expert SIG dans le cadre de l'Etude relative à la Conception d'un schéma directeur de veille sanitaire au sein de l'OMVS

 Sénégal AFD
- 12/2008 au 02/2009 : Etude du potentiel hydro-géologique du massif du GUERA Tchad Union Européenne
- 03/2008 06/2014: missions d'appui comme responsable de la composante « Aménagement du territoire » dans le cadre du Programme d'informations territoriales pour le développement durable (PITDD) – Haïti – Union Européenne
- 03/2008 au 10/2008: responsable de l'étude relative à l'Adoption d'un plan opérationnel d'amélioration du système d'information sur les ressources hydrauliques (IRH) et du calcul du taux d'accès des populations à l'eau potable – Niger – Union Européenne
- 02/2008 12/2008 : chargé des travaux de cartographie (OCS et autrescartes thématique) dans le cadre de l'Étude d'impact environnemental et social du barrage de FOMI en Guinée Conakry Autorité du Bassin du Niger ABN Union Européenne
- 07/2007 au 10/2008: chargé du développement et du couplage du SIG au système de Suivi-Evaluation dans le cadre du Programme de Développement Rural de la zone péri-urbaine de Yaoundé - Cameroun –Union Européenne
- 10/2005 : mission d'appui SIG dans le cadre de l'Assistance Technique au Projet de Développement Rural de la Préfecture du LAC Tchad Fin : BAD/FAD
- 07/2003 à 06/2011: missions d'appui SIG dans le cadre du projet d'Aménagement hydro-agricole du périmètre irrigué SAHLA (3000 ha) dans la région de Taounate au Maroc – Union Européenne
- 02/2005 à 03/2006 : responsable de la cartographie des zones à dominante humide du bassin Seine-Normandie (100 000 km²) France
- 01/2005 à 03/2005 : chargé du développement du système de suivi et du SIG dans le cadre du Programme d'Aménagement des Massifs Forestiers d'Agoua, Wari-Maro et des Monts Kouffé Bénin Ministère des Eaux et Forêt Projet PAMF ; Fin : BAD/FAD
- 10/2000 à 12/2005 : responsable du développement et mise en place d'un Système d'Information Géographique pour la gestion des Aires protégées du Sénégal Phase I et II
- 01-02/2004 : Etude de faisabilité pour la mise en place d'une liste électorale permanente informatisée au Bénin (LEPI) Bénin DANIDA
- 04/2003 à 12/2006: en charge de l'ensemble des travaux cartographiques (OCS et cartes thématiques) du projet « Développement participatif des zones forestières et péri-forestières de la province de Chefchaouen – Aménagement participatif de 9 massifs forestiers » - Maroc -Ministère de l'Agriculture, du Développement Rural et des Eaux et Forêts – Programme MEDA/UE
- 01/2002 à 05/2002: missions d'appui SIG/Télédétection dans le cadre de l'Assistance technique à la mise en œuvre du Système d'Information Ecologique, Forestier et Pastoral - Ministère des Eaux et Forêts - PROGEDE (Programme de Gestion Durable et Participative des Energies Traditionnelles et de Substitution) – Sénégal
- 12/2001 au 01/2002 : chargé de la composante cartographique de la Mission d'évaluation des travaux préparatoire au 4ème Recensement de la Population et de l'Habitat (RGPH) - Haïti - Coopération Canadienne–FNUAP-UE
- 01/2001 à 04/2001 : Chef de mission Etude sur les possibilités et les limites de l'utilisation de la télédétection pour l'évaluation technique et économique des lacs collinaires et les impacts qui en découlent
- 01/2000 à 12/2001 : assistance technique pour l'actualisation des fonds cartographiques pour le recensement de la population et de l'habitat (RGPH)

1991-1994 (Belgique) : Assistant au Laboratoire de Télédétection et d'Analyse Régionale à l'Université Catholique de Louvain-la-Neuve Amélioration des statistiques agricoles au Burkina Faso à l'aide de l'imagerie satellitale et des MNT

1988-1990 (Guinée Conakry) : Assistant technique dans le cadre du projet Contribution à l'établissement d'un plan directeur d'aménagement intégré du bassin de la Gambie (OMVG)

1985-1987 (RDC) : Volontaire Volens - Enseignant et réhabilitation d'une plantation de caféiers dans le Kivu

4.3 Méthodologie détaillée

Les Termes de Référence (TdR) définissent précisément les objectifs et principaux résultats de l'évaluation. Les tâches correspondent à ce qui est habituellement attendu de ce type de mission et préconisé dans le canevas d'évaluation recommandé par la Commission Européenne.

L'évaluation devra considérer que le réel démarrage du projet (en août 2014 seulement) a connu un retard considérable suite à un certain nombre de difficultés. Une attention particulière devra aussi être accordée à la mise en œuvre des mesures d'atténuation des nombreux risques identifiés, notamment au niveau de la composante 1 du projet (cf. Plan annuel de travail 2014), et à l'application d'une approche participative permettant l'appropriation du projet, notamment au niveau des acteurs locaux et des communautés concernées.

L'évaluation à mi-parcours suivra les cinq critères définis par le Comité d'Aide au Développement de l'OCDE (pertinence, efficacité, efficience, viabilité et impact), auxquels seront ajoutés la valeur ajoutée du programme, sous l'angle de sa conception comme de sa mise en œuvre, et la cohérence du programme par rapport à la stratégie poursuivie par l'UE au Bénin et à celles des Etats membres et Agences des Nations Unies. Les questions transversales d'égalité des genres, de bonne gouvernance et de durabilité environnementale seront également abordées.

Le Consultant réalisera l'évaluation selon une **méthode participative impliquant des représentants de l'ensemble des acteurs concernés**. Sur un plan pratique, la mission s'appuiera sur :

- Un <u>travail documentaire</u> portant sur les documents de base, ainsi que les programmes et rapports d'activités (énumérés à l'Annexe I des TdR). La revue du cadre logique, de ses objectifs et de ses indicateurs, sous le couvert d'une démarche associant les différentes parties prenantes, structures d'exécution, bénéficiaires et autorités locales, débouchera sur l'élaboration d'une grille d'évaluation contenant les divers indicateurs. Les questions d'évaluations proposées dans les TdR sont étudiées et, si nécessaire, adaptées suite à des discussions avec la DUE.
- Un travail d'<u>entretiens semi-structurés</u> avec les différentes parties prenantes : la DUE, le PNUD, l'Unité de Gestion du Projet, l'administration béninoise et, plus particulièrement, la DGFRN, l'IGN du Bénin, le CENATEL, les communes et les bénéficiaires finaux du projet, etc.
- Un travail d'<u>investigation sur le terrain</u> au cours duquel seront visités et étudiés les réalisations physiques, les résultats d'études, les éléments tangibles de durabilité, les impacts positifs et négatifs. La mission privilégiera les petits comités et les groupes cibles bénéficiaires réunis autour d'activités spécifiques et de thèmes précis.
- Un travail d'<u>analyse et de formulation</u>, au cours duquel seront formulées les conclusions et élaborées les recommandations.

Un travail de **concertation avec les différents acteurs** sur ces mêmes conclusions et recommandations tant dans un cadre informel, au cours de la mission, que formel lors de la réunion de restitution avec le gestionnaire de projet puis avec le Comité de Pilotage (si nécessaire). L'objectif du travail de concertation est de recueillir, à la fois, les explications et commentaires des différentes parties prenantes mais, aussi, d'engager le travail pédagogique d'appropriation des conclusions et des recommandations par les différents acteurs.

Pour mener à bien cette évaluation à mi-parcours, une intervention en trois phases est proposée:

Phase de démarrage et documentaire

Au cours de la phase de démarrage (première étape), les documents mis à la disposition du Consultant sont examinés et la logique d'intervention du projet est analysée au domicile des experts. Cette étape permet au Consultant de se familiariser avec le contexte d'intervention, d'intérioriser les problématiques à analyser et le but à atteindre. Le résultat de la pré-analyse permet d'affiner la note méthodologique proposée et de mieux organiser les aspects logistiques. A l'issue de cette étape, l'équipe détermine le calendrier indicatif de mission et l'information manquante à obtenir sur place, dresse une première liste des personnes ressources/structures à rencontrer et des questions à poser, et prépare une grille commune d'analyse des données pour répondre aux questions d'évaluation.

La deuxième étape de cette phase se déroule à Cotonou. Elle sert à mener des entretiens avec la DUE, le PNUD, l'équipe de gestion du projet et les partenaires clés au Bénin, à compléter l'information recherchée, à fixer le calendrier et programme définitifs pour la mission, en particulier pour les visites de terrain, et à élaborer le Rapport de démarrage et documentaire. Ce document est présenté et discuté pendant la réunion du groupe de référence à la fin de cette phase.

Cette phase doit permettre : 1) d'analyser le contexte et la pertinence du programme, 2) de dresser l'état de lieu des réalisations quantitatives et 3) d'identifier les problèmes/difficultés probables du projet.

Phase de terrain

Les missions de terrain débuteront immédiatement après la phase documentaire. Etant donné les deux composantes du projet, les deux experts se répartiront les tâches. Le Chef d'équipe visitera au moins six communes choisies en concertation avec le gestionnaire du projet. L'Expert en cartographie, arrivant au début de la quatrième semaine de la mission, travaillera surtout avec l'IGN, le CENATEL et les autres acteurs impliqués dans les SIG et la télédétection pour répondre aux questions d'évaluation liées aux activités et résultats du deuxième objectif spécifique du projet, à savoir : « Doter le Bénin d'infrastructures géographiques et cartographiques de base, pour appuyer la gestion forestière et informer la Stratégie de croissance pour la réduction de la pauvreté, le Programme national de gestion de l'environnement, et le Programme d'action national d'adaptation aux changements climatiques ».

Les deux experts entreprendront des échanges avec les responsables et les parties prenantes, utilisant chacun la grille d'évaluation et le questionnaire (outil 1) pour une collecte harmonisée des données. Compte tenu de la nature du projet et des TdR de l'étude, l'approche méthodologique adoptée par la mission sur le terrain sera celle de l'évaluation participative par groupes cibles (*focus groups*), sur la base d'enquêtes semi- dirigées et d'entretiens avec les différentes parties prenantes, suivant la méthodologie SEPO (Succès – Echecs – Potentialités – Obstacles) (outil 2).

L'accent de la phase de terrain sera mis sur les aspects qualitatifs de la mise en œuvre des activités (efficacité), l'approche sur le terrain, l'implication des différents acteurs, l'appréciation par les bénéficiaires, l'impact et la viabilité probables, la gestion et le suivi du projet et la prise en compte des recommandations de l'évaluation du projet et mars 2014.

Après les visites de terrain, les experts analyseront les informations obtenues à partir des documents, des entretiens et des visites. Vu le degré d'avancement du projet (évaluation à mi-parcours), le regard de l'évaluation se portera plus particulièrement sur les questions clés de la conception et de la mise en œuvre du projet. Une attention particulière sera accordée au fait du démarrage tardif du projet et aux risques identifiés, dans le but d'une appréciation objective et d'une formulation de conclusions et recommandations réalistes et pratiques, aptes à consolider les atouts du projet et à corriger les faiblesses.

Dans le but d'harmoniser les procédures d'évaluation de la DUE et du PNUD, la mission propose d'attribuer un indicateur qualitatif de performance des résultats à chaque critère d'évaluation, comme suit :

- Très satisfaisant (Les objectifs fixés par le projet ont été atteints comme prévu.) ;
- Satisfaisant (Les aspects positifs sont plus importants que les aspects négatifs.);
- Insuffisant (Par rapport au projet initial, les aspects positifs sont plus faibles que les aspects négatifs.);
- Très insuffisant (Déficiences sérieuses, très peu d'aspects positifs.).

Chaque question d'évaluation sera analysée par rapport aux forces et faiblesses et commentée dans la matrice d'évaluation de l'annexe.

En plus des questions d'évaluation mentionnées dans les TDR, la mission propose d'ajouter certaines questions liées à l'impact et la durabilité potentiels du programme et aux thèmes transversaux. Les questions supplémentaires de la matrice des questions d'évaluation sont indiquées à la fin de ce rapport.

L'équipe d'évaluation préparera une synthèse de l'analyse incluant les premières conclusions des visites de terrain et les implications éventuelles sur le contenu du rapport final (observations, constats, recommandations, etc.). Cette note intermédiaire sera présentée et discutée pendant une réunion avec le gestionnaire du projet, puis avec le Comité de Pilotage, afin d'obtenir un consensus d'appréciation avant la rédaction du rapport.

Phase de synthèse

Cette phase au domicile du Consultant est principalement consacrée à l'élaboration du Rapport final provisoire selon la structure décrite dans les TDR de la mission d'évaluation à mi – parcours.

Outil 1: Questionnaire

Evaluation à mi – parcours, questions clés des entretiens du terrain

Groupes cibles:

- Informants clés
- Groupes cibles (focus groups)
- Communautés locales et bénéficiaires finaux
- 1. Quel a été votre rôle dans le dessein et la formulation du programme ?
- 2. Quelles ont été vos attentes pendant la formulation du programme?
- 3. Jusqu'à quel niveau le programme adresse t-il les besoins prioritaires de votre commune ?
- 4. Quel est votre rôle dans la mise en œuvre du programme ?
- 5. Quelles sont les réalisations les plus importantes du programme jusqu'à ce jour?
- 6. Quels sont les facteurs clés favorisant le succès du programme ?
- 7. Quelles sont les faiblesses constatées pendant la mise en œuvre du programme ?
- 8. Proposez des mesures d'amélioration de la mise en œuvre du programme dans l'avenir.
- 9. Quelles bénéfices économiques le programme a-t-il généré dans votre commune/communauté locale ou va-t-il générer dans l'avenir?
- 10. Quel est l'impact environnemental (forêts, terres, inondations, eaux) du programme ou son impact futur probable dans votre localité?
- 11. Les technologies et expériences ont-elles été répliquées par les gouvernements locaux, les ONG, le secteur privé ?
- 12. Comment jugez-vous les partenariats de la mise en œuvre des activités du programme?
- 13. Quelle est votre impression générale du succès du programme jusqu'à ce jour?
- 14. Les activités du programme : comment continueront-elles après le programme?

Outil 2 : Outil d'analyse participative utilisé

S-E-P-O une méthode d'auto- évaluation

S-E-P-O = Succès - Echecs - Potentialités - Obstacles La méthode:

	Temps passé	Future	
	Posit	if	
1	Succès	Potentialités	3
2	Echecs	Obstacles	4

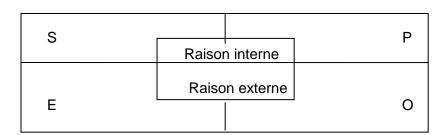
Négatif

Outil très simple et flexible pour l'identification de la position actuelle dans le groupe. Le groupe compare le plan d'action avec la réalité actuelle. Important: commencer toujours avec les aspects positifs!

L'outil est aussi indiqué pour l'analyse plus détaillée des raisons:

- accord / désaccord
- raison interne / externe
- à influencer / pas à influencer

Exemple:



Le tableau peut être rempli par les images ou les mots écrits. On n'a pas besoin de matériels coûteux ou n'étant pas disponibles dans le village. L'outil ne donne pas les solutions, mais aide à structurer l'analyse et à évaluer le travail exécuté. Très souvent l'analyse indique déjà quelques possibilités pour résoudre les problèmes.

4.4 La logique d'intervention / les matrices cadres logiques (originales et améliorées/mises à jour)

a) Cadre logique initial du PAPDFGC

Cadre logique initial

Tableau II : Cadre des résultats et des ressources

Effet escompté du CPAP: Les capacités des communautés locales sont développées en vue de la préservation de l'environnement et d'une meilleure adaptation aux changements climatiques.

Indicateurs d'effets : part du budget communal utilisée aux préoccupations d'adaptation aux changements climatiques

Domaine de résultat clé (tiré du Plan Stratégique 2008-2011): Promotion de l'adaptation aux changements climatiques

Partenariat Stratégique: Deux niveaux: opérationnel notamment synergie sur le terrain avec les projets existants, et les parties prenantes (les Mairies, les structures techniques, les communautés....) et financier notamment mobilisation des partenariats (DGERN_IGN_GIZ_PNILID_LIF_)

notamment mobilisation des parte	enariats (DGFRN, IGN	I, GIZ, PNUD, UE)		notamment mobilisation des partenariats (DGFRN, IGN, GIZ, PNUD, UE)										
Titre et numéro du Projet: Appui a	à la préservation et a	u développement des forêts galeri	es et production de cartograph	ie de base numérique (PAPDFGC)										
Objectifs spécifiques	Résultats attendus	Outputs prévus pour atteindre les résultats	Activités prévues	Indicateurs objectivement vérifiables	Moyens & Sources de vérification	Hypothèses, Risques, Suppositions Critiques	Ressources (EUROS)							
1: Réduire les effets des inondations en promouvant la conservation et l'utilisation durable des forêts galeries du fleuve Ouémé sous forme d'un réseau de zones de conservation communautaires incorporées dans le système national des aires protégées	1: L'intensité des inondations dans les communes du bassin du fleuve Ouémé est limitée	1.1 Un système d'alerte précoce (SAP) et d'informations sur l'inondation dans la basse vallée du fleuve Ouémé fonctionnel est établi ou renforcé et utilisé.	NIVEAU LOCAL Le SAP existe en partie, Il faut le compléter avec un nouveau rôle et des responsabilités précises pour les Communes, en intégrant les CAD = Conseil Administratif Départemental, et les Comités Communaux de gestion de crises: ces Plateformes peuvent gérer le Niveau Local ASECNA avec Direction Nationale Météorologie gèrent tout ce qui existe au niveau technique et national	Nombre de communes de la zone cible qui disposent avant le démarrage du projet d'un système d'alerte précoce fonctionnel Nombre de communes de la zone cible qui disposent d'un SAP après la 1ere année d'activité du projet Après la 2eme année Après la 3eme année Etc.	- délibérations des conseils communaux des communes cibles - budgets communaux - Documents de planification communaux	L'engagement des Communes dans la réalisation de plans d'aménagement des forêts et la régénération des forêts dégradées L'engagement des Communes dans la mise en oeuvre du plan communal de gestion des crises et du plan ORSEC	696,000							
		1.2 Les politiques des communes de la zone de couverture intègrent les problématiques de l'environnement et des changements climatiques dans leur plan de développement et dans leurs budgets.	Niveau Local Forum de concertation avec les ordres professionnels. Fiche pour améliorer les pratiques des Communes. Elaboration de nouveaux Méthodes, procédures, stratégies de planification intégrant les éléments environnementaux dans les	Nombre de communes de la zone cible qui ont révisé leurs documents de planification afin d'y intégrer le risque inondation, les problématiques de l'environnement et des changements climatiques, Nombre de PDC révisés et approuvés par le CC	délibérations des conseils communaux des communes cibles rapports de formations des comités de pilotage des PDC PDC verdis Budget communal	L'engagement des Communes dans la réalisation de plans d'aménagement des forêts et la régénération des forêts dégradées L'engagement des Communes dans la mise en oeuvre du plan communal de gestion								

		plans d'urbanisme, avec les ordres professionnels du secteur (Planificateurs, ingénieurs, architectes)	Nombre d'activités sur le terrain menées par les acteurs professionnels impliqués, Appui à l'intégration du Plan Directeur d'Assainissement de Cotonou (Plan Lavalin), dans le PDU et approuvé par le CC	intégré une part pour les actions en environnement	des crises et du plan ORSEC	
	1.3 Des actions d'adaptation contre les effets des inondations sont mises en oeuvre dans des communes cibles.	Niveau Local Sensibilisation, communication, - Film Reboisement, restauration des berges, dragage des lits, micro infrastructures de captage de l'eau	Nombre de communes de la zone cible qui ont développé des actions d'adaptation contre les effets des inondations avec la participation des habitants Types et qualité des actions d'adaptation mises en oeuvre par les Communes avec l'appui du projet	Enquêtes de satisfaction auprès des habitants Rapport d'évaluation rapide sur les inondations Rapport évaluation taux de pertes des récoltes par inondation	L'engagement des Communes dans la réalisation de plans d'aménagement des forêts et la régénération des forêts dégradées L'engagement des Communes dans la mise en oeuvre du plan communal de gestion des crises et du plan ORSEC	
2: La dégradation et l'empiètement des forêts galeries de l'Ouémé prennent fin nouvelle structure de gestion des forêts galeries avec la participation de la communauté et des autorités	2.1 Une politique et un cadre juridique pour permettre une expansion des Aires Protégées à travers l'intégration des forêts galeries comme zones de conservation communautaires sont élaborés et validés par le gouvernement.	Niveau Central Politique existante n'a pas pris en compte les forets galeries, il faut le faire comme on est en train de faire avec le projet forêts sacrées. Par la suite un cadre juridique doit être fait et approuvé, Appui légal et technique aux communautés et communes x préparer les dossiers de prise se compte.	Nombre d'arrêtés, de reconnaissance officielle des forêts galeries comme aire protégée sont pris et publiés par les autorités compétentes Avancement de la révision du Code Forestier Arrêté d'approbation du nouveau Code Foncier	- Documents produits par la DGFRN rapport d'évaluation du projet	- Retard dans l'approbation et la mise en oeuvre du nouveau Code forestier	537, 000
traditionnelles sont analysés et effectués au niveau national et local.	2.2 Les changements institutionnels nécessaires à l'adoption d'une profondeur, il doit devenir un agent de développement. En sera-t-il capable ? Les indicateurs le diront Les rôles de chaque acteur,	Niveau Central Le rôle du « forestier » doit changer en Revoir ce qu'on a fait x les forets sacrés.	- La qualité des documents produits par la DGFRN est améliorée	Rapport d'enquête de satisfaction Rapport de suivi Kits et guide pratiques Autres documents	- Pas de volonté politique de réorganisation de la DGFRN L'engagement des Communes dans la réalisation de plans d'aménagement des	

 T				
changeront par conséquent,			produits	forêts et la régénération
				des forêts dégradées
2.3 Les institutions locales en	Niveau Local			- Les comités de gestion
charge de la gestion des forêts	Soutenir la mise en place			crées ne sont pas
galeries sont établies ou	des organes multi-acteurs			représentatifs des
renforcées de manière durable.	de gestion locale, sur base	- Un comité de gestion a été	Procès-verbaux	besoins des populations
	communale.	désigné pour chacune des 12	statuant la	
	Pour qu'ils fonctionnent, il	forêts galeries du projet	désignation des	Pas de volonté politique
	faut que le secteur privé et		comités de	de réorganisation de la
	les citoyens soient au		gestion	DGFRN
	centre du processus multi-		communautaires	
	acteur		d'aménagement	L'engagement des
			des forêts et la	Communes dans la
	A élaborer normes		régénération des	réalisation de plans
	techniques de gestion		forêts dégradées	·
	économique des forets,			
	,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,			
	Réfléchir ouvertement sur			
	les modalités techniques			
	de gestion au niveau			
	supérieur, intercommunal			
2.4 Des accords de partenariat	Niveau Local	Nombre d'accords de	- Contrats de	Pas de volonté politique
en vue d'une gestion durable	Et Central	partenariats signés,	partenariats	de transférer les
des forêts galeries sont signés	Le projet appuie	parterial engineer,	signés rapports à	compétences de gestion
entre les différents niveaux des	l'administration forestière	Qualité et diversification des	leurs mise en	au niveau local
autorités gouvernementales,	dans la mise en oeuvre	partenaires,	oeuvre	
les groupes religieux	d'un mécanisme de	,		Une forte implication de
traditionnels et d'autres	Redevabilité aux	Niveau de participation des	Rapport de mise	tous les partenaires et
partenaires.	populations concernées.	femmes aux partenariats	en oeuvre des	des communautés
parterior es.	L'administration doit	Termines day parteriariats	actions	gérant les forêts
	donner des garanties aux		detions	existantes est essentielle
	communautés pour la		Production du	pour assurer la
	préservation des forêts		projet	durabilité et l'efficacité
	preservation des forets		p. ojet	de l'action
				L'engagement des
				Communes dans la
				réalisation de plans
				d'aménagement des
				forêts et la régénération
				des forêts dégradées

3 : Des modèles d'utilisation durable autour des forêts galeries sont mis en oeuvre en guise de démonstration de façon durable	3.1 Des régimes de gestion durable des forêts galeries, des zones tampons et des couloirs de connectivité sont définis en partenariat avec les institutions de recherche et à travers des processus de planification participative. Des mesures incitatives pour une bonne gestion des forêts galeries des zones tampons et des couloirs de connectivité sont identifiées et des appuis sont donnés aux communautés concernées pour le développement des activités alternatives.	Niveau Local Evaluation des plans d'aménagements existants a été faite par le projet Forets sacrées, la préparation des modèles simplifiées est en cours, Définir un modèle économique d'exploitation d'un foret pilote, Ressources x l'intégration commerciale et distribution des produits forestiers. Promotion des projets forestiers non ligneux	Nombre de plans de gestion élaborés de manière participative disponibles auprès des 13 Communes	- Documents de plan de gestion - Procès-verbaux/compte rendus de l'élaboration des plans de gestion - Rapports budgétaires annuels des communes	Pas de volonté politique de transférer les compétences de gestion au niveau local Une forte implication de tous les partenaires et des communautés gérant les forêts existantes est essentielle pour assurer la durabilité et l'efficacité de l'action	890,000
	3.2 Des kits de soutien à la production durable de produits forestiers non ligneux, plantes médicinales et services d'écotourisme sont développés	Niveau Local En cohérence avec le modèle économique qui sera expérimenté, des systèmes d'incitation aux activités économiques non destructives à proposer pour l'expérimentation.	Niveau d'avancement de la mise en oeuvre des Plan de Gestion des forêts galeries de la part des Communes	Rapport d'activités et de suivi	Une forte implication de tous les partenaires institutionnels (surtout de la DGFRN, le CENATEL, l'IGN, des Communes) et des communautés gérant les forêts existantes est essentielle pour assurer la durabilité et l'efficacité de l'action. L'engagement des Communes dans la réalisation de plans d'aménagement des forêts et la régénération	
	3.3 Des modèles d'utilisation durable sont mis en place dans 10 groupes de forêts galeries	Niveau Local Identifier des critères homogènes avec le projet forêts sacrées pour Mettre en oeuvre les programmes pilotes Evaluer constamment I'évolution des indicateurs	- Nombre d'initiatives appuyées qui ont permis une gestion forestière durable - qualité et quantité des initiatives des Femmes pour l'utilisation durable des ressources forestières	Rapport d'activités et de suivi	des forêts dégradées. Une forte implication de tous les partenaires institutionnels (surtout de la DGFRN, le CENATEL, l'IGN, des Communes) et des communautés gérant les forêts existantes est essentielle pour assurer	

			Capitaliser les acquis innovants et les diffuser	- nombre de réseaux de femmes dynamique et opérationnels		la durabilité et l'efficacité de l'action. L'engagement des Communes dans la réalisation de plans d'aménagement des forêts et la régénération des forêts dégradées.	
2: Doter le Bénin d'infrastructure géographiques de base pour aider à la gestion forestière dans le pays, informer la Stratégie de Croissance pour la Réduction de la Pauvreté, le Programme National de Gestion de l'Environnement, le Programme national de gestion durable des	4 : Des données SIG et de nouvelles cartes topographiques couvrant l'ensemble du territoire béninois sont réalisées et	4.1 La couverture nationale en imagerie satellite de haute résolution est complétée.	ACHAT INTERNATIONAL Acheter les images satellitaires / aérienne manquantes (voir annexe 6)	La qualité des services de cartographie fournis par l'IGN, le CEANTEL et autres	- Base de données IGN et CENATEL Rapport d'enquête de satisfaction Rapport de suivi cartes et autres documents produits	Evaluation effective des besoins en matériels et équipement de l'IGN, CENATEL et autres structures du secteur	4,120,000
ressources naturelles et le sous- programme d'Action National d'Adaptation aux changements climatiques	permettent d'informer les décideurs politiques	4.2 Des cartes topographiques de base et thématiques par photo interprétation sont élaborées.	ACHAT INTERNATIONAL Voir les termes de référence (annexe 6)	Nombre de couches complètes de toute l'information pour la totalité du territoire du Pays, Nombre de couches actualisées et accessibles sur l'internet	Base de données numériques opérationnelle	réforme de l'IGN, nécessaire pour une gestion correcte de la nouvelle cartographie de base du pays et des bases de données geo- référenciés que chaque acteur devra pouvoir réaliser de manière uniforme et efficace.	
		4.3 Un système d'information géographique (SIG) est développé à l'IGN.	ACHAT INTERNATIONAL définir les niveaux d'information le plus sûr est d'acheter les services x constituer la base des données, prestation de service d'un bureau d'études	Nombre de données transférés sur le SIG x chaque commune, Nombre de couches d'information géoréférenciée créées et disponibles sur le site web de l'IGN.	Base de données numériques opérationnelle	réforme de l'IGN, nécessaire pour une gestion correcte de la nouvelle cartographie de base du pays et des bases de données geo- référenciés que chaque acteur devra pouvoir réaliser de manière uniforme et efficace.	

de l'IGN, d CENAT structu produc cartes renfon	ATEL et des actives au Benin dans la production de la cartographie numérique et de l'IGN sont analysés et informent les activités 5.2 à 5.5.	Recensement des principales structures privées et publiques actives au Bénin dans la production de la cartographie numérique,	Recensement des entreprises l'IGN, du CENATEL et des structures productrices de cartes sont renforcées pour l'utilisation et la gestion des outils SIG	- Evaluation terminée, capacités des principales structures privées et publiques actives au Benin dans la production de la cartographie numérique et de l'IGN sont analysés et informent les activités 5.2 à 5.5.	Retards dans le dialogue entre IGN, le structures privées et publiques actives au Bénin dans la production de la cartographie numérique,	240,000
	5.2 L'IGN et les entreprises privées et publiques du pays sont formées au traitement des images satellitaires et à la gestion des SIG	Les entreprises publiques et privées participants aux activités du projet seront formées ensemble Participantes Nombre de données actualisées chaque mois par l'IGN Même pour les autres	Nombre d'objets cartographiés chaque mois par l'IGN, Nombre d'objets cartographiés chaque mois par les entreprises	Base cartographique Rapport et autres documents d'actualisation	Seulement si un accord sur les rôles de chaque acteur est conclu les formations pourront démarrer Risque élevé de retard	
	5.3 Une stratégie commerciale, de communication et un business plan sont développés consensuellement, et l'IGN et les autres structures publiques et privées du secteur sont formés à ces approches. 5.4 Appuyer l'IGN et les	entreprises Stratégie compatible avec capacités, et capacités pour transformer l'IGN dans une structure ouverte au marché et viable Présentation des différents	Avancement de la réorganisation du cadre organique de l'IGN en fonction de la nouvelle stratégie commerciale de l'IGN	5.3 Une stratégie commerciale, de communication et un business plan sont développés consensuellement , et l'IGN et les autres structures publiques et privées du secteur sont formés à ces approches.	Stratégie compatible avec capacités, et capacités pour transformer l'IGN dans une structure ouverte au marché et viable	
	structures productrices de	modèles de gestion des	des alternatives de gestion	des stations et	actuels posés par la	

		cartes dans la gestion des stations permanentes.	stations permanentes	finalisé et approuvé	rapports d'activités	gestion IGN des SP (stations permanentes)	
		stations permanentes.	(Gestion privée, CENATEL, Université, ASECNA?) Un accord sur le modèle de gestion des stations permanentes entre tous les acteurs professionnels doit être atteint avant qu'on puisse procéder à des activités dans ce secteur. , l'IGN établis des standards harmonisés que tout le monde doit suivre,	Accords singés pour la gestion des SP	u activites	un accord pour une gestion qui présente des avantages pour tous les opérateurs/utilisateurs du service devra être trouvée Risque de difficultés dans la négociation avec IGN	
	6: Gestion et coordination efficace et transparente du projet	Permanente	Gestion transparente et redevable des ressources du projet, Coordination des activités du projet, Redevabilité de l'UGP et concertation continue avec le MEHU et le PNUD, Mise à disposition des activités du projet ressources et personnel efficacement, Production et distribution des rapports contractuels, Préparation et validation des PTA, Gérer l'information sur les activités du projet en temps réel et avec géoréférenciassions, Constituer, maintenir à jour la base des données pour le SIG du projet, et publier les résultats en forme de S&E.	Rapports produits, PTA élaborés, Fonds décaissés Activités réalisés, Satisfaction des clients Cartes thématiques des évolutions des activités du projet	Diffusion, concertation de suivi, revues	Unité de gestion et autres personnels compétents et motivés	1, 294, 000
Total							8, 300,000

b) Cadre logique relu du PAPDFGC

Objectifs spécifiques	Résultats attendus	Outputs prévus pour atteindre les résultats	Activités prévues	Indicateurs objectivement vérifiables	Ligne de base	Cible de fin de projet	Moyens & Sources de vérification	Hypothèses, Risques, Suppositions Critiques	Ressources (EUROS)*
effets des prinondations en promouvant la conservation et l'utilisation durable des forêts galerie du fleuve Ouémé promouvant la	1. Des besoins des populations en aménagement pour la gestion des inondations et l'amélioration de la sécurité alimentaire sont satisfaits	1.1 Le mécanisme d'alerte et les capacités de réaction sont renforcés dans les communes à risque	Evaluer la capacité de réponse à l'alerte existant dans les communes et identifier les besoins en renforcement Evaluer les mécanismes endogènes d'alerte Renforcer les capacités institutionnelles et organisationnelles des acteurs impliqués dans la gestion du mécanisme d'alerte	Proportion de communes disposant de mécanisme d'alerte fonctionnels	??? Communes disposent d'arrêté de création de plate-forme de réduction des catastrophes 07 communes disposent des plans de contingences actualisés	100% des communes de la zone d'intervention disposent d'une plateforme fonctionnelle (régularité des réunions, degré de la réactivité etc)	Compte rendu de réunion de la plate-forme Rapports sur les outils d'alerte et de gestion des effets des inondations; Rapports d'analyse de la grille d'évaluation	L'engagement des Communes - Synergie entre les projets	808 260
		1.2 Les outils de planification locale et les budgets intègrent les problématiques de l'environnement et des changements climatiques	Evaluer le degré de prise en compte de la problématique des CC dans les outils de planification existants (PDC, SDAC, PGE, PHAC, PAI,etc,) Conseiller les communes dans la prise en compte des préoccupations relatives à l'environnement et aux CC dans les outils de planifications	Nombre de communes de la zone cible qui ont révisé leurs SDAC et PDC afin d'y intégrer le risque d'inondation, les problématiques de l'environnement et des changements climatiques,	???? 07 PDC verdis, ???? 04 SDAC verdis	L'ensemble des communes qui disposent des SDAC et PDC les ont verdis	SDAC et PDC verdis	Engagement des communes	
		1.3 Des actions d'adaptation contre les effets des inondations et des actions d'amélioration de la sécurité	Elaborer un plan participatif de gestion et de contrôles des effets des inondations dans les communes d'intervention	Taux de réduction des victimes humaines des inondations	le nombre moyen de victimes par commune sur les cinq dernières années	Zéro perte en vies humaines	Rapports activités annuelles plate- forme au niveau communal	Situation foncière - Engagement des communes	
		alimentaire sont mises en œuvre dans des communes cibles.	Accompagner la mise en œuvre des plans participatifs de gestion et de contrôle	Taux de réduction des pertes agricoles dues aux inondations	calculer la superficie moyenne touchée sur les	Réduction de 20%	Rapports activités annuelles plate- forme au niveau		

2 : La dégradation et l'empiètement des forêts galeries dans la basse vallée de l'Ouémé sont réduits	2.1 Un cadre juridique conférant aux forêts galeries le statut d'Aires protégées communautaires est élaboré et validé par le gouvernement	des effets des inondations dans les communes d'intervention Elaborer des outils juridiques renforçant la gestion et la protection des forêts galeries au Bénin Accompagner le processus d'intégration des FG dans le système des aires protégées	Taux de réduction des dégâts sur les infrastructures socio-communautaires dus aux inondations Nombre d'arreté communaux ou inter communaux réglémentant le statut des FG le long du lit principal de l'ouémé	cinq dernières années Nombre moyen d'infrastructure socio-communautaire s sur les cinq dernières années O arrêté ministériel ou inter ministériel zéro (0) arrêté communal ou inter communal	Réduction de 20% 01 arrêté inter ministériel 05 arrêté communaux ou inter communaux	Rapports activités annuelles plate- forme au niveau communal Rapports, arrêtés	Absence de volonté politique au niveau national et local	541 811
	2.2 Les structures locales en charge de la gestion des forêts galeries sont mises en place et ou renforcée de manière durable	Mettre en place les instances de protection et de gestion des berges et des forêts galeries. Renforcer la capacité technique et organisationnelle des instances de protection et de gestion mises en place	Nombre d'instances de protection et de gestion installées et fonctionnelles	zéro Comité de gestion des FG dans la zone d'intervention	Toutes les forêts galeries reconnues comme aires protégées sont dotées de comités de gestion au niveau local, communal et au niveau intercommunal	Procès-verbaux statuant la désignation des comités de gestion communautaire s	Les comités de gestion crées ne sont pas représentatifs des besoins des populations	
	2.3 Des modèles appropriés de statuts juridiques d'aires protégées sont appliqués au niveau local avec l'implication des communautés à la base	Sensibiliser les communautés et les organisations locales sur les textes d'attributions des statuts juridiques d'aires protégées aux FG Soutenir l'adoption des statuts appropriés par les communes et les communautés	Nombre de statut approprié et adopté	00	5	les actes	Faible capacité des partenaires	
3 : Des modèles d'utilisation durable des ressources dans et	3.1 Des modes de gestion durable des forets galeries, des zones	Elaborer les plans de Gestion et d'Aménagement simplifié des forêts	Nombre de plans de gestion des forêts galeries, des zones tampons et	00 PAGS	13 plans de gestion forêts galeries	PAGS	Volonté au niveau local pour l'implication et la responsabilisatio	882 993

autour des forêts galeries sont mis en œuvre à titre démonstratif	tampons et des couloirs de connectivité sont définis en partenariat avec les institutions de recherche et à travers des processus de planification participative.	galerie, des zones tampons et des couloirs de connectivité, Formaliser des accords de partenariats avec les structures de recherche, les ONG et les les organisations locales	des couloirs de connectivité élaborés de manière participative Nombre d'accords mis en œuvre pour chaque commune de la zone d'intervention	Pas d'accords	13 accords pour la mise en œuvre des plans	Rapports, accords	n des communautés	
	3.2 Des mesures incitatives pour une bonne gestion des forêts galeries des zones tampons et des couloirs de connectivité sont identifiées et des appuis sont donnés aux communautés concernées pour le développement des Activités alternatives	Concevoir un modèle économique d'exploitation approprié d'une forêt pilote (Ressources, intégration commerciale et distribution des produits forestiers, PFNL)	Nombre de kits de soutien (manuels, matériels, renforcement de capacités, appuis organisationnels etc) à la production durable des ressources forestières (de produits forestiers non ligneux, plantes médicinales et services d'écotourisme développés) etc	Néant	1 kit de soutien développé par commune	Rapport d'activités et de visites de site	Implication des Communes et des communautés .	
		Elaborer et diffuser les kits de soutien (manuels techniques, équipements, appuis techniques et organisationnels, etc.) aux communautés Contribuer à la mise en œuvre les microprojets alternatifs de gestion ressources forestières au niveau communautaire	Nombre de microprojets de valorisation économique des forêts galeries promues	Néant	Au moins un microprojet par commune	Rapport d'activités et de suivi	Implication des Communes et des communautés .	
2: Doter le Bénin d'infrastructure géographiques de base pour aider à 4 : Des données SIG et de nouvelles cartes topographiques	4.1 La couverture nationale enphotographie aérienne de haute	Acquérier les photographies aériennes couvrant l'ensemble du	Pourcentage du territoire national couvert en cartes topographiques	42% du territoire couverte en carte	100% du territoire couvert par une cartographie	Cartes topographiques - Rapports de contrôle -	Signature du contrat - Conditions météorologiques	3 907 100

la gestion forestière dans le pays, informer la Stratégie de Croissance pour la Réduction de la Pauvreté, le Programme National de Gestion de l'Environnement, et le sous-programme d'Action National d'Adaptation aux	couvrant l'ensemble du territoire béninois sont réalisées et permettent d'informer les décideurs politiques	résolution, en orthophoto, en modèles numériques de terrain et en cartes topographique est réalisée	territoire. Réaliser les ortophotos couvrant l'ensemble du territoire Elaborer le modèle numérique de terrain Réaliser les cartes toographiques au 1/50,000 et 1/200,000 pour l'ensemble du territoire. Elaborer un SIG à	Nombre de	topographique au 1/50,000 et 100% en carte au 1/200,000, (datant des années 50) Absence de carte topographique de base numérique	SIG complet	Disque dur -	pour les prises de vue	
changements climatiques		d'information géographique (SIG) est développé à l'IGN.	l'IGN Améliorer le site Web crée par l'IGN pour mettre en ligne les cartes	couches d'informations géoréférencées créés et disponibles Un site web est fonctionnel	données obsolète Pas de carte en ligne sur le site web de l'IGN	(voir TDR du DAO) Le site web est fonctionnel	Poste SG à l'IGN, Adresse IP du site	du contrat par le prestataire	
		4.3 Des cartes thématiques par photo interprétation sont élaborées dans la basse vallée de l'Ouémé.	Identifier et acquérir les supports photocartographiques appropriés	Une carte de végétation des communes de la basse vallée de l'Ouémé est élaborée	Carte obsolète	Une carte de végétation des FG le long du cours d'eau principal est élaborée	Carte	Disponibilité des supports de base MCA, IGN et Cenatel	
			Réaliser les cartes thématiques de la basse vallée de l'Ouémé	Une carte d'occupation du sol des communes de la basse vallée de l'Ouémé est élaborée	Carte obsolète	Une carte d'occupation du sol des FG le long du cours d'eau principal des communes de la basse vallée de l'Ouémé est élaborée	Carte	Disponibilité des supports de base MCA, IGN et Cenatel	
				Une carte de vulnérabilité aux inondations de la zone d'intervention est élaborée	Néant	Une carte de vulnérabilité des FG le long du cours d'eau principal aux inondations de la zone d'intervention est élaborée	Carte	Disponibilité des supports de base MCA, IGN et Cenatel	
	5 : Les capacités de l'IGN et des structures	5.1 Les besoins de renforcement des capacités des	Evaluer les besoins en renforcement des capacités des	Plan de formation disponible	Néant	Un plan de formation disponible	Document de Plan de formation		243 683

productrices de cartes sont renforcées pour l'utilisation et la gestion des outils SIG	principales structures privées et publiques actives au Benin dans la production de cartographie numérique sont identifiés	structures publiques et privées actives au Bénin dans la production de la cartographie numérique Elaborer un Plan de formation technique (cf TDR DAO Carto)						
	5.2 L'IGN et les autres entreprises publiques et privées du pays sont formées au traitement des photos aériennes et produits dérivés et à la gestion des SIG	Identifier et selectionner les bénéficiaires des plans de formations Mettre en œuvre le Plan de formation technique	Nombre de personnes formées	Néant	30 personnes formées	Rapports de formation		
	5.3 Une stratégie commerciale, de communication et un business plan sont renforcés au profit de l'IGN	Elaborer une stratégie commerciale, de communication et un business plan au profit de l'IGN Mettre en œuvre le Plan de communication	Business Plan et Plan de communication élaborés	Néant	Un Business Plan et un Plan de communication	Rapport de validation du Business Plan et du Plan de communication		
	5.4 L'IGN est appuyé dans la gestion des stations permanentes GPS.	Appuyer le fonctionnement des stations permanentes GPS de l'IGN	Nombre de stations GPS fonctionnelles	3 stations fonctionnelles	7 stations fonctionnelles	Connexion internet - Rapports,		
6: Gestion et coordination efficace et transparente du projet	Permanente	Assurer la gestion transparente des ressources du projet, Assurer la coordination quotidienne des activités du projet, Assurer la redevabilité de l'UGP et concertation continue avec le MECGCCRPRNF et le PNUD Mise à disposition des activités du projet	Rapports produits, PTA élaborés, Fonds décaissés, Activités réalisés, Nombre de rapports élaborés et diffusés, Ateliers de validation			Diffusion, concertation de suivi, revues	Unité de gestion et autres personnels compétents et motivés	1 092 788

	ressources et			
	personnel			
	efficacement,			
	Production et			
	distribution des			
	rapports contractuels,			
	Préparation et			
	validation des PTA,			
	Gérer l'information			
	sur les activités du			
	projet en temps réel			
	et avec géo-			
	référenciassions,			
	Constituer, maintenir			
	à jour la base des			
	données pour le SIG			
	du projet, et publier			
	les résultats en forme			
	de S&E.			
Total UE				7 476 635
Total PNUD				300 000
Frais de Gestion		 _		 523 365
Grand Total				8 300 000

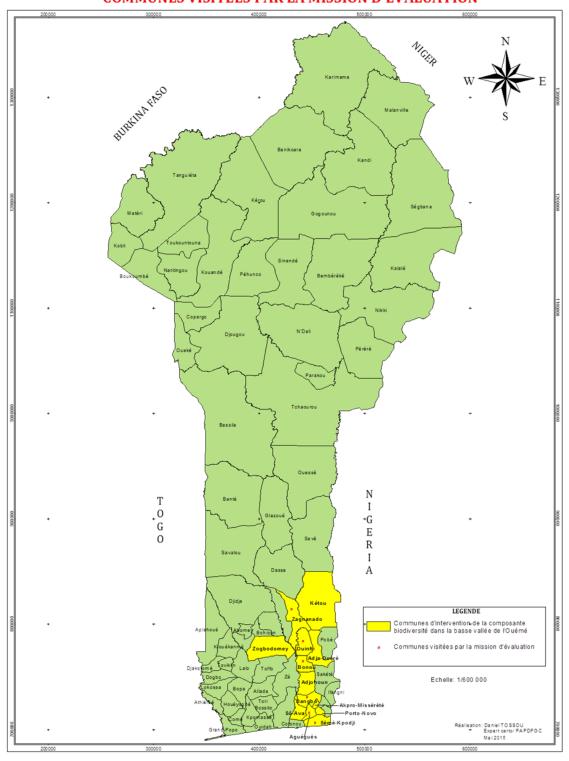
^{*}données corrigées par l'EMP selon les données du budget de l'avenant 2

4.5 Carte de la zone géographique couverte par le projet et communes visitées par la mission

REPUBLIQUE DU BENIN

PROJET D'APPUI A LA PRESERVATION ET AU DEVELOPPEMENT DES FORÊTS GALERIES ET CARTOGRAPHIE DE BASE NUMERIQUE

COMMUNES VISITEES PAR LA MISSION D'EVALUATION



4.6 Liste des personnes/organisations consultées

Organisation	Nom	Fonction /position	e-mail / téléphone
Délégation de l'Union Européenne	M. Baptiste BOBILLIER	Chargé de Programme Energie et Environnement Point focal à la Délégation de l'UE pour l'AMCC	Baptiste.Bobillier@eeas.europa.eu Tél: 21312617
	M. Yves GILLET	Chef de la Coopération	Yves.gillet@eeas.europa.eu Tél: 21312617
Cellule FED/MEFPD	Marion Vern AYINON	Chargé de Programme	amaveve@yahoo.fr Tél: 97504634
MECGCCRPRNF	Imorou OURO- DJERI	Secrétaire Général	djerbeth@yahoo.fr
DOEDN	Clément EDAH	Directeur de DPP	Ciment.edah@yahoo.fr Tél: 90034795
DGFRN	Colonel Théophile KAKPO	Directeur Général ; Directeur National du projet (aussi CNP depuis 4/2015)	theophilekakpo@yahoo.fr
CEPED	Mathias K. POFAGI	Directeur	matpofagi@gmail.com Tél: 95412362
CENATEL	Colonel Leopold KANHONOU	Directeur Général	kanhonouleopold@yahoo.fr
	Yarou Chabi BAGUIDI	Chef Service Production	baguidiyarouchabi@yahoo.fr
IGN	Roch Abdon BAH	Directeur général	rochabdon@yahoo.fr Tél: 95868711
	HOUNDEKON Victor	Secrétaire General	
	AKPATA Sidonie	CSPT/IGN	
IGN France International	Cyril ROMIEU	Chef de projet	cromieu@ignfi.fr
PNUD	Isidore AGBOKOU	Team Leader Environnement	isidore.agbokou@undp.org Tél: 97649132
	Constant HOUNDÈNOU	Conseiller CC	Constant.houndenou@undp.org Tél: 96868670
	Lewis TCHIWANOU	Assistant TL Env. PNUD	Lewis.thiwanou@undp.org Tél: 96035854
	Viviane POSSET	Assistante du Programme Environnement	Viviane.posset@undp.org Tél: 97585088
	Rosine Sori COULIBALY	Représentant Résident	Rosine.s.coulibaly@one.un.org Tél: 21310999
GIZ, projet ProAgri	Sylvestre FANDOHAN	Coordinateur National	Sylvestre.fandohan@giz.de Tél: 97312238

Organisation	Nom	Fonction /position	e-mail / téléphone
	Renate Victoria	Conseillère	Renate.holzer@giz.de
	Holzer	Internationale	Tél : 61750411
Equipe de gestion	Pierre F. ALLE	Point focal du	allepierre@yahoo.fr
du PAPDFGC		PAPDFGC	Tél : 97113047
	Daniel	Expert	tossoux@yahoo.fr
	TOSSOU	Cartographe	Tél : 97505004
	DAH M.	Responsable	dhonorinya@gmail.com
	Honorine	Suivi et	Tél : 97695162
		Evaluation	
	Louis Bernard	Conseiller	lbcheteu@yahoo.fr
	CHETEU	Technique	Tél : 62407325
		Principal	
Projet PANA1	Z-Daniel	Expert en	Loconon.daniel@yahoo.fr
	LOCONON	Adaptation et	Tél : 97027422
		changement	
		Climatique	
Projet SAP	Arnaud Bruno	Expert en	Arnaud.zannou@gmail.com
(PNUD/FEM)	ZANNOU	Système d'Alerte	Tél: 97603805
		Précoce et	
		Information	
D : (D 1	Climatique	
Projet	Paul	Coordinateur	pcdjogbenou@gmail.com
PAGEFCOM	DJOGBENOU		
(BAD)	Vincent	Moîtro	Vincent eroken@grassil.com
Université	Vincent	Maître	Vincent.orekon@gmail.com
Abomey - Calavi	OREKAN	conférencier des	Tél : 95814868
		Universités – Laboratoire	
		LABEE	
		LADEE	

	Sur le terrain								
N°	Nom & Prénoms	Fonction							
	Commune de ZAGN	ANADO							
1	MISSEGBETCHE Symphorien	Maire							
2	HOUNSOU Alain	SG Mairie							
3	ALLOMAVO A. S. Clément	C/SADE							
4	AHOUANDJINOU Inès	Directrice Exécutif (ONG Jeunesse							
		Ambition)							
5	AGBESSI DJOSSOU Jocelyne	C/SPDL							
6	KPADONOU Etienne	Comité							
7	AÏZANNON Maxime	Chef de Village/Président du Comité							
8	GNAVIGO Christophe	Comité							
9	DEGUENON Marie	Comité							
10	TOSSOU Hylarion	VNU/PAPDFGC							
	Commune de OU	IINHI							
1	MAMA Aristide	VNU/PAPDFGC							
2	GOUDAHI F. Albert	Point Focal							
3	TCHIDI TOWADE C. Jonas	Président (ONG Les Héritiers du							
		Père)							
4	ZANNOU Ezin André	C/SPDL							
5	ABATCHA Daniel	SG Mairie							
6	ASSOGBA Roger	Pépiniériste							

7	NOUWATIN Casimir	Président du comité							
	Commune de BONOU								
1	LISSANON Salomon	VNU/PAPDFGC							
2	ASSOGBA M. Thierry	CIPCRE BENIN (ONG)							
3	AFOHOUNHA Julien	2eme Adjoint au Maire							
4	ALLAH D. Marguerite	C/DSA							
5	ASSIDAGBENON H. Marie	C/DEC							
7	AZEHOUNME S. Emmanuel	CPM							
8	SONON Hyppolite	C/SAG							
9	GOVOEYI N. Georges	C/SADE							
	KPANOUGO Jérôme	SA							
11	LOCONON Valère	Comité							
	Commune de DANGBO								
1	GNONLONFOUN D. Clément	Maire							
2	BOLEAN Anick	SG Mairie							
3	HOUSSOU Doris	VNU/PAPDFGC							
4	KOUNASSO Richard	C/SADE							
5	SODJINOUTI Galbert	Pépiniériste							
6	ZANGBA L. Abel	R/RSCEPN							
7	DJIVOESSOUN Romuald	Directeur Exécutif (ONG Autre Vie)							
8.	DOSSOU DAHO Paulin	Président Comité, Chef Village							
	Commune des Agu								
1	KOULODJI Tchétrack	Point Focal							
2	KOUDOGBO Lambert	C/SDLP							
3	HOUNDOLO T. Julien	Président ADEL-ONG (ONG)							
4	DEGBEGNON G. Nazaire	VNU/PAPDFGC							
5	AVOCETIEN Osséni	SG Mairie							
6	DEGBO H. James	Maire							
7	KAKPO Raïmi	Président comité Abodji							
8	ADOMEY Symphorien	Président comité chenal							
	Commune de Sème								
1	TOUDONOU Johanes Hermann	VNU/PAPDFGC							
2	GBEMENOU Gabin	Chef Service Technique							
3	MIDEDJI Paul	SGA Mairie							
4	KOUKOUI Jacques	Point Focal							
5	HOUDOLO T. Julien	ADEL – ONG							
6.	HOUSSOU Daniel	Président Comité							

4.7 Documentation consultée

- Plan cadre des nations unies pour l'assistance au développement du Bénin (UNDAF 2009-2013)
- Document de Stratégie de Croissance et de Réduction de la Pauvreté du Bénin
- Programme Indicatif National du 10 FED au Bénin
- Politiques et stratégies de l'AMCC, à consulter en ligne : http://www.gcca.eu/fr/about-the-gcca
- Étude d'identification du projet (fiche d'indentification)
- Étude de formulation du projet (fiche d'action)
- PRODOC PAPDFGC, et addendum (nouveau cadre logique, nouvel arrangement institutionnel, nouvel arrangement budgétaire)
- PRODOC PIFSAP
- Evaluation à mi parcours PIFSAP
- Aide-Mémoire de la mission de l'Expert Topper Benin 10-14 Mars 2014 + commentaires dans le cadre de l'évaluation globale de l'AMCC, et commentaires au rapport
- Rapports techniques et financiers 2013, 2014 du PAPDFGC
- Rapports d'avancement annuels et trimestriels (12/2014, 3/2015)
- Rapports d'auto-évaluation (12/2014)
- Rapports de progrès (4^{ème} trimestre 2013, annuel 2014, 1^{er} trimestre 2015)
- Rapports des sessions du Comité de Pilotage
- Dossier d'Appel d'Offres international pour le recrutement de la firme responsable du volet cartographique
- Document de méthodologie de contrôle des livrables fournis par l'entreprise responsable du volet cartographique (IGN France International)
- TDR pour le recrutement du Conseiller Technique Principal
- Evaluation à mi –parcours du PANA
- TDR de recrutement du Conseiller Technique Principal PAPDFGC novembre 2014
- TDR VNU
- Lettre PNUD_Demande Infos complémentaires + annexes Novembre 2014
- Rapport de la session conjointe de décembre 20I13 du Comité de Pilotage du PAPDFGC (1ère) et du PIFSAP (2ème)
- Rapport de la session extraordinaire du COP 22/01/2014
- Rapport de démarrage du PAPDFGC décembre 2013
- Rapport de la 2ème Session Extraordinaire du COP-Avril 2014
- Rapport de la Deuxième Session Ordinaire 2014 du Comité de Pilotage du Projet d'Appui à la Préservation et au Développement des Forêts Galeries et production de Cartographie de base numérique (PAPDFGC) (28 janvier 2015)
- Rapport financier de l'année 2013 projet PAPDFGC (original et révisé, commentaires de l'UE)
- Rapport financier du 1er janvier au 30 septembre 2014 projet PAPDFGC ((original et révisé, commentaires de l'UE)
- Rapport d'avancement technique du projet PAPDFGC au 31 décembre 2013 (original et révisé, commentaires de l'UE)
- Rapport d'avancement technique du projet PAPDFGC au 30 septembre 2014 (original et révisé, commentaires de l'UE)
- Plan de Travail Annuel 2013, 2014 et 2015
- Matrice de mise en œuvre du PAPDFGC mai 2015
- Point de mise en œuvre des recommandations de la mission TOPPER
- Aide-mémoire à l'attention de la mission d'évaluation à mi-parcours du PAPDFGC
- Terme de références (TOR) de la composante 2
- Annexe 2 : Cadre logique relu du PAPDFGC

- Annexe 4 : Synergies inter-projets entre les 6 projets de l'Unité
- dans le tableau de synergie ci-après
- Relevé des recommandations de l'atelier de Bohicon du 12-13 juin 2014
- Statuts de l'Institut Géographique National
- Décret n°2014)782 du 31décembre 2014 portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère de l'Urbanisme, de l'Habitat et de l'Assainissement
- Présentation faite par l'équipe UGP lors de la première réunion du groupe de référence du PAPDFGC du 26 mai 2015 à Ganhi
- Stratégie de rattrapage du retard de la mise en œuvre du PAPDGGC, juin 2015
- Stratégie de mise en terre des plants dans les communes d'intervention du projet (12/2014)
- La démarche méthodologique de mise en place des comités locaux de gestion des forets galerie (1/2015)
 - Plus spécifiquement pour la composante 2 :
- Le dictionnaire de données de la base de données géographiques
- Un échantillon (4) des photographies aériennes acquises par l'IGNFI
- Un échantillon (2) des ortho-images du projet MCA
- Les fichiers vectoriels de la cartographie d'occupation du sol réalisée par le CENATEL et les cartes finales
- La fiche de contrôle qualité des prises de vue aériennes mise en place par l'équipe UGP-CENATEL-Université
- Contrôle de la prise de vue aérienne Bloc Nord-Est IGNFI/IMAO + ControleCliches BlocNE.xlsx
- Contrôle de la prise de vue aérienne Bloc Nord-Ouest IGNFI/IMAO
- Document de contrôle des livrables de la cartographie de base numérique du Bénin Validation Nationale – Porto-Novo, décembre 2014

Les études effectuées par le projet : voir annexe 4.8.5

4.8 Les autres annexes techniques

4.8.1 Résultats qualitatifs et quantitatifs, bilan des activités

Objectifs et résultats

	Programmation	Evaluation 5/2015		
	Indicateur (UNDAF et *)	Ligne de base (UNDAF)	Cible de fin de projet	commentaires
Objectif du projet : Lutter contre les effets du changement climatique, tout en accompagnant la Stratégie de Croissance pour la Réduction de la Pauvreté Objectifs spécifiques (1) : Réduire les effets des inondations en promouvant la conservation et l'utilisation durable des forêts galeries dans la basse vallée du fleuve Ouémé, par la mise sur pied d'un réseau de zones de conservation communautaires incorporées dans le système national des aires protégées	Le taux de catastrophes naturelles liées aux changements climatiques au Bénin a diminué* Les revenus des communautés incluses dans la gestion des forêts galeries ont augmenté d'au moins 10% entre 2012 et 2017* Le taux de déforestation dans les forêts galeries du projet a diminué* Les 12 forêts galeries du projet ont été désignées comme aire protégée au niveau national* Le taux d'inondations dans les communes cibles du projet a diminué*			Indicateurs * non renseignés par le projet Indicateurs des OS uniquement visibles dans la note à l'attention de la mission d'évaluation en 3/2014 (Topper)
Objectifs spécifiques (2) : Doter le Bénin d'infrastructures géographiques et cartographiques de base, pour appuyer la gestion forestière et informer la Stratégie de croissance pour la réduction de la pauvreté, le Programme national de gestion de l'environnement, et le Programme d'action national d'adaptation aux changements climatiques	Le nombre de données SIG crées au niveau de l'IGN a augmenté* Le nombre de cartes topographiques réalisées au niveau de l'IGN a augmenté* Le taux de réutilisation de ces données SIG et cartes par d'autres partenaires a augmenté*			
Résultat Attendu 1 : Des besoins des populations en aménagement pour la gestion des inondations et l'amélioration de la sécurité alimentaire sont satisfaits	Proportion de cadres (H/F) disposant de capacités à donner l'alerte précoce avant une crise climatique ou une catastrophe Proportion d'agriculteurs, d'éleveurs et de pêcheurs formés à l'utilisation des itinéraires techniques adaptés aux changements climatiques Proportion de communes disposant de plans de contingence Taux de réduction des pertes agricoles dû aux inondations Nombre de communes de la zone cible qui ont révisé leurs SDAC et PDC afin d'y intégrer le risque d'inondation, les problématiques de l'environnement et des changements climatiques	1. 5 % 2. 17% 3. 13% 4. 45%(Après évaluation rapide des effets d'inondation de 2009) 5. 7 PDC et 4 SDAC		Indicateur 1 et 2 sont les détails des critères qualité des indicateurs des activités 1.2 et 1.3 Lignes de base des indicateurs 1-4 pas claires (national ?, zone d'intervention ?, comment défini ?,) Incohérence des chiffres indicateur 3, 4 Indicateur 3, 4, 5 : cf.

			indicateur 1.1, 1.3, 1.2
Résultat Attendu 2 : La dégradation et l'empiètement sur les forêts galeries de la basse vallée du fleuve Ouémé sont réduits	Nombre d'outils de gestion élaborés et opérationnels (Document de politique et de stratégie, plan d'action, document d'action par sous- secteur) Proportion de communes renforcées dans la gestion des ressources naturelles énergétiques et du cadre de vie	1. 15 2. 15%	Lignes de base des indicateurs 1 et 2 pas claires (national ?, zone d'intervention ?, comment défini ?,) Indicateurs non
Résultat Attendu 3 : Des modèles d'utilisation durable des ressources dans et autour des forêts galeries sont mis en œuvre à titre démonstratif	Proportion de l'espace nationale reboisée Nombre de plans simplifiés de gestion élaborés de façon participative	1. 35% 2. 0	renseignés par le projet Indicateur 1 non renseigné par le projet et Cf. indicateur 3.1
Résultat attendu 4 : Des données SIG et de nouvelles cartes topographiques couvrant l'ensemble du territoire béninois sont réalisées et permettent d'informer les décideurs politiques	Pourcentage du territoire national couvert en photographie aérienne Pourcentage du territoire national couvert en ortho-photo Pourcentage du territoire national couvert en MNT Pourcentage du territoire national couvert en cartes topographiques Nombre de cartes thématiques (végétation et autres) élaborés	1. 0% 2. 0% 3. 0% 4. 0% 5. 0	Cf. indicateur 4.1 et 4.3
Résultat attendu 5 : Les capacités de l'IGN et des structures productrices de cartes sont renforcées pour l'utilisation et la gestion des outils SIG	Nombre de stations GPS fonctionnelles	1.3	Cf. indicateur 5.4

Source: PTA 2015 et *Source: Aide-mémoire à l'attention de la Mission d'Evaluation à mi-parcours du Projet, Mars 2014 (il n'y a pas d'autre document indiquant les indicateurs au niveau des objectifs)

Remarque EMP: Aucune valeur de référence ou cible de fin de projet n'est disponible pour les objectifs. Aussi aucun indicateur des objectifs n'est présenté dans les documents officiels et la formulation de l'effet escompté du CPAP est différente de celle des objectifs du projet. Les valeurs de référence des indicateurs UNDAF au niveau des résultats 1 et 2 sont peu compréhensibles et en partie incohérents par rapport aux valeurs de référence des indicateurs au niveau des activités. Le système ATLAS, bien développé au niveau des produits (=activité UE), a certaines faiblesses au niveau supérieur, rendant difficile le suivi de progrès du projet vers les résultats attendus et les objectifs. L'intégration d'un suivi simple des résultats et des objectifs à travers quelques indicateurs SMART et adaptés (un indicateur par résultat/objectifs spécifique) dans le système de suivi interne du projet est recommandée par l'EMP.

Bilan des produits (= activités UE)

Activité/ Résultat	Indicateurs	Valeur de référence	Cible de fin de projet	Valeur atteinte ou réalisée au 15/05/2015	Observations	Commentaires EMP
1.1	Proportion de communes disposant de mécanisme d'alertes fonctionnelles	07 communes disposent des plans de contingences actualisés	100% des communes de la zone d'intervention disposent d'une plate-forme fonctionnelle (régularité des réunions, degré de la réactivité etc)	10 communes disposent des plans de contingences actualisés	-Rapport d'évaluation de la capacité de réponse et les mécanismes d'alerte existant dans les 13 communes en identifiant les besoins en renforcement -Termes de référence pour le recrutement des consultants élaborés et disponibles	L'existence des plans de contingences ne donne aucune information par rapport à la fonctionnalité des mécanismes d'alertes.
1.2	Nombre de communes de la zone cible qui ont révisé leurs SDAC et PDC afin d'y intégrer le risque d'inondation, les problématiques de l'environnement et des changements climatiques	07 PDC verdis, 04 SDAC verdis	L'ensemble des communes qui disposent des SDAC et PDC les ont verdis	0	Evaluation du degré de prise en compte de la problématique des CC dans les outils de planification existants (PDC, SDAC, PGE, PHAC, PAI, etc.,) en cours	Problème : Capacités de la mise en œuvre des communes très limitées
1.3	Taux de réduction des victimes humaines des inondations	Non défini	Zéro perte en vies humaines	0		Bons indicateurs, mais pas renseignés par le projet
1.3	Taux de réduction des pertes agricoles dues aux inondations	Non défini	Réduction de 20%	0		Il faut dès que possible mettre en place
1.3	Taux de réduction des dégâts sur les infrastructures sociocommunautaires dus aux inondations	Non défini	Réduction de 20%	0		un système efficace de suivi des impacts sur le terrain. Ceci inclut la définition de la valeur de référence. Les données nécessaires au calcul de la situation de référence et la situation annuelle existent au niveau du projet SAP
2.1	Nombre d'arrêtés communaux ou inter communaux réglementant le statut des FG le long du lit principal de l'Ouémé	- 0 arrêté ministériel ou inter ministériel - zéro (0) arrêté communal ou inter communal	01 arrêté inter ministériel 05 arrêtés communaux ou inter communaux	zéro (0) arrêté communal ou inter communal	L'étude relative à « Elaboration des Plans de Gestion et d'Aménagement simplifié des forêts galeries, des zones tampons et des couloirs de connectivité » en attente de validation permettra d'identifier clairement les forêts Galeries des 13 communes de la Basse vallée de l'Ouémé	
2.2	Nombre d'instances de protection et de gestion installées et fonctionnelles	0 Comité de gestion des FG dans la zone d'intervention	Toutes les forêts galeries reconnues comme aires protégées sont dotées de comités de gestion au niveau local, communal et au niveau intercommunal	13	Tchonvi (Sèmè-Kpodji), Akodji (Aguégués), Vakon-Gbo (Akpro- Missérété), Dékanmey (Adjohoun), Dogbahè (Bonou), Avonakanme Zou et Avonakanme Ouémé (Zogbodomey), Késsounou (Dangbo), Agonlin-Kpahou (Ketou), Gangban (Ouinhi), Hlan (Zangnanado), Adjinan-Sud (Porto-	Les comités locaux pour faire l'entretien des plantations des arbres sont en place, mais les forêts galeries ne sont pas reconnues comme aires protégées

					Novo), Ahomey-Gblon (Sô-Ava).	
2.3	Nombre de statut approprié et adopté	0	5	0		
3.1	Nombre de plans de gestion des forêts galeries, des zones tampons et des couloirs de connectivité élaborés de manière participative	00 PAGS	13 plans de gestion forêts galeries	13 plans de gestion des forêts galeries	PAGS sélectionné en 13 plans de gestion des forêts galeries sont disponibles et en attente de validation	Etude validée fin mai 2015
3.1	Nombre d'accords mis en œuvre pour chaque commune de la zone d'intervention	0	13 accords pour la mise en œuvre des plans	0		
3.2	Nombre de kits de soutien (manuels, matériels, renforcement de capacités, appuis organisationnels etc) à la production durable des ressources forestières (de produits forestiers non ligneux, plantes médicinales et services d'écotourisme développés) etc	Non défini	1 kit de soutien développé par commune	0		La valeur de référence doit être zéro, le projet ne peut pas comptabiliser les réalisations des autres projets (voir CL avenant 2) Attention !!! La compréhension et les micro – projets pré – identifiés n'ont pas de lien direct avec activité 3.2 et les
3.2	Nombre de microprojets de valorisation économique des forêts galeries promues	Non défini	Au moins un microprojet par commune	0	Recensement des microprojets de valorisation économique des forêts galeries dans les 13 communes d'intervention du projet	indicateurs.
4.1	Pourcentage du territoire national couvert en cartes topographiques ;	42% du territoire couverte en carte topographique au 1/50,000 et 100% en carte au 1/200,000, (datant des années 50)	100% du territoire couvert par une cartographie	70 % du territoire national couvert en photographie aérienne	Il faut signaler que ces 70% de vues aériennes sont en cours de contrôle	La valeur de référence doit être 0 vu qu'il n'y a pas eu de mise à jour récente des cartes existantes et que c'est un nouveau projet qui s'intéresse à tout le territoire. Le contrôle des différents produits devrait faire l'objet d'un indicateur séparé dans le système de suivi du projet L'indicateur est trop global et devrait être scindé en plusieurs parties : PVA, MNT, Ortho photos, cartes topos (50K et 200K) dans le système de suivi du projet. Cette déclinaison est faite uniquement au niveau du PTA 2015, mais pas dans le CL.
??? voir 4.3	Nombre de cartes thématiques (végétation et autres) élaborés	Absence de carte topographique de base numérique	3	0	2 cartes thématiques (végétation et autres) seront élaborées après la réalisation des produits intermédiaires à savoir MNT et ortho photo	L'indicateur n'existe pas dans le CL révisé. Il est inutile, le point est pris en compte par les indicateurs du 4.3
4.2	Nombre de couches d'informations géo référencées créés et disponibles	Base de données obsolète	SIG complet (voir TDR du DAO)	-	Structure de la base de données cartographiques validée et disponible	La valeur de référence doit être 0 Pour le suivi détaillé au niveau du projet : L'indicateur est trop global et il faudrait différencier les différentes couches

						d'information à produire (voir TOR IGNFI)
						Inclure aussi un indicateur pour le contrôle qui doit être fait.
4.2	Un site web est fonctionnel	Pas de carte en ligne sur le site web de l'IGN	Le site web est fonctionnel	-	Cet indicateur est prévu pour être renseigné en 2017	Cible; un site web est fonctionnel. C'est très vague vue que l'IGN dispose déjà d'un site web. Il faut donc préciser son contenu.
4.3	Une carte de végétation des communes de la basse vallée de l'Ouémé est élaborée	Carte obsolète	Une carte de végétation des FG le long du cours d'eau principal est élaborée	1	La carte de végétation des FG le long du cours d'eau principal est disponible à travers l'étude relative à « la ceinture verte le long des berges de la basse vallée de l'Ouémé »	Les cartes ne sont pas des produits du R4 car la nouvelle cartographie n'est pas encore réalisée. Soit la valeur est zéro, soit l'indicateur n'est pas adapté car il n'y a pas de lien avec R4. Proposition : Mettez n/a et expliquez mieux comment
4.3	Une carte d'occupation du sol des communes de la basse vallée de l'Ouémé est élaborée	Carte obsolète	Une carte d'occupation du sol des FG le long du cours d'eau principal des communes de la basse vallée de l'Ouémé est élaborée	1	La carte d'occupation du sol des communes de la basse vallée de l'Ouémé disponible	la carte a été produite. Le projet aurait-il encore besoin de la carte d'occupation du sol dans le cadre du R4? Carte de végétation des FG: cela ne veut rien dire. Il faudrait plutôt parler de la carte des types de formations végétales et de leur composition, le long du cours d'eau principal ou bien une carte de l'état des forêts galeries Valeur de référence: carte obsolète? Existe-t-il une ancienne carte d'occupation du sol et de la végétation ou bien fait-on référence aux anciennes cartes topographiques? Pas de cohérence entre l'indicateur et la cible: d'un côté on parle de la cartographie des communes et de l'autre une cartographie le long du cours d'eau principal et cela pour les deux types de cartographie (Occupation du sol et Végétation) Une carte actualisée de végétation le long du cours d'eau principal n'existe pas en tant que telle, il s'agit de la carte d'occupation du sol a été faite à partir des données du MCA (2007-2010) et devrait être actualisée avec les nouvelles données

4.3	Une carte de vulnérabilité aux inondations de la zone d'intervention est élaborée	Non défini	Une carte de vulnérabilité des FG le long du cours d'eau principal aux inondations de la zone d'intervention est élaborée	0	Le rapport d'identification de la vulnérabilité des populations aux alertes à l'inondation est disponible	La valeur de référence doit être zéro, le projet ne peut pas comptabiliser les réalisations des autres projets Pas clair : on parle de vulnérabilité des FG aux inondations, cela veut dire quoi – ne s'agit-il pas plutôt d'une carte des zones inondables ou vulnérables à l'inondation - il faudrait que les différentes cartes thématiques à produire soient bien décrites (contenu, légende, échelle)
5.1	Un Plan de formation disponible	Non défini	Un plan de formation disponible	1	Le Plan de formation est disponible. Il ne reste que la mise en œuvre	Ce plan de formation n'est pas encore élaboré par IGN France. Il existe la description des grandes lignes du volet formation selon les TDR de l'IGN France. Il faudra s'assurer qu'il est bien adapté aux besoins et au renforcement des capacités (exemple : il faut que l'IGN ait une ou deux personnes bien formées pour assurer la maintenance et la gestion du site Web), la maintenance et la mise à jour des données, l'archivage et la sauvegarde des données)
5.2	Nombre de personnes formées	Non défini	30 personnes formées	0	Sélection des bénéficiaires des plans de formation. La mise en œuvre est prévue pour le dernier trimestre 2015	La valeur de référence doit être zéro, le projet ne peut pas comptabiliser les réalisations des autres projets Cible : pourquoi ce chiffre de 30 alors que dans les TDR on parle de 3 mois de formation. Est-ce une valeur minimale à atteindre, c'est assez vague
5.3	Business Plan et Plan de communication élaborés	Non défini	Un Business Plan et un Plan de communication	0	Elaboration des TdRs et recrutement du consultant en cours	Ce travail de communication peut-il être réalisé par l'IGN avec l'appui du PNUD
5.4	Nombre de stations GPS fonctionnelles	3	3 stations fonctionnelles	7	7 stations permanentes GPS de l'IGN fonctionnelles et opérationnelles	Valeur de référence : pourquoi le chiffre de 3 Cible : pourquoi le chiffre de 3 Indicateur devrait s'intituler : Nombre de stations fonctionnelles à réhabiliter;

4.8.2. Budgets

a) Le budget initial global du Projet

	Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5	Total (€)
Résultats/Activités	(€)	(€)	(€)	(€)	(€)	
Activité 1 :						
Conservation						
Durable FG	132 000	111 000	101 000	81 000	46 000	471 000
Activité 2 :						
Inondations Limitées	177 000	139 500	106 500	64 500	49 500	537 000
Activité 3 :						
Dégradation Limitée	200 000	190 000	180 000	155 000	125 000	850 000
Activité 4 :						
Cartographie						
Réalisée	2 076 000	1 934 000	40 000	40 000	30 000	4 120 000
Activité 5 : Capacité						
IGN/CENATEL						
renforcée	80 000	65 000	60 000	35 000	0	240 000
Activité 6 : Contina						
Activité 6 : Gestion	222 626	254 000	240.000	240.000	242.000	4 250 626
Coordination Projet	323 636	254 000	249 000	219 000	213 000	1 258 636
TOTAL UE	2 988 636	2 693 500	736 500	594 500	463 500	7 476 636
TOTAL OL	2 300 030	2 093 300	730 300	337 300	+03 300	7 470 030
TOTAL PNUD	100 000	50 000	50 000	50 000	50 000	300 000
IOIALINOD	100 000	30 000	30 000	30 000	30 000	300 000
Frais administratifs	209 205	188 545	51 555	41 615	32 445	523 365
TOTAL						8 300 000

b) Le budget global révisé (avenant 2)

	Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5	
Résultats/Activités	(€)	(€)	(€)	(€)	(€)	Total (€)
Activité 1 :						
Conservation						
Durable FG	25 745	110 794	388 323	200 075	83 323	808 259
Activité 2 :						
Inondations Limitées	11 089	24 295	292 000	150 000	64 427	541 812
Activité 3 :						
Dégradation Limitée	0	61 328	361 665	340 000	120 000	882 993
Activité 4 :						
Cartographie						
Réalisée	2 262	394 201	3 087 637	329 000	94 000	3 907 100
Activité 5 : Capacité						
IGN/CENATEL						
renforcée	0	28 264	125 419	90 000	0	243 683
Activité 6 . Costion						
Activité 6 : Gestion	200 521	200 200	227 000	175 000	110 079	1 002 790
Coordination Projet	280 521	280 289	237 000	175 000	119 978	1 092 789
TOTAL LIE	240.040	000 474	4 400 044	4 004 075	404 700	7 470 000
TOTAL UE	319 618	899 171	4 492 044	1 284 075	481 728	7 476 636
	_					
TOTAL PNUD	0	14 837	103 000	93 000	89 163	300 000
						500 005
Frais administratifs						523 365
TOTAL						0.000.000
TOTAL						8 300 000

c) Budgets prévu et mobilisé par les PTF

Budget UE	Budget de 5 ans (en MEUR)	Total dépense 2013 (en MEUR)	Taux Consommation 2013	Total dépense 2014 (en MEUR)	Taux Consommation 2014	Consommation 2015 (en MEUR)	Taux Consommation 2015	Dép. totale cumulée mai 2015 (en MEUR)	Solde au 15 mai 2015	% Consomm é
Produit 1	471	25,9	5,5	89,64	19,03	0,78	0,16	116,32	354,68	24,7
Produit 2	537	11,16	2,08	22,35	4,16	1,48	0,27	34,98	502,02	6,51
Produit 3	850	-	0	30,29	3,56	19,6	2,31	49,88	800,12	5,87
Produit 4	4 120,00	2,28	0,06	338,99	8,23	7,26	0,18	348,52	3 771,48	8,46
Produit 5	240	-	0	16,11	6,71	-	0	16,11	223,89	6,71
Produit 6+ Coûts Ad- ministratifs	1 782,00	282,25	15,84	294,71	16,54	88,52	4,97	665,47	1 116,53	37,34
TOTAL UE	8 000,00	321,59	4,02	808,3	10,1	129,77	1,62	1 259,65	6 740,35	15,75
TOTAL PNUD	300	-	0	16,21	5,4	12,15	4,05	28,36	271,64	9,45
TOTAL BUDGET PROJET	8 300	321,59	4,02	824,51	9,93	141,92	1,71	1288,01	7011,99	15,52

Source: PAPDFGC, AIDE-MEMOIRE A L'ATTENTION DE LA MISSION D'EVALUATION A MI-PARCOURS DU PAPDFGC, Mai 2015 et correction juillet 2015 (suite aux commentaires du PNUD)

Remarque EMP: Les chiffres du tableau montrent de fortes incohérences avec les chiffres des rapports financiers de 2013 et 2014 du projet et aussi avec les chiffres de la lettre de clarification de la DUE, adressée au PNUD le 13 novembre 2014. Les rapports financiers de 2013 et 2014 ont été corrigés après la lettre de clarification de la DUE. Mais il faut constater que la gestion financière et la comptabilité selon trois systèmes monétaires différents Euros pour UE, USD pour le PNUD et FCFA pour la partie nationale ne facilite pas la compilation des rapports financiers et crée temps en temps des confusions réduisant la transparence.

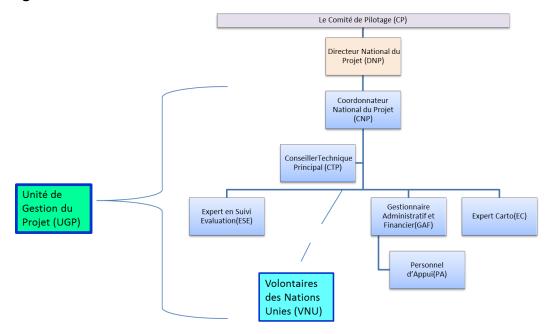
4.8.3 Moyens humains

Personnel clé prévu (avenant 2)	Situation 5/2015	Remarques
Conseiller Technique Principal (CTP)	Le CTP a pris fonction le 1er Mai 2015	Recrutement et démission du premier CTP en Mars 2014, poste vacant jusqu'à la fin Avril 2015
Coordonnateur national	Un CNP a été recruté selon les procédures du PNUD et a pris service en Août 2014. Le contrat du CNP a pris fin le 31 mars 2015 à la suite de la réforme opérée par le PNUD dont la mise en œuvre a pris effet à partir du 1er avril 2015.	Le poste a été assuré jusqu'à 8/2014 par le CN du PIFSAP (mesure transitoire). Cette réforme du PNUD change l'organigramme du PAPDFGC ; la coordination du projet est désormais assurée par le Directeur National du Projet qui est responsable du projet. Il est assisté d'un Point Focal qui gère les affaires quotidiennes du projet
Point focal (pas prévu dans l'avenant)	En place depuis 1/4/2015, l'ancien CNP, recruté en 8/2014, est devenu le point focal (pas de changement de la personne)	Constat général : Les restructurations récurrentes des structures étatiques et la reforme effectuée au niveau du PNUD pourraient être contraignantes pour la mise en œuvre du projet si l'appropriation n'est pas effective au niveau de tous les acteurs.
Consultants nationaux et internationaux (24 m sur 5 ans)	302 h/j (> 10 mois) sont utilisés pour 9 études	Le niveau d'externalisation (contrats de service) est élevé, plus de 40% des consultations court terme (total) sont utilisées après 8 mois de la mise en œuvre réelle.
Gestionnaire administratif et financier (GAF)	Assuré par l'équipe PIFSAP jusqu'à 3/2014 ; 4/2014 – 8/2014 assuré par le financier du PNUD ; 8/2014 – 3/2015 GAF recruté par le PNUD et en place; depuis la réforme du PNUD le poste est occupé par un VNU ayant l'expérience et les qualités professionnelles recherchées	L'instabilité forte du personnel/du chargé de la gestion administrative et financière explique en partie les incohérences dans le reportage financier. Ceci rend le suivi externe très difficile.
Une Secrétaire – assistant administratif	10/2013 - 12/2014 en place, depuis 1/2015 VNU suite à la réforme du PNUD	
Chargé de suivi évaluation (RSE)	Assuré par l'équipe PIFSAP jusqu'à 3/2014, après le poste a été vacant jusqu'à 10/2014, depuis 10/2014 en place	Les vacances jusqu'au 10/2014 ont empêché le développement d'un système de suivi d'impact sur le terrain avant le début de la mise en œuvre des activités au niveau des acteurs locaux.
Expert Cartographe et en SIG	Depuis 10/2013 en place	
15 VNU nationaux	14 VNU recrutés et formés : 12 pour l'accompagnement des communautés à la base en rapport avec les Maires et les élus locaux et 2 pour la gestion administrative et financière.	1 poste VNU est vacant. 1 VNU travaille dans 2 petites communes voisines. Recrutement de 2 VNU est très récent (mi-mai 2015)

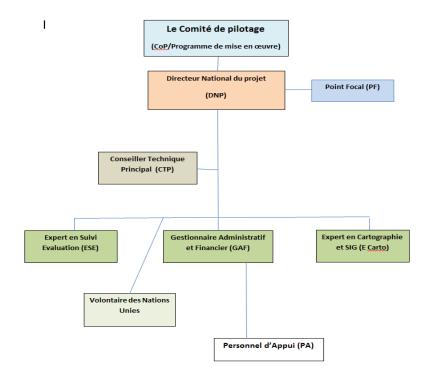
Commentaire EMP: Le changement récurrent des personnes chargées de gestion (GAF) et les vacances des postes clés (CTP, GAP, RSE) ont réduit la performance de la mise en œuvre du projet, notamment l'efficacité et l'efficience jusqu'au renforcement et à la stabilisation de l'équipe à partir de la fin du 3ème trimestre 2014. Pendant la phase critique, uniquement l'intervention directe du personnel du PNUD-Bénin a permis de préparer et de lancer les dossiers, notamment pour la cartographie et les études nécessaires à la mise en œuvre des activités du terrain. Une plus grande stabilité des membres de l'équipe de gestion jusqu'à la fin du projet est fortement souhaitable.

4.8.4 Les organigrammes

Organigramme du PAPDFGC avant le 1er avril 2015



Organigramme du PAPDFGC à partir du 1er avril 2015



Remarques:

Le Directeur National est maintenant aussi le Coordinateur National du PAPDFGC. Le Directeur National du Projet qui est responsable du PAPDFGC est aussi le CNP de plusieurs autres projets dans le secteur (actuellement 8 projets actifs) et il gère aussi 4 offices autonomes.

L'ancien Coordinateur National du Projet (CNP) est devenu un Point Focal (FC). Il assiste le DNP dans la gestion des affaires quotidiennes du projet.

4.8.5 Liste des études réalisées

N° CONTRAT/ CONVENTION	Objet	Structure ou contractant / Contacts	Date de signature	jours
001/09/14/PAPDFGC/GAF		Docteur LAWIN Agnidé Emmanuel Tél 97 58 18 09 / 94 50 10 06 email: ewaari@yahoo.fr	23/092014	59 jours
		Centre de Recherche et d'Etudes pour un Développement Durable (CREDD) Tél: 95 05 93 95 email: gilarions@yahoo.fr	25.09.2014	30 jours
003/10/14/PAPDFGC/GAF	Elaboration des plans d'aménagement et de gestion des forêts galeries retenues dans les zones tampons et les couloirs de connectivité dans les communes d'intervention du Projet	Laboratoire d'Ecologie Appliquée (LEA) Tél 95 40 07 81 email: mrhouinato@yahoo.fr	25.09.2014	35 jours
	Etude de la restauration de la ceinture verte le long des berges du fleuve Ouémé	Laboratoire d'Ecologie Appliquée (LEA) Tél 95 40 07 81 email: mrhouinato@yahoo.fr	30.09.2014	51 jours
	Capitalisation des expériences et acquis du PIFSAP à répliquer par le PAPDFGC	Cabinet d'Etudes IVATIS Tél: 95 80 81 30 email ivatis.ivatis@yahoo.fr	17.10.2014	30 jours
008/10/14/PAPDFGC/GAF	, ,	Cabinet OTM-BENIN Tél: 95 86 60 26 / 95 92 76 76 email: kindol2005@yahoo.fr	21.10.2014	15 jours
009/10/14/PAPDFGC/GAF	Travaux de désencombrement du chenal Gohounzoun reliant le village de Donoukpa au chenal de Totchè	Cabinet ALBA BENIN Tél: 97 16 66 00 / 95 01 08 99 email: albanein@yahoo.fr	21.10.2014	40 jours
	Elaboration du plan participatif de gestion et de contrôle des effets des inondations dans les communes d'intervention du Projet	Cabinet SILICOM Sarl, Tél: 97 47 81 69	13.11.2014	21 jours
001/02/15/PAPDFGC	Rédaction des Termes de Référence (TDR) et Dossiers d'Appel d'Offres (DAO) des différentes infrastructures à réaliser dans le Plan de Travail (2015) de 2015	ASSOGBA Nongnidé Bertin	09.02.2015	21 jours
TOTAUX				302

4.8.6 : Points de synergie inter-projets entre les 6 projets PNUD

	SGP	PANA1	PIFSAP	PAPE	PAPDFGC	SAP
SGP		- Mise à contribution des expériences, compétences et des acquis du réseau des ONG locales - Capitalisation des acquis en matière de reboisement - Capitalisation du FAED comme mécanisme de financement des AGR à travers des IMF	- Mise à contribution des expériences, compétences et des acquis du réseau des ONG locales - Capitalisation des acquis en matière de reboisement - Capitalisation du FAED comme mécanisme de financement des AGR à travers des IMF	- Mise à contribution des expériences, des compétences et des acquis du réseau des ONG locales - Appui à la réduction de la pression humaine (agriculture, élevage, pêche) sur les parcs par l'intensification et l'accroissement de l'adaptation des producteurs à leur milieu d'origine	- Mise à contribution des expériences, compétences et des acquis du réseau des ONG locales - Capitalisation des acquis en matière de reboisement - Capitalisation du FAED comme mécanisme de financement des AGR à travers des IMF	- Mise à contribution des expériences, des compétences et des acquis du réseau des ONG locales
PANA1	- Appui au suivi des activités par les équipes de terrain - Mise à disposition de données ou résultats pour l'accroissement de l'adaptation aux CC des interventions		- Réactivation du mécanisme de gestion de la transhumance - Appropriation de la stratégie de renforcement des capacités sur la gestion des feux de brousse	- Appui à la réduction de la pression humaine (agriculture, élevage, pêche) sur les parcs par l'adaptation des producteurs à leur milieu d'origine - Fourniture des bulletins agro météo - Réactivation du mécanisme de gestion de la transhumance - Appropriation de la stratégie de renforcement des capacités sur la gestion des feux de brousse	- extension spatiale de l'expérience en termes de fourniture de services agrométéo - exploitation des données et informations agrométéo - Réactivation du mécanisme de gestion de la transhumance - Appropriation de la stratégie de renforcement des capacités sur la gestion des feux de brousse - Contribution au reboisement des berges et des plantations privées - Expérience du PANA1 dans la promotion de l'aquaculture en cages flottantes/enclos/barcs horssol	- expérience du PANA1 en fourniture de services (conseils, données et bulletins) agrométéo - extension spatiale de l'expérience en termes de fourniture de services agrométéo - orientations stratégiques en matière de fourniture de services (conseils, données) agrométéo - expertise de télétransmission GPRS des données agrométéo - réception des onnées agrométéo - réception des onnées agrométéo - coordination des efforts en vue du renforcement des capacités de la DICAF et de la DGEau (Services départementaux et communaux) à la diffusion de l'information agrométéo et des alertes hydrométéo

	SGP	PANA1	PIFSAP	PAPE	PAPDFGC	SAP
PIFSAP	- Appui au suivi des activités par les équipes de terrain - complémentarité au sein d'une même zone d'intervention dans la mise en œuvre des protocoles ou actions de gestion des ressources naturelles	- Contribution au document de stratégie nationale d'intégration de l'ACC dans les plans nationaux de développement				
PAPE	- Appui au suivi des activités par les équipes de terrain	- Contribution au document de stratégie nationale d'intégration de l'ACC dans les plans nationaux de développement				
PAPDFGC	- Appui au suivi des activités par les équipes de terrain - Mise à disposition des cartes topographiques ou thématiques pour la délimitation des paysages ou bassins versants comme zones d'intervention - complémentarité au sein d'une même zone d'intervention dans la mise en œuvre des protocoles ou actions de gestion des ressources naturelles	- Contribution au document de stratégie nationale d'intégration de l'ACC dans les plans nationaux de développement - Contribution au reboisement des berges et des plantations privées - Fournitures de données cartographiques exploitables pour l'élaboration des guides du potentiel agronomique	Toutes les autres activités en dehors du système d'alerte et de la cartographie doivent être menées en synergie avec PIFSAP	Mise à disposition de données cartographiques couvrant les parcs et leurs zones cynégétiques au Bénin		- Disponibilité de la cartographie de base pour la détermination des zones et hauteur d'inondation
SAP	- Mise à disposition d'informations, de données ou des alertes pour l'accroissement de la résilience des interventions du SGP	- identification des besoins du secteur privé agricole pour leur prise en compte dans la stratégie - fourniture des données hydro au bulletin agrométéo - fourniture des alertes		- Fourniture d'alerte sécheresse	- exploitation des données et informations hydrométéo	

SGP	PANA1	PIFSAP	PAPE	PAPDFGC	SAP
	(inondations,				
	sécheresse)				
	 coordination des 				
	efforts en vue du				
	renforcement des				
	capacités de la				
	DICAF et de la				
	DGEau (Services				
	départementaux et				
	communaux) à la				
	diffusion de				
	l'information				
	agrométéo et des				
	alertes hydrométéo				
	- Contribution au				
	document de stratégie				
	nationale d'intégration				
	de l'ACC dans les				
	plans nationaux de				
	développement				

Source : annexe PTA 2015

4.8.7 Journal des risques

Type	Date d'Identification	Description	Commentaire ou Réponses de Gestion	Situation actuelle du risque (réduction, statu quo, croissant)
Environnementa l	Septembre 2014	Résistance d'adhésion des acteurs locaux à la politique de mise en place de la ceinture verte dans les communes	Les acteurs de certaines localités du long des berges refusent de se déplacer pour permettre le reboisement des berges	Faire des plaidoiries/sensibilisation en direction des dignitaires, des chefs coutumiers et des acteurs La situation du risque est « en réduction »
Financier	Septembre 2013	Non libération des contreparties nationale et communale.	Hypothèque partielle des résultats d'activités prévus dans ce cadre.	 ✓ Faire des plaidoiries en directions des Maires des communes bénéficiaires; ✓ Faire des plaidoiries en directions du Ministère de l'Economie et des Finances La situation du risque est « en réduction »
Organisationnel	Octobre 2012	Conflits d'attribution entre le CENATEL et l'IGN et les autres structures publiques et privées opérant dans le secteur de la cartographie et de l'information géographique	Une entente a été trouvée entre l'IGN, le CENATEL et les autres structures sur la clarification des rôles de chacun au cours d'un atelier organisé par le PNUD à Bohicon	Collaboration entre IGN - CENATEL bien établie. Des activités impliquant les autres structures opérant dans le secteur sont prévues dans le PTA 2015 La situation du risque est « résolue »
		Résistance culturelle et sociale	Impliquer davantage les dignitaires et les acteurs clefs dans la mise en œuvre du projet en tenant compte des facteurs socio-culturels	Les chefs coutumiers et les dignitaires sont intégrés dans les structures de gestion de la protection des berges de la basse vallée de l'Ouémé La situation du risque est « en réduction »
Politique	Octobre 2012	Faible implication de tous les partenaires institutionnels (DGFRN, IGN, CENATEL, Communes) et des communautés gérant les forêts existantes essentielle pour la durabilité et l'efficacité de l'action	En Mai et Juin 2014 deux ateliers organisés à Dangho et Bohicon ont réuni maires, RSCEPN, IGN, CENATEL et autres ministères sectoriels impliqués pour débattre et trouver une entente sur la bonne exécution du projet.	Cet atelier a permis de discuter des rôles et responsabilités de chaque partie dans la mise en œuvre du projet. Les maires ont profité de cette occasion pour réaffirmer leur engagement pour la libération de la contrepartie communale. La situation du risque est « résolue »
Règlementaire	Octobre 2013	Clarification du statut juridique des forêts galeries et leur reconnaissance légale comme aires communautaires protégées.	L'étude relative aux outils juridiques renforçant la gestion et la protection des forêts galeries au Bénin est validée et le rapport définitif est attendu	Recenser et vulgariser les textes législatifs et règlementaires sur les forêts galeries au Bénin La situation du risque est « En réduction »
	Octobre 2012	Assistance à la DGFRN dans l'intégration des forêts galeries dans le système des aires protégées en les considérant comme des aires communautaires telles que définies dans la politique forestière et le code forestier sera révisé en conséquence.	Les forêts galeries ne sont pas inscrites dans le code forestier actuel. Cette possibilité n'est réalisable qu'après un plaidoyer et un lobbying de la DGFRN sur la révision du code actuel par l'Assemblée Nationale.	Promotion des mesures juridiques au niveau local (arrêtés communaux et/ou intercommunaux) pour la protection des forêts galeries La situation du risque est « En réduction »

Source : PTA 2015

4.9 Réponse détaillée aux questions d'évaluation, critères de jugement et indicateurs (matrice d'évaluation)

Pertinence

peu réaliste.

La stratégie d'intervention a-t-elle été suffisamment ciblée et les priorisations faites sont-elles justifiées ?

i acteurs inintant la pertinence
La formulation du projet est très ambitieuse avec des
thématiques diversifiées pour la composante 1. Le
temps nécessaire à atteindre les résultats, notamment
ceux de la composante 1, est largement sous-estimé et

La prise en compte des capacités financières réelles des communes rurales et du degré de dégradation des forêts galeries est peu adaptée à la réalité du terrain dans la formulation du projet. Le problème des noncontributions financières de l'Etat et des communes a été identifié comme risque, néanmoins la réponse de gestion est insuffisante et c'est une 'supposition tuante'.

Pour le secteur foresterie, le PANA identifie les options d'adaptation suivantes (1) Appui à l'aménagement participatif des forêts galeries; (2) Prévention et lutte contre les feux de forêt; (3) Renforcement des capacités des communautés riveraines; (4) Appui à la gestion durable de la biodiversité animale; (5) Appui aux plantations communales; (6) Appui à la gestion durable de la filière bois-énergie. Le projet forêt galeries (PAPDFGC), par son approche, a le potentiel de répondre à tous ces besoins prioritaires, mais le projet ne figure pas parmi les activités prioritaires d'adaptation aux changements climatiques du PANA qui ont été sélectionnées sur la base d'une série de critères.

L'ambition d'une cartographie nationale est justifiée, mais elle dépasse les besoins propres de la C1. Les produits cartographiques de base (orthos et MNT), issus de la composante 2, seront seulement disponibles sur la zone des 13 communes vers la mi-2016 si le prestataire IGNFI met la priorité sur cette zone une fois les prises de vues aériennes acquises.

Facteurs renforçant la pertinence

•Le PAPDFGC a une bonne articulation avec les stratégies et priorités nationales. Il s'aligne aux objectifs de la Stratégie de Croissance pour la Réduction de la Pauvreté, au PANA, au Programme national de gestion de l'environnement, et au Programme national de gestion durable des ressources naturelles.

•Le PANA présente une analyse détaillée des groupes plus vulnérables au CC. Il en ressort que les groupes sociaux les plus sujets à la vulnérabilité socio-économique sont les petits éleveurs, les petits exploitants agricoles et les pêcheurs. L'action descend bien jusqu'au niveau des communes et de ces groupes plus vulnérables ayant des enjeux directs dans la conservation de ces forêts et des cours d'eau qu'elles protègent.

•Le programme répond bien à plusieurs soucis prioritaires du PANA, notamment la seconde priorité à savoir l'adaptation des ménages aux changements climatiques. En plus, l'action vise la prévention des risques d'inondations de la zone du sud du pays (Cotonou inclus) à travers une meilleure gestion du bassin versant du fleuve Ouémé.

•Le projet connait une bonne articulation avec les PDC, et avec les Plans de Contingence, mise en place dans les Communes les plus exposées aux risques d'inondations. Les Plans prévoient des mesures pour pallier aux risques d'inondation mais également aux feux de brousse et la transhumance.

•Le projet est bien articulé avec trois priorités de l'AMCC, notamment l'adaptation et l'atténuation (à travers la conservation des forêts) et également la réduction des risques de catastrophe. On constate aussi une articulation potentielle aux priorités des Etats Membres de l'UE dans le domaine de la CC.

•La composante cartographique est considérée comme très pertinente, les données actuellement existantes sont très anciennes et aucun référentiel géographique numérique n'existe à grande échelle sur l'ensemble du territoire Elle génèrera des outils de base (Orthophotos, MNT, cartes topographiques et Base de données géographiques) indispensables pour l'aménagement du territoire, le développement des tous les secteurs d'activités du Bénin et pour répondre aux défis du CC dans l'avenir.

•La zone d'intervention choisie correspond à la zone la plus touchée par les inondations au cours des dernières années.

Bonne pertinence, prenant en compte les priorités nationales et internationales.

Commentaire

L'approche terrain implique la responsabilisation forte des communautés locales et des communes, basée sur des analyses détaillées du milieu dans le cadre du PANA

Indicateur de performance : S

Dans quelle mesure la stratégie d'intervention a-t-elle incorporé les leçons apprises des autres interventions, en ce qui concerne les facteurs qui entravent ou favorisent le succès de l'aide au développement au Bénin ?

Facteurs limitant la pertinence	Facteurs renforçant la pertinence	Commentaire
L'intégration des expériences précédentes se limite aux projets appuyés par le PNUD. Les longues expériences dans le domaine de la coopération bilatérale, notamment de l'Allemagne et des Pays Bas, n'ont que très peu servi pour l'élaboration de la stratégie du projet. Les échanges sont superficiels et l'UGP ne peut pas valoriser ces expériences, elle ne dispose même pas des documents stratégiques ou de capitalisation des projets bilatéraux.	Le CL a été révisé en 2014 dans le but de prendre en compte les recommandations de l'évaluation du projet en mars 2014 et les leçons apprises du PIFSAP. Il existe un suivi de la mise en œuvre des 10 recommandations principales de l'évaluation 3/2014. Mi-mai 2015, 8 recommandations ont été réalisées et 2 sont en cours d'exécution. Le projet est construit sur les bases de PIFSAP en étendant la zone d'intervention en incluant toutes les forêts galeries de la basse vallée d'Ouémé et en incluant plus explicitement les soucis de changement climatique dans la gestion, notamment à travers l'élaboration des outils de soutien à la planification et la prise de décision. La stratégie du projet intègre les bonnes expériences et les outils adaptés des autres projets dans le domaine de CC et de la foresterie communautaire, surtout des projets appuyés par le PNUD/FEM. L'approche d'accompagnement de proximité des communes et des bénéficiaires locaux à travers des VNU est une réponse adéquate pour réduire le risque d'éloignement du projet de la réalité du terrain. La composante 2 répond au besoin réel d'amélioration de l'information et des données relatives à la protection de la nature et à la biodiversité, besoin prioritaire identifié entre autre dans le 6 ^{ème} programme d'action pour l'environnement de l'UE.	Bonne incorporation des expériences du SNU au niveau des documents du projet. Une communication à l'externe du PNUD limitée empêche la valorisation des longues expériences et la création des synergies avec les PTF bilatéraux.
Indicateur de performance : S		

Efficacité

Dans quelle mesure le financement européen a-t-il contribué, à ce stade de mise en œuvre du projet, à la réduction de l'impact des inondations, à une meilleure gestion des Forêts Galeries, à la mise à disposition d'infrastructures cartographiques, à une meilleure gouvernance et à une meilleure appropriation des mécanismes de décentralisation environnementale et cartographique dans les 13 communes ciblées par le projet ?

Facteurs limitant l'efficacité	Facteurs renforçant	Commentaire
	l'efficacité	
Le démarrage très tardif de la composante 2 (signature 17/11/2014	Après des problèmes	La démission du CTP recruté en Mars 2014 et la vacance
et première prise de vues en février 2015) ne pourra fournir les	graves de démarrage du	de ce poste clé jusqu'au début mai 2015 et la non-
premières données sur la zone d'intervention des 13 communes que	projet, il dispose	opérationnalité de l'UGP jusqu'à la fin du troisième semestre
vers la fin juin 2016, soit à un peu moins de 16 mois de la fin du	aujourd'hui des outils	2014 ont limité significativement l'efficacité, notamment le
projet. Donc, le verdissement des PDC et l'actualisation des	(ressources humaines,	renforcement des capacités, le suivi, la planification
documents de la planification locale (en cours) ne peuvent pas se	PTA 2015, approches et	stratégique et le renforcement des liens avec d'autres
baser sur la nouvelle cartographie thématique attendue de la	structuration) permettant	projets.
composante 2.	une mise en œuvre réelle	
	des activités sur le terrain.	Les données quantitatives de 2013 et 2014 ont été très
L'importance des AGR pour l'appropriation locale a été soulignée		incohérentes. Tous les rapports ont été révisés et corrigés à
dans plusieurs documents, mais elle n'est pas encore traduite en	La mise en œuvre réelle	partir du dernier trimestre 2014.

activités sur le terrain, dans les communes visitées il n'existe pas encore une vision claire et une concertation sur les AGR à promouvoir et leur organisation. En tout cas, les AGR sont comprises comme une compensation directe suite au manque à gagner x pertes engendrées par l'abandon de l'agriculture dans la bande de 25m le long des berges. Aussi au niveau de l'équipe de gestion il faut encore faire un travail important de clarification de la stratégie AGR, de ses objectifs et des critères de sélection des AGR proposées par les bénéficiaires avant le lancement sur le terrain, prévu dans quelques semaines/mois.

La plupart des études préalables sont réalisées, mais les résultats sont disponibles uniquement au niveau central et ne servent pas encore aux acteurs locaux. Ceci est compréhensible car les études sont très récentes, néanmoins l'élaboration de la stratégie de diffusion d'information est bien possible même avant le lancement des études.

Les actions de reboisement sont actuellement ponctuelles et isolées, pas dans un contexte écosystémique. Plusieurs questions de gestion ont pas été clarifiées au préalable (protection des sites contre l'érosion, intégration des FG dans la gestion du terroir de la commune, traitement du problème de la transhumance...) ou la réponse est encore uniquement hypothétique (volonté réelle des agriculteurs d'abandonner les parcelles au bord du fleuve).

La focalisation du projet au reboisement des FG totalement disparues met la conservation et l'enrichissement des dernières FG existantes ou des reliques dans les champs individuels au second plan.

La réalisation de reboisement est souvent très standardisée (bandes de 25 m) sans intégration des atouts (forêts sacrées à côté, plantations privées des arbres, réhabilitation des mangroves dans le cadre d'un ancien projet, poches de bambou existantes..) spécifiques de la localité.

La mise en œuvre des plans participatifs de gestion et de contrôle des effets des inondations doit être une priorité pour la progression vers l'objectif spécifique de la composante 1 pendant la vie du projet. Néanmoins, les mesures d'accompagnement planifiées semblent être largement insuffisantes à atteindre les cibles envisagés vu les capacités de la mise en œuvre des différentes

des activités sur le terrain est encore au début (8 mois d'exécution réelle). Depuis la mise en place de l'équipe de gestion le dernier trimestre 2014, on constate une nette amélioration :

- •Mise en œuvre des activités du terrain selon le PTA 2015 (information/sensibilisation, reboisement, infrastructures de protection contre les inondations, verdissement des PDC...)
- •Elaboration des méthodologies pour certaines actions (mise en terre des plants, vérification de la cartographie, AGR en cours)
- •Etudes préalables effectuées
- •Prise des photos aériennes effectuée à 70%, vérification en cours (malheureusement pas encore pour la zone d'intervention de la composante 1 à cause des conditions météo).

L'engagement des communes visitées est bien. Elles contribuent activement à la bonne mise en œuvre.

La mise en œuvre des micro-projets est inscrite

Le développement des méthodologies pour plusieurs sous – actions ne peut pas remplacer une stratégie holistique d'intervention sur le terrain qui détermine la chronologie des étapes principales auprès des bénéficiaires, les complémentarités entre les actions, les conditionnalités et la planification des actions dans l'espace.

Elargir la sensibilisation dans la mesure de possible aux éleveurs et notamment aux transhumants pour assurer la protection des sites reboisés (plaques, négociation par la mairie,..)

Développer une stratégie de communication et de circulation d'information et assurer la disponibilité des produits du projet (cartes, résultats des études) en format adapté au niveau des bénéficiaires finaux (commune).

Assurer la protection et la bonne gestion des FG restantes avant le reboisement des sites totalement dégradés.

La possibilité juridique d'intégrer les forêts galeries dans une forêt communale est un atout pour la sécurisation foncière facile. Vu le temps nécessaire pour la modification d'une loi nationale, la mission suggère une concentration du projet aux arrêtés communaux, l'atteinte de l'indicateur '1 arrêté interministériel' de l'activité 2.1 pendant les 30 mois restant est très peu probable.

Une contribution financière des communes semble être peu réaliste. La décentralisation des fonds publics pour la gestion des RN n'est pas effectuée au Bénin, les ressources propres des communes sont très limitées et il n'y a pas de stratégies de mobilisation des fonds au niveau des communes en dehors la demande aux projets. La mission propose de ne pas trop insister sur ce point.

Le transfert des populations les plus exposées aux risques des inondations doit être une priorité pour atteindre les objectifs. C'est un processus très difficile. Pour y arriver, il faut encourager et appuyer toutes les initiatives prises ou envisagées des communes dans ce domaine (volet infrastructures). (à voir, probablement pas réalisable dans le

planifications locales bien limitées des communes.

Les FG sont à l'exception des forêts sacrées et quelques poches, fortement dégradées et converties. A la place de conservation et de développement des FG il faut parler dans une grande partie de la zone d'intervention de leur réinstallation dans les champs agricoles. Il faut faire un état de lieu (inventaires, cartographie détaillée) du potentiel des FG restants avant le lancement des actions planifiées d'une valorisation économique durable (PAGS, micro-projets de valorisation).

dans le PTA 2015, la préidentification des AGR est faite.

Le prestataire IGN est conscient que le projet est en attente de données sur la zone des 13 communes et peut prioriser cette zone dans son planning de production une fois les PVA acquises.

cadre de ce projet)

Pour renforcer la synergie entre les deux composantes et profiter au maximum des produits cartographiques, il faudra demander au prestataire IGNFI de la zone d'intervention de la composante 1 dans son planning de production (traitement des prises de vues aériennes). Cependant la prise des photos dans la zone des 13 communes ne sera pas possible avant fin 2015 début 2016 Les produits comme les orthophotos et le MNT pourraient alors être livrés 6 mois plus tard (horizon Août-Septembre 2016)

Indicateur de performance : S, TI avant 8/2014

Dans quelle mesure les modalités de mise en œuvre ont elles contribué à l'atteinte des résultats et à l'amélioration des conditions de vie des populations bénéficiaires, notamment en ce qui concerne les risques climatiques ?

Facteurs limitant l'efficacité

Le manque de concertation et de communication entre les parties prenantes du projet au niveau central a bloqué sa mise en œuvre efficace jusqu'à la fin juillet 2014.

Les problèmes d'arrangement institutionnel (remise en cause des modalités de gestion vis à vis de l'équipe issue du PIFSAP, interprétation différente des rôles du CNP et du CTP, réorganisation ministérielle) ont créé un retard important de la mise en œuvre du projet.

La mise en œuvre tardive de la composante 2 : La révision des outils de la planification locale (PDC, SDAC,...) est en cours sans intégrer des importantes données actualisées (cartes, modélisation des risques, ..) attendues de la composante 2. Ceci limite fortement la complémentarité et le renforcement mutuel entre les résultats des deux composantes et le potentiel de valorisation des produits pendant la vie du projet. Actuellement il n'y a pas encore de liens effectifs entre les deux composantes.

L'intervention sur le terrain jusqu'au mars 2014 (Approche top-down et standardisé; non basé sur une analyse participative de la problématique de dégradation; orienté vers le reboisement plus que la conservation; reboisement sans offrir des alternatives est risqué) monte des fortes faiblesses.

Les fiches techniques, notamment le calendrier et le choix des espèces

Facteurs renforçant l'efficacité

La signature de l'avenant no2 en mars 2015 semble être le déblocage de la situation donnant la possibilité au projet de se concentrer dans l'avenir aux résultats attendus.

L'intervention directe du bureau du PNUD pour assurer le lancement des activités prioritaires (dossier cartographie, TDR des études préalables) monte une bonne gestion adaptative pendant la phase critique du projet.

Pour pallier au problème de nondisponibilité immédiate des produits de la composante 2, le projet a valorisé les données cartographiques acquises par le programme MCA. Ces données ont été utilisées pour réaliser la première carte d'occupation du sol des bordures du fleuve Ouémé dans les 13 communes cibles.

La contractualisation des consultants

Commentaire

Risque élevé que le retard ne permet pas la valorisation des outputs du R 4 pendant le temps restant du projet (30 mois). La firme internationale a planifié 36 mois pour les activités nécessaires.

Le recrutement de quelques VNU est très récent (mi-mai 2015), l'évaluation de leur intervention sur le terrain n'est pas encore possible.

Pour la composante 2 : Accorder une priorité à l'élaboration des cartes couvrant la zone d'intervention de la composante 1, après la prise des photos aériennes envisagée pour décembre 2015. Le but est d'établir le lien entre les 2 composantes par la valorisation des produits pendant la vie du projet.

Les expériences à Bonou indiquent encore une application trop standardisée des actions du terrain et une forte focalisation à la mise en œuvre des activités du PTA à la place d'une orientation vers l'atteinte des de la méthodologie de la mise en terre des plants, ne sont pas toujours respectées. Dans la commune de Bonou, la mission constate le non – respect des décisions issues de l'approche participative. La population a reçu des essences des arbres non souhaitées et pas adaptées aux conditions spécifiques du milieu (sol hydro-morphe). En plus, le reboisement en avril 2015 n'a pas été effectué selon le calendrier indiqué du milieu, préconisant la plantation après le cru en octobre /novembre. Le taux de mortalité est déjà élevé (35% selon les personnes ressources), des autres arbres seront apportés avec le cru ou vont mourir dans l'eau. L'action est à reprendre pour ne pas perdre la confiance des acteurs locaux.

Le changement récurrent des membres de l'équipe de gestion du projet et les vacances des postes clés (CTP, GAP, RSE) (cf. annexe) ont réduit la performance de la mise en œuvre du projet, notamment l'efficacité et l'efficience jusqu'à l'installation de la nouvelle équipe à partir de la fin du troisième semestre 2014. Uniquement grâce à l'intervention directe du personnel du bureau PNUD il a été possible de préparer et de lancer les dossiers, notamment pour la cartographie et les études préalables à la mise en œuvre des activités du terrain.

Mise en œuvre totale de la cartographie par IGNFI: choix stratégique qui assure le respect des délais mais qui minimise le transfert de compétence et fragilise l'appropriation

/ONG pour les activités du terrain produit des résultats en peu de temps.

L'accompagnement des bénéficiaires par les VNU est beaucoup apprécié au niveau local et leur sensibilisation atteint les populations locales.

L'intervention sur le terrain s'est amélioré depuis la mission de mars 20114, dans la plupart des communes le projet applique aujourd'hui une approche plus participative sur le terrain, basée sur la sensibilisation et le dialogue avec tous les bénéficiaires locaux.

Le plan de formation prévu dans les TDR doit permettre de pallier aux défauts de ce choix stratégique et le prestataire IGNFI en est bien conscient. résultats du projet.

Une plus grande stabilité des membres de l'équipe de gestion jusqu'à la fin du projet est fortement recommandée par l'EMP.

L'IGNFI doit adapter son plan de formation pour répondre aux besoins réels des partenaires du projet dont l'IGN et le CENATEL

Indicateur de performance : S, TI avant 8/2014 (voir aussi réponses aux questions de la mise en œuvre)

Efficience

Dans quelle mesure l'intervention a-t-elle produit des résultats aux meilleurs coûts possibles ?

Facteurs limitant l'efficience	Facteurs renforçant l'efficience	Commentaire
La phase avant 8/2014 n'a pas produit des résultats (blocage	Les synergies avec plusieurs	L'externalisation de toutes les activités de terrain,
du projet à cause des questions institutionnelles)	projets du PNUD (SAP, PANA,)	planification locale inclut (consultants locaux) pose pas
	sont formalisées et permettent	uniquement un problème au niveau des mois restant pour
Quelques approches de la mise en œuvre sont très	d'éviter les doubles financements	les consultations CT dans l'avenir. C'est aussi un problème
compliquées et consommatrice de temps et/ou de moyens	et le partage des dépenses. Un	de durabilité potentielle de l'action. => Favoriser l'action
financier. P.ex. 1) Vérification des PVA faite par l'IGN,	système de suivi des synergies	locale par des acteurs locaux pérennes (communes,
CENATEL, l'université et l'UGP est justifiée pour réceptionner	potentielles est en place.	associations/comités de la localité) et assurer
les travaux. La méthodologie mise en œuvre pourrait		l'accompagnement pendant leur planification. Ceci peut
cependant être optimisée et plus efficiente pour être moins	La mise à disposition gratuite d'un	être fait par les VNU avec l'appui de l'équipe de gestion.
consommatrice de temps et de moyens financiers (un budget	ancien bureau de l'UNESCO pour	
de 190.000\$ est prévu pour la vérification et le suivi des	l'UGP présente un avantage	L'UGP et les acteurs principaux (IGN, CENATEI,)
travaux de la C2, 4.1) et se focaliser encore plus sur les	économique grâce à la délégation	doivent optimiser/rationnaliser les protocoles de validation.
aspects de renforcement de capacité des partenaires ; 2) le	du projet aux SNU	Les pistes à suivre sont : réaliser des contrôles croisés et

niveau d'externalisation (contrats de service) est très élevé et inclut en guelgues cas aussi l'élaboration des TDR et DAO. qui sont normalement les tâches de l'UGP (en cas de besoin appuyé par le PNUD). En 8 mois d'opérationnalité réelle du projet 302 jours de travail (~ 10 mois) sur 24 prévus pour tous le projet sont consommés. Il va se poser un problème pendant la deuxième phase, plusieurs appuis techniques pour les infrastructures d'aménagement, les AGR et les mesures d'adaptation seront encore nécessaires et très probablement il ne reste pas assez de temps pour les consultants CT; 3) La 'culture' des ateliers existe au Bénin. Néanmoins il y a beaucoup de pertes d'information parce que la restitution après au niveau local n'est pas toujours assurée ; 4) La chaine de la mise en œuvre des activités auprès des bénéficiaires finaux, passant par plusieurs intermédiaires, est longue. La gestion administrative et le suivi des sous-contractés prend beaucoup de temps à l'équipe de gestion du projet malgré la présence des VNU sur le terrain.

Les procédures du PNUD pour les appels d'offre internationales (cartographie) sont adaptées à sélectionner le meilleur offre par rapport à la qualité/prix.

L'acquisition des équipements par le PNUD permet les achats quotidiens au meilleur prix grâce à sa longue expérience.

L'utilisation des données existantes pour l'élaboration de la carte d'occupation des sols de la basse vallée de l'Ouémé dont les orthophotos du MCA et autres données disponibles au CENATEL conjoints avec l'IGN France – demander l'appui de l'IGN France pour la mise en place des contrôles qualités (choix méthodologiques, utilisation d'outils performants...) et cela va aussi dans le sens d'une dynamique de transfert technologique – partager et échanger sur le travail de validation

Donner la préférence à l'accompagnement des acteurs locaux (communes et autres bénéficiaires) sur place dans leurs tâches quotidiens liés au projet à la place d'organisation des multiples ateliers. Ceci permettra une meilleure implication active des bénéficiaires et simplifiera la chaine de communication.

Des activités prévues, comme le voyage d'étude à l'IGN France d'une durée de 10 jours, sont très chères et ciblent uniquement un nombre limité de bénéficiaires (3). La pertinence de cette action dépendra du contenu de cette visite et de son réel impact sur la mise en œuvre du projet.

Indicateur de performance : S, TS avant 8/2014

Dans quelle mesure les financements européens ont-ils été utilisés pour atteindre les objectifs stratégiques fixés, selon les priorités de l'AMCC et selon la Stratégie de Croissance et de Réduction de la Pauvreté du Bénin ?

Facteurs limitant l'efficience

Le taux de décaissement pour la mise en œuvre des PTA était très faible (10,69% en 2013 et 8,38% en 2014). Le fonds a été utilisé essentiellement pour la gestion (R6): 82,05% du budget en 2013 et 67,87% du budget en 2014. Ceci s'explique par la mise en œuvre tardive des activités du projet dont la composante cartographique qui concerne une importante part du budget (>50%).. Toutefois, le débordement du taux de gestion envisagé de 9,43% est très significatif. La justification des dépenses de gestion sans / avec très peu de réalisations n'est que possible en considérant les problèmes graves de démarrage du projet.

Les VNU sont obligés d'utiliser leurs indemnités de subsistance pour les frais de déplacement (location bacs, carburant). Malgré la dotation en motos et des lignes budgétaires disponibles pour les dépenses de déplacement pour la gestion (R6), les VNU n'ont pas de dotations en carburant. Cette erreur est en juin 2015 en cours de

Facteurs renforçant l'efficience

Le décaissement total à mi-parcours est encore très faible avec 15,52% (mi-mai 2015) du budget prévu des PTF, due à la mise en œuvre tardive du projet. Toutefois, il y a une progression au regard du retard initial (décaissement total : 4,02% à fin 2013 et 9,93% à fin 2014). Prenant en compte le règlement des engagements en cours le taux d'exécution financière montera à 32,79%.

Les lignes budgétaires sont bien respectées.

Selon la note mémo mise à la disposition de l'EMP, 28,23% des exécutions physiques sont réalisées avec 15,52% du budget total. Ceci présente une bonne efficience.

Les activités du terrain envisagées ou au début de la mise en œuvre du PTA 2015 sont en ligne avec les

Commentaire

Forte incohérence des rapports et données financiers de 2013 et 2014. Les rapports financiers de 2013 et 2014 ont été corrigés le 19/11/2014 après l'installation de la nouvelle équipe de gestion suite à la lettre de demande de clarification de la DUE (13/11/2014). Mais il faut constater que la gestion financière et la comptabilité selon deux systèmes différents et peu compatibles des bailleurs de fonds (UE et PNUD) crée des confusions et réduisent la transparence.

Il semble être peu adapté de chiffrer l'exécution physique en pourcentage, vu la nature et l'ampleur très différent des activités.

correction, néanmoins elle limite l'opérationnalité des VN	<u>M</u>
sur le terrain.	

priorités de l'AMCC et de la SCRP3 et elles sont adaptées à progresser vers les objectifs envisagés.

Indicateur de performance : S, TI avant 8/2014

Impact (potentiel)

Les bénéfices générés par le Programme (économiques, écologiques, sociales) auront un effet global plus large (prévus ou non prévus, bénéfiques ou non) sur un plus grand nombre de personnes dans le secteur, la région ou le pays dans son ensemble ?

Facteurs limitant l'impact

Un impact économique à la base n'existe pas encore. Entre autre, les microprojets AGR n'ont pas encore commencé sur le terrain. Néanmoins, un lien direct entre les AGR pré-identifiées (p.ex. élevage de lapin, transformation des produits agricoles,...) et la bonne gestion des forêts galeries n'est pas toujours visible.

Les mesures techniques du terrain (reboisement, aménagements des berges,...) sont pour l'instant des actions dispersées, non intégrées dans une planification spatiale holistique de gestion des ressources naturelles du terroir des communes ou de l'unité écosystémique (bassin versant). L'impact écologique potentiel reste très limité si les diverses pressions à l'écosystème et le contexte géographique spécifique ne sont pas pris en considération.

Vu l'étendue du système du fleuve Ouémé, l'impact écologique du reboisement des FG et de la stabilisation des berges réalisables dans le cadre du projet restera peu significatif, s'il n'y a pas un engagement supplémentaire et massif des autres acteurs.

Aucune activité n'adresse les causes de disparition des FG (la demande excessive de bois) et de dégradation des berges (entre autre : le dragage non – contrôlé,...).

La compréhension actuelle des AGR comme compensation directe d'abandonne d'agriculture pour le reboisement dans le bande de 25m des berges, ne permet pas une extension significative de reboisement des FG sans appui externe.

Les produits de la composante 2 sont difficilement accessibles et pas adaptés aux besoins (prix de vente trop élevés, accessibilité difficile en dehors de la capitale, ..., ...)

Facteurs renforçant l'impact

La réalisation des infrastructures d'aménagement physiques a eu un impact direct sur l'amélioration de conditions de vie des populations concernées

Les AGR et les infrastructures d'aménagement ont le potentiel à créer de bénéfices économique sous condition que leur rentabilité potentielle est assurée et que l'action est basé sur une conception pertinente. En cas de succès des actions, une réplication par d'autres communes et communautés locales est possible.

La composante cartographique / SIG a le potentiel de fournir des instruments de planification très pertinents pour le pays, non seulement en matière d'adaptation aux changements climatiques mais pour tous les secteurs dont l'aménagement du territoire, le développement rural, la santé, l'eau, la foresterie (couvert végétal) ...

Commentaire

Veiller au lien le plus direct des AGR à la gestion durable des forêts galeries et assurer leur rentabilité potentielle par une évaluation rapide avant le démarrage d'action sur le terrain. Le projet doit veiller de ne pas être transformer en projet de développement rural.

Assurer l'intégration des actions techniques dans les plans de gestion du terroir /schéma directeur de l'aménagement de la commune avant le lancement des actions ponctuelles sur le terrain.

Intégrer des activités de réduction de pression aux RN (foyer amélioré, plantation du bois à croissance rapide, dragage contrôlé, ...) dans le projet et/ou chercher la synergie avec les autres projets intervenant dans ce domaine.

L'IGN devra mettre en place un bon plan marketing, aller au-devant des utilisateurs potentiels, identifier les besoins en matière d'information géographique, offrir un service de qualité (efficacité, rapidité, ...) – imaginer de nouveaux produits L'IGN devra aussi diffuser ses produits à travers ses services déconcentrés (niveau départemental)
En termes de légende d'occupation du sol, prévoir une légende hiérarchique comme

	c'est le cas pour le projet Corine Land Cover en Europe
Indicateur de performance : C1 : I, C2 : TS	

Durabilité (potentielle)

Dans quelle mesure les institutions locales, régionales et nationales, les femmes autant que les hommes des groupes cibles se sont appropriés des activités mise en place et des résultats acquis ? Sont-ils prêts à les pérenniser ?

mise en place et des résultats acquis ? Sont-ils prêts à les pérenniser ? Facteurs limitant la durabilité	Facteurs renforçant la durabilité	Commentaire
Les structures devant soutenir les résultats du projet (comités locaux) sont encore	L'IGN Bénin est une structure qui possède déjà une	Sans allocation des
jeunes et le niveau d'attentisme auprès du projet est assez élevé. Elles ne	expérience significative dans le domaine de la	moyens financiers
fonctionnent pas de façon autonome, un suivi de proche par l'ONG ou le VNU est	cartographie.	nécessaires par l'Etat
nécessaire pour assurer la réalisation des travaux d'entretien.		aux communes ou
	Pour la composante 2 il est prévu un plan de	aux services
La durabilité financière n'est pas assurée pour la composante 1 et elle est très	formation et de renforcement des capacités du	déconcentrés, où une
peu probable dans l'avenir.	personnel de l'IGN et des autres institutions	stratégie viable et
	partenaires. Ce plan permettra logiquement de	réaliste des
Les capacités des communes à réaliser les actions selon les documents de	renforcer la durabilité de l'action. La révision/refonte	communes pour la
planification locale sont très timides et dépendent fortement des appuis externes,	du site internet de l'IGN permettra également de	mobilisation des fonds
la plupart des documents de la planification locale ne connait pas une application	renforcer la durabilité de l'action.	pour la GRN, l'appui
significative.	1	des PTF reste
L'appropriation ou niveau legal est appear timide. On nove touisure de fuetre?	La couverture complète du territoire avec des prises	indispensable.
L'appropriation au niveau local est encore timide. On parle toujours de <u>'votre'</u>	de vues aériennes ne devra plus être envisagée	Drávoir dos mayons
projet.	avant plusieurs années (>10 ans, voire plus).	Prévoir des moyens
Attentisme fort de la population (dédommagement direct pour l'abandon	L'appréciation et le support administratif par les	financiers pour l'entretien et la
d'agriculture dans la bande de 25m)	communes visitées sont satisfaisantes, le choix des	gestion des stations
a agriculture dans la bande de 25m)	activités est fait en vraie concertation et les	GPS ainsi que pour la
Lacunes dans la diffusion et la mise à disposition des produits d'information	communes supportent les activités selon leur	mise à jour de la base
cartographique (cartes, MNT, orthophotos, base de données, données issue des	possibilités (arrêtés communaux, sensibilisation,).	de données
stations GPS), absence de mise à jour dans les bases de données après la fin		géographiques
du projet (moyen et long termes)		goograpinquoo
Indicateur de performance : I		

Le soutien des autorités responsables a-t-il été suffisant et le sera-t-il dans la pérennisation des résultats ?

Facteurs limitant la durabilité	Facteurs renforçant la durabilité	Commentaire
La non-contribution financière par le	La forte implication des partenaires publiques (exécution NEX) et des communes renforce la	
gouvernement et les communes ne permet pas	durabilité potentielle.	
la pérennisation des résultats. Il n'est pas		
probable que cette situation va changer dans	La mise à jour de la cartographie du Bénin était une priorité du Président et de son	
l'avenir.	gouvernement.	

Réseau de stations GPS : contribution de l'Etat ?	La reconnaissance officielle des forêts galeries par arrêté communal peut permettre dans l'avenir la sécurisation foncière des forêts galeries et leur gestion durable selon un PAGS.	
Indicateur de performance : I		

La technologie, les connaissances et le savoir-faire, les processus ou les autres services fournis par le programme sont-ils compatibles avec les besoins, la culture, les compétences et les connaissances existants dans la région ?

Facteurs limitant la durabilité	Facteurs renforçant la durabilité	Commentaire
Les conflits fonciers, notamment les	Les chefs traditionnels et spirituels sont intégrés dans les comités locaux, ceci va faciliter	
intérêts des particuliers occupant les zones	l'acceptation par la population des modes de gestion introduites.	
des FG, et de transhumance ne sont pas		
encore résolus	Le projet utilise sur le terrain les mêmes outils de planification locale et les mesures concrètes	
	(reboisement et autres) comme les projets précédents dans la région d'intervention. Le	
	renforcement des capacités locales dans ces domaines fait partie des activités clés du projet et	
	présente une continuation des processus de responsabilisation engagés au niveau local.	
Indicateur de performance : S		

Dans quelle mesure la viabilité financière est-elle assurée pour la continuation de la mise en œuvre des activités après le programme?

Facteurs limitant la durabilité	Facteurs renforçant la durabilité	Commentaire
Les engagements financiers de l'Etat et des communes sont envisagés, mais ils ne se traduisent pas encore sur le terrain.	Dans le cadre du projet il est prévu de mettre en place un Géoportail	Commencer la réflexion avec l'IGN sur la
L'absence de moyens financiers permettant l'entretien du réseau permanent de stations GPS et la mise à jour de la base de données	Capacités du personnel renforcé tout au long du projet	stratégie de communication et de marketing même avant la
géographiques après la fin du projet (horizon à moyen et long termes).	La mise en place d'un plan marketing adapté aux conditions du pays	disponibilité des produits attendus.
Les capacités réelles des communes sont largement surestimées		
Indicateur de performance : I		

Cohérence et la valeur ajoutée

Quelle est la valeur ajoutée du financement européen pour l'atteinte des résultats et des objectifs stratégiques, et par rapport à d'autres interventions, financées par d'autres partenaires (PTF, gouvernement, société civile, etc...)

Facteurs limitant la cohérence et	Facteurs renforçant la cohérence et la valeur ajoutée	
la valeur ajoutée		
	Le PAPDFGC est le seul projet qui a pour ambition de mettre à jour l'ensemble des cartes topographiques au 1 :50000 et au 1 :200.000 sur l'ensemble du territoire et d'obtenir une base de données spatiales commune pour tous les SIG qui se développent sur le territoire (route, eau, santé, électricité,) Les résultats attendus permettront une meilleure modélisation des effets des changements climatiques dans tous les secteurs et programmes d'autres partenaires.	
	Potentiellement le projet renforce la gouvernance décentralisée des ressources naturelles.	

Indicateur de performance : S

Quelle est la cohérence d'ensemble des activités liées aux Changements Climatiques au Bénin, dans quelle mesure cette intervention a-t-elle contribué à l'amélioration du dialogue politique dans le secteur de l'environnement ?

Facteurs limitant la cohérence et la	Facteurs renforçant la cohérence et la valeur ajoutée	Commentaire
valeur ajoutée	Tout en s'inscrivant dans les domaines prioritaires de AMCC, ce projet soutient le Programme d'Action National d'Adaptation aux changements climatiques (PANA) du Benin, le Programme National de Gestion Durable des Ressources Naturelles (PGDRN) et enfin le Programme National de Gestion de l'Environnement (PNGE). Le PAPDFGC s'inscrit dans le cadre de la SCRP III notamment l'axe 5. Il est en phase avec le cadre des NU pour l'assistance au développement du Bénin UNDAF 2014-2018, notamment en son effet 6, le plan d'actions de l'UNDAF 2014-2018. Il s'arrime également sur le sixième programme d'action pour l'environnement de l'Union Européenne spécifiquement l'intégration des objectifs de protection de l'environnement et des changements climatiques dans les politiques de développement communautaire, la protection et la promotion du développement durable des forêts et l'amélioration de l'information et des données relative à la protection de la nature et à la biodiversité. L'étude du cadre juridique des forêts galeries et les expériences du terrain futures de gestion communale et communautaire des forêts galeries pourront alimenter dans l'avenir le plaidoyer pour une révision du code	Il est précoce d'évaluer l'influence du projet au dialogue politique, le démarrage réel fait 8 mois uniquement.
Indicateur de perforn	forestier en faveur des aires protégées communautaires. nance : S	

Instruments de mise en œuvre (voir aussi efficacité et efficience !!)

Dans quelle mesure la stratégie de mise en œuvre choisie (instruments financiers, procédures administratives, gestion de projet, etc...) a-t-elle contribué à la réussite de l'action, à l'atteinte des résultats/objectifs et à l'amélioration des conditions de vie des populations bénéficiaires ?

Facteurs limitant les instruments de la mise en œuvre	Facteurs renforçant les	Commentaire
	instruments de la mise en œuvre	
La convention de contribution est un instrument assez complexe. Les différents systèmes de	La révision des arrangements	Les faiblesses de l'UGP
gestion du PNUD et de l'UE ont créé des confusions notamment au niveau de rapportage	institutionnels en mars 2015 et la	s'explique en grande
financier et rendent le suivi difficile.	fin du projet PIFSAP en 2014	partie par l'absence
	contribuent à une simplification et	d'un CTP et l'instabilité
La complexité du montage institutionnel a posé beaucoup des problèmes de gestion	clarification des arrangements	de l'UGP jusqu'au
administrative et décisionnelle au niveau du Comité de Pilotage jusqu'à la révision des	institutionnels. Ceci peut augmenter	troisième trimestre
arrangements institutionnels (avenant 2 signé en mars 2015).	l'efficience et l'efficacité de la	2014.
	gestion du projet dans l'avenir.	
Les capacités de l'UGP ont été dessous des besoins, notamment au niveau de planification		Elaborer dès que
stratégique, de rapportage et de suivi jusqu'à la fin du troisième trimestre 2014.	Les compétences du PNUD sont	possible des TDR pour
	très efficaces dans le processus	le PF et le nouveau
En plus, la gestion du projet quotidienne à travers de l'UGP du PIFSAP jusqu'à la fin du PIFSAP	d'acquisition des équipements	CNP et présenter les

en 2014, n'a pas été conforme aux procédures de l'UE et du PNUD.

La réforme récente (depuis 1/4/2015) du PNUD change encore une fois l'organigramme du projet. Ceci n'a pas de conséquences majeures au niveau de la gestion quotidienne du projet. La même personne, étant CNP avant est maintenant le Point Focal. Néanmoins, 1) pendant la transition actuelle il n'y a pas des TDR, ni pour le PF, ni pour le CNP, qui est maintenant le Directeur de la DGFRN; 2) Le placement du CNP en dehors de l'équipe de gestion du projet implique une prolongation des procédures administratives quotidiennes, notamment pour la prise des décisions, la signature des ordres de mission, validation des TDR des sous-sous activités,.....

Les procédures administratives de décaissement lourdes et lentes réduisent l'efficacité du projet. Aucune contribution financière du Gouvernement n'est effectuée jusqu'aujourd'hui dans le cadre du CDMT. En plus, 1) aucun moyen financier pour le carburant et le fonctionnement n'est accordé aux agents déconcentrés de l'E&F, chargés de faire le suivi technique des actions de reboisement sur le terrain. 2) Les ONG ont été obligées de faire un préfinancement de certaines activités liées au calendrier (reboisement en avril) et attendent toujours le paiement. Elles n'ont pas eu l'information de la possibilité d'avoir une avance par la PNUD 3) Plus de 1 mois après la réalisation de l'action de reboisement, le petit matériel (bottes, machettes,...) prévu comme encouragement des comités locaux n'est pas encore disponible, malgré l'inscription et la budgétisation dans le PTA. Ceci ne rend pas uniquement la bonne mise en œuvre du projet difficile, il y a aussi un risque élevé et non-acceptable de perdre la confiance des bénéficiaires à la base.

Les procédures de préparation du DAO au niveau du PNUD pour la composante 2, domaine nouveau au Bénin et aussi pour le PNUD, ont été très lentes, ont inclus plusieurs duplications de travail de contrôle allant jusqu'au niveau d'implication du siège du PNUD. Le processus jusqu'au recrutement de la firme internationale a pris 2 ans depuis la signature de la convention de contribution, malgré le fait que les TDR de la composante 2 faisaient partie de la convention de contribution. Une étude en 8/2014 financée par l'UE dans le cadre de préparation du projet a déjà permis l'élaboration des TDR et d'une proposition du DAO international ainsi les fiches de suivi technique.

(voitures, motos, ordinateurs,...), de payement des services faits à travers les Demandes de Paiements Directs (DPD) (consultations) et la préparation des DAO pour la plupart des domaines.

Le contrôle qualité des résultats et produits du PAPDFGC par le PNUD permet de corriger certaines faiblesses de suivi et de rapportage par l'UGP en cas de besoin.

Depuis la mise en place de l'équipe de gestion actuelle depuis le dernier trimestre 2014, on constate une nette amélioration de la mise en œuvre et de la gestion du projet.

La réforme du PNUD est engagée dans le but de renforcer l'appropriation et le leadership des structures gouvernementales. La responsabilisation du directeur de la DGFRN, étant maintenant CNP de plusieurs projets doit permettre une meilleure coordination des projets dans le secteur.

modifications au COP.

La réforme mondiale du PNUD modifie légèrement l'arrangement institutionnel du projet, mais ne représente pas une modification significative. La préparation d'un avenant ne semble pas être nécessaire, néanmoins il faut une information officielle des partenaires par le PNUD.

Il est fortement recommander de simplifier les procédures administratives pour assurer la disponibilité des matériels en temps pour la mise en œuvre des activités du terrain selon le PTA.

Indicateur de performance : S, TI avant 8/2014

HARMO POUR RENFORCER L'EFFICACITE

Harmonisation

Initiatives et mécanismes mis en place par le projet pour harmoniser cette intervention avec celle des autres bailleurs de fonds dans la zone et dans le secteur

Facteurs limitant l'harmonisation	Facteurs renforçant l'harmonisation	Commentaire
Il manque une concertation et division de tâches entre les PTF en matière d'actions. Le groupe	L'exécution de l'intervention hors d'un	Le PNUD comme
thématique des PTF dans le secteur Environnement et CC semble être peu dynamique et il	secteur de concentration du PIN via une	chef de file du

manque une coordination structurée. Le nombre des PTF dans le secteur sur place est très limité (PNUD, FAO, AFD, GIZ, UE quelques temps) et des PTF importants ne sont pas dans le pays (BM, BAD, FEM). Le niveau actuel de fonctionnement - l'échange sur les programmes est trop superficiel à permettre une meilleure complémentarité et des synergies. L'initiative des Pays Bas, par exemple, d'élaborer un plan delta pour la basse vallée de l'Ouémé ou le programme de la BM d'appui à la gestion environnementale des communes ont tout potentiel de synergie avec le projet, mais elles ne sont pas concrétisées. Aussi les longues expériences de la GIZ dans le domaine de GRN (p.ex. PROCGRN, appui au PN Pendiari) ne sont que peu valorisées. En juin 2015, la situation n'a pas beaucoup évoluée par rapport aux constats de la mission en 3/2014.

convention de contribution avec le PNUD, le partenaire le plus actif et chef de file des PTF du Bénin pour le secteur environnement, est conforme aux principes d'efficacité de l'aide et permet un maximum d'harmonisation avec les autres projets du secteur, notamment mis en œuvre par le PNUD/FEM.

groupe des PTF a essayé en 4/2015 de relancer la dynamique par l'élaboration des nouveaux TDR du groupe.

Indicateur de performance : S

Alignement

Le projet s'aligne-t-il sur les systèmes et procédures nationales en matière de gestion des finances publiques, de comptabilité, de passation des marchés, d'audit de rapportage de monitoring et d'évaluation ?

Facteurs limitant l'alignement	Facteurs renforçant l'alignement	Commentaire
Le projet est aligné aux procédures du PNUD, mais uniquement partiellement aux procédures nationales. L'UGP doit faire le double emploi du rapportage pour respecter les formats différents du	L'exécution du projet (décaissement, procédures administratives,) est faite	
PNUD et du Ministère. Le décaissement des contributions de l'Etat au projet à travers du CMDT est compliqué et pas encore opérationnel.	selon les procédures nationales	
L'administration quotidienne est parfois compliquée et lente.		

Le projet renforce-t-il les capacités de gestion en matière de monitoring & d'évaluation, de rapportage, de passation des marchés, de comptabilité, des ressources humaines, des finances, du développement d'entreprise?

Facteurs limitant l'alignement	Facteurs renforçant l'alignement	Commentaire
Vacance du poste CTP jusqu'au début 5/2015, actuellement il	Le recrutement d'un CTP s'effectué uniquement en	Les faiblesses de rapportage, de suivi
y a juste un début de renforcement des capacités dans ce	5/2015 pour le renforcement de ces domaines.	etc. soulignent l'importance de de la
domaine.		mise en place d'une équipe de gestion
	La mise en place de l'UGP actuelle depuis le dernier	efficace et de recrutement d'un CTP
Le renforcement des capacités en S&E par le projet	trimestre 2014 a permis de constater une nette	
n'influence pas nécessairement les capacités de la DPP du	amélioration de capacité de gestion au niveau de	
Ministère, chargé de suivi ou des autres directions concernées	gestion du projet (Monitoring,).	
Indicateur de performance : s, TI avant 8/2014		

Gestion axée sur les résultats

La programmation, le monitoring et l'évaluation, sont-ils alignés avec les résultats ? Les result-based tools sont-ils utilisés afin de montrer comment les investissements et inputs contribueront aux résultats du pays ? Sont-ils utilisés afin d'indiquer comment les processus de gestion appuient l'obtention des résultats ?

Facteurs limitant la gestion axée sur les résultats	Facteurs renforçant la gestion axée sur les résultats	Commentaire
Les capacités de l'UGP dans ce domaine ont été limitées jusqu'à l'installation de la nouvelle équipe. Le système de suivi se limite au niveau des activités et	Il existe un système de suivi évaluation fiable avec des rapports de Suivi de	Compléter la situation de référence des indicateurs de l'activité 1.3 du CL. Les données nécessaires au calcul de la situation de référence et la situation annuelle existent au niveau du projet SAP
il manque encore quelques situations de références. Le suivi systématique de la progression vers les résultats existe à travers des rapports de progrès, néanmoins le système est handicapé par le fait que les résultats ont comme indicateurs la somme ou la répétition des indicateurs des actions et pas d'indicateurs proprement dits. Le système de suivi du PNUD connait des limites au niveau supérieur et un suivi des progrès vers les objectifs n'existe pas au niveau du projet, il est assuré uniquement au niveau du programme du pays (UNDAF).	l'ATLAS –PNUD. Ce système de suivi est en accord avec les exigences du PNUD. Un système de suivi de la mise en œuvre des activités au niveau du projet est développé et fonctionnel depuis fin	Aucune valeur de référence ou cible de fin de projet n'est disponible pour les objectifs. Aussi aucun indicateur des objectifs n'est présenté dans les documents officiels et la formulation de l'effet escompté du CPAP est différente de celle des objectifs du projet. Les valeurs de référence des indicateurs UNDAF au niveau des résultats 1 et 2 sont peu compréhensibles et en partie incohérentes aux valeurs de référence des indicateurs au niveau des activités. Le système ATLAS, bien développé au niveau des activités (outputs), a certaines faiblesses au niveau supérieur, rendant le suivi du progrès du projet vers ses résultats attendus et les objectifs difficile. => définir quelques indicateurs SMART et pertinents au niveau des résultats et intégrer leur suivi dans le système du suivi au niveau du projet.
Le système mis en place ne permet pas l'appréciation systématique de l'impact des actions sur le terrain. Indicateur de performance : S, TI avant 8/2014	octobre 2014	Intégrer un suivi simple des impacts sur le terrain (résultats) et des objectifs à travers de quelques indicateurs SMART et adaptés (un indicateur par résultat/objectifs spécifique) dans le système de suivi interne du projet dans le but de faciliter le suivi du progrès du projet.

Le système de monitoring et d'évaluation du projet est-il basé sur des baselines nationaux, des indicateurs basés sur les politiques nationales, des result priented frameworks du pays partenaire, du cadre de monitoring du pays partenaire?

Facteurs limitant la gestion axée sur les résultats	Facteurs renforçant la gestion axée sur les résultats	Commentaire
Il y a un approchement des systèmes, le PNUD appuie aussi le suivi au niveau national, mais les structures n'utilisent pas toujours les mêmes données et indicateurs.	Le système est basé sur les indicateurs de l'UNDAF,	
Le S&E du projet inclut dans les rapports de progrès les indicateurs de l'UNDAF, mais il y a certaines incohérences des différents indicateurs (UNDAF, projet) dans les documents du projet et le suivi n'inclut pas	alignés aux indicateurs de la SCRP 3, mais pas nécessairement sur les	
l'évolution vers les cibles attendues des indicateurs UNDAF. Le rapportage est surtout la répétition des activités réalisées. Indicateur de performance : I	indicateurs nationaux du ministère concerné.	

Le système de rapportage du projet est-il basé sur country results oriented reporting, joint formats for periodic reporting?

Facteurs limitant la gestion axée sur les résultats	Facteurs renforçant la gestion axée sur les résultats	Commentaire
La qualité du rapportage a été en dessous de besoin	Les outils de suivi et de rapportage mis en place on la potentialité de	L'absence d'une équipe
(incohérence des chiffres des rapports financiers,	fournir l'information nécessaire (Un Rapport de Démarrage du Projet, un	de gestion fonctionnelle
rapports techniques peu explicites, sans présentation des activités réalisées et analyse insuffisante des éléments)	Rapport de Revue Annuelle (ARR), la Revue à mi-parcours, les rapports trimestriels, les rapports de Suivi de l'ATLAS de PNUD, le rapport final du	et d'un CTP jusqu'à la fin du troisième
et a fait l'objet d'observation de l'UE jusqu'au dernier	Projet, les Rapports Thématiques, les Rapports Techniques, les	semestre 2014 explique
trimestre 2014.	Publications du Projet).	en partie cette
		faiblesse.
Le suivi de la qualité du rapportage du projet par le PNUD	Les outils sont correctement appliqués par la nouvelle équipe de gestion.	
a été insuffisante jusqu'à la fin du 3 eme trimestre 2014		
Indicateur de performance : S, TI avant 8/2014		

Les résultats du monitoring sont-ils utilisés pour en tirer des leçons, pour prendre des décisions ?

Facteurs limitant la gestion axée sur les résultats	Facteurs renforçant la gestion axée sur les résultats	Commentaire
Le monitoring actuel concerne surtout la mise en œuvre des activités prévues des PTA	Les constats et recommandations des évaluations précédentes (mission Topper, évaluation PIFSAP) ont été pris en compte par le comité de pilotage et la convention de contribution a été revue en 3/2015 dans le but d'intégrer les recommandations. Il existe un suivi de la mise en œuvre des recommandations de la mission d'évaluation en 3/2014 au niveau de project. Les récultots de manifering est été préceptée au deuxième COR ordinaire en insuier 2015 et ils ent	
	du projet. Les résultats de monitoring ont été présentés au deuxième COP ordinaire en janvier 2015 et ils ont permis de prendre des décisions nécessaires.	
Indicateur de performance : S		

Les différentes parties prenantes du projet se focalisent-elles sur les résultats pendant toutes les phases du projet : planning, mise en œuvre, monitoring, évaluation et rapportage ? Le dialogue, est-il focalisé sur l'obtention des résultats pendant toutes les phases du projet ?

Facteurs limitant la gestion axée sur les résultats	Facteurs renforçant la gestion	Commentaire
	axée sur les résultats	
Le focus est mis sur la mise en œuvre des activités prévues. Un système de suivi des résultats attendus,	Le PTA 2015 est détaillé et en ligne	
des objectifs spécifiques et de l'objectif global n'est pas développé au niveau de l'UGP	avec les résultats attendus du projet	
Indicateur de performance : S		

Responsabilité mutuelle

Le projet donne-t-il dans les délais des informations transparentes et compréhensibles sur les dépenses financières, la comptabilité, les revenus, les dépenses ainsi que sur les progrès du projet par rapport aux activités, aux résultats, aux objectifs, aux rapports d'évaluation, le statut des dossiers d'achats de biens et de services, rapports d'audit ?

Facteurs limitant la responsabilité mutuelle	Facteurs renforçant la responsabilité mutuelle	Commentaire
La qualité de rapportage a été en dessous de besoin et n'a pas permis de donner les	Les dossiers d'achats de biens et des services ont	Bonne gestion
informations nécessaire jusqu'au dernier trimestre 2014. Les rapports d'audit 2013 et	été gérés pendant la phase critique du projet par	adaptative par le
2014 ont été produits, mais le rapport d'audit 2013 (4/2014) n'est pas basé sur les	intérim directement par le PNUD, assurant une	PNUD pour
chiffres corrigés.	transparence suffisante.	permettre un

Le chevauchement partiel des projets PIFSAP et PAPDFGC et leur gestion par la même UGP jusqu'au troisième trimestre 2014 ont réduit la transparence.	avancement des dossiers importants.
Indicateur de performance : I, TI avant 8/2014	

L'institution partenaire rapporte-t-elle les réalisations du projet aux autorités nationales, aux autorités locales et aux bénéficiaires ?

Facteurs limitant la responsabilité mutuelle	Facteurs renforçant la responsabilité mutuelle	Commentaire
La communication du niveau central avec les	Toutes les institutions indiquées font partie du comité de pilotage, composé de 31	
autorités locales et les bénéficiaires passe	membres.	
uniquement à travers l'équipe du projet. Il semble		
que les services déconcentrés ne jouent pas un rôle	L'autorité nationale (DGFRN) est le premier responsable du projet (CNP). Elle rapporte	
du relais de communication entre le Ministère et les	à la CNCC, regroupant tous les acteurs institutions étatiques, PTF, société civile,	
acteurs locaux.	secteur privé, ONG internationales)	
Indicateur de performance : S		

Les organes de gestion du projet dont le Comité de Pilotage fonctionne-t-il correctement : sessions régulières, respect de l'opinion de l'institution partenaire, évaluation conjointe des progrès du projet, respect des engagements, suivi du projet par rapport aux nouvelles tendances ?

Facteurs limitant la responsabilité	Facteurs renforçant la responsabilité mutuelle	Commentaire
mutuelle		
Le COP a été préoccupé par les	Malgré des multiples difficultés jusqu'à la fin du troisième	Les rapports de COP reflètent surtout les problèmes
difficultés d'arrangement	trimestre 2014, le COP fait dès de début des réunions	d'arrangement institutionnel et c'est seulement celui du
institutionnel jusqu'à l'avenant 2 du	régulières et extraordinaires pour prendre et pour suivre	dernier COP (Janvier 2015) qui reflète le début de la mise
projet.	les décisions.	en œuvre des activités.
Indicateur de performance : S		

Appropriation (voir durabilité)

L'institution partenaire exerce-t-elle le leadership dans l'implémentation du projet ?

Facteurs limitant l'appropriation	Facteurs renforçant l'appropriation	Commentaire
Les engagements financiers prévus de l'Etat ne sont pas encore réalisés. Ils semblent très peu	L'exécution NEX implique un leadership fort	
probables dans l'avenir vu des procédures très compliqués de décaissement et la disponibilité	des institutions publiques concernées	
réduite de fond réel.	(DGFRN, IGN) au niveau national et la	
	réforme actuelle du PNUD depuis 3/2015	
Le nouveau Ministère MUHA est présenté uniquement à travers l'IGN dans le COP. Cette	augmente encore la responsabilisation des	
organisation institutionnelle, préférée par les principaux acteurs incluant l'IGN, pourrait créer à nouveau des débats institutionnels dans l'avenir et limite l'appropriation de la composante 2 en	structures nationales.	
dessus du niveau opérationnel.	L'appropriation exprimée au niveau de la	
	DGFRN et de l'IGN est assez élevée.	
Les communes n'ont pas encore s'approprié de leur rôle du 'leader' de l'implémentation du projet. L'attentisme des bénéficiaires finaux est fort.		

Le projet renforce-t-il les capacités de leadership de l'institution partenaire, concernant ces tâches de coordination ?

Facteurs limitant l'appropriation	Facteurs renforçant l'appropriation	Commentaire
	La concertation par rapport à la vérification des photos aérienne et à l'utilisation des nouvelles données cartographiques est appuyé par le projet.	
	Au niveau local, les VNU et les ONG contractées aident les communes dans leur rôle de coordination locale à travers de l'appui aux différents outils de la planification locale.	
	La réforme du PNUD (depuis 1/4/2015) renforce la responsabilisation de la DFRN pour la coordination des activités dans le secteur.	
Indicateur de performan	ce:S	

Y a – t - il eu une analyse des capacités de l'institution partenaire (capacité d'audit, analyse de la situation, analyse des participants, analyse des bénéficiaires)?

Facteurs limitant l'appropriation	Facteurs renforçant l'appropriation	Commentaire
Les capacités financières des communes sont surestimées dans la conception du projet	Le PANA présente une analyse détaillée des groupes plus vulnérables au CC. Il en ressort que les groupes sociaux les plus sujets à la vulnérabilité socio-économique sont les petits éleveurs, les petits exploitants agricoles et les pêcheurs. Cette analyse été utilisée par le projet et l'action descend bien jusqu'au niveau des communes et de ces groupes plus vulnérables ayant des enjeux directs dans la conservation de ces forêts et des cours d'eau qu'elles protègent.	
	Les besoins en renforcement des capacités de l'IGN et des autres acteurs dans le domaine de la cartographie ont été identifiés et le renforcement des capacités de l'IGN et du CENATEL fait partie des activités clés du projet.	
Indicateur de performance : S		

L'institution partenaire coordonne-t-elle les projets d'aide ? Si oui, est-ce fait en dialogue avec les différents bailleurs ? La société civile et le secteur privé participent- ils à cet effort de coordination ?

Facteurs limitant	Facteurs renforçant l'appropriation	Commentaire
l'appropriation		
Les communes ne coordonnent pas encore l'action (appropriation timide)	On constate, d'une manière générale, un niveau satisfaisant de coordination d'actions dans le domaine du CC. La Commission Nationale de Changement Climatique (CNCC), créée par arrêté ministériel en 2003, se réunit depuis l'année passée au moins 2 fois/an avec des appuis du PNUD et de la Coopération Belge. Puis, depuis la création du nouveau MECGCCRPRNF, ce Ministère coordonne activement les actions concernant le CC.	
,	Au niveau du projet, l'ANCB (association des Maires) est membre du COP. Le secteur privé est adressé comme bénéficiaire de la composante 2, mais il ne fait pas partie des instances de prise de décisions. L'université est associée à la vérification des produits de la composante 2.	
	L'exécution NEX et la réforme du PNUD visent la responsabilisation des structures nationales pour la coordination	
Indicateur de perfo	rmance : S	

THEMES TRANSVERSAUX

Egalité de genre

Les données sont différenciées par rapport au genre ?

Facteurs limitant l'égalité de genre	Facteurs renforçant l'égalité de genre	Commentaire
Les rapports officiels (annuels) ne sont pas différenciés	Au niveau de micro gestion du projet (matrice des sous - actions), les données sont	
et la prise en compte d'aspect genre n'est pas visible.	différenciées. Le PTA 2015 contient 1 indicateur UNDAF différenciée selon le	
	genre.	
Indicateur de performance : S		

Quel est le niveau d'empowerment des femmes ?

Facteurs limitant l'égalité de genre	Facteurs renforçant l'égalité de genre	Commentaire
Pour l'instant, n'aucune sous-action réalisée ne cible les intérêts	Le projet veille que au moins 3 membres des comités locaux sont les femmes.	Insérer un paragraphe par rapport à la prise
spécifiques des femmes. Des actions spécifiques sont planifiées, mais leur évaluation n'est pas	Des activités spécifiques en faveur des femmes sont prévues dans l'avenir (dans le cadre des micro-projets AGR.	en compte des aspects genre dans le rapport technique
encore possible.	La mission constate sur le terrain une bonne participation des femmes et la prise en compte d'aspects genre: elles s'expriment librement, dans les mairies quelques femmes occupent les postes importants et le porte-parole de quelques ONG partenaires du projet sont les femmes.	annuel.

Environnement et adaptation aux changements climatiques

Comment le projet a fait face aux problèmes spécifiques liés à l'environnement et à l'adaptation aux changements climatiques ?

Facteurs limitant l'environnement et	Facteurs renforçant l'environnement et l'adaptation aux changements climatiques	Commentaire
l'adaptation aux changements climatiques		
	Le projet a été spécifiquement formulé dans le but de répondre aux principaux besoins	
	d'adaptation aux changements climatiques.	
Indicateur de performance : TS		

Economie sociale

Les activités et les résultats sont socialement orientés ou sont exclusivement tournés vers le profit économique ?

Les activités et les résultats sont socialement orientes ou sont exclusivement tournes vers le profit économique ?			
Facteurs limitant l'économie sociale	Facteurs renforçant l'économie sociale	Commentaire	
	La planification des AGR est socialement orientée. Elles sont prévues	Une évaluation des AGR n'est pas encore	
	au titre communautaire comme compensation suite à l'abandon des	possible, elles sont encore au stade de	
	activités agricoles dans les sites reboisés.	conception et de planification.	
Indicateur de performance : S	•		